



# **CIMADE Île-de-France Champagne Ardenne**

## **Rapport d'activité 2014**



## Table des matières

---

Avant-Propos.....	4
I – DES ACTIONS DE SOUTIEN ET DE CONSEILS JURIDIQUES.....	5
1. DONNÉES GÉNÉRALES.....	5
2. ACCUEIL GÉNÉRALISTE AU SIEGE RÉGIONAL .....	7
3. ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DANS LES PERMANENCES MIGRANTS.....	10
4. ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D’ASILE ET DES REFUGIES.....	10
Le Foyer international de Massy, que faisons-nous, quel fonctionnement ? .....	18
5. LES FEMMES ET PERSONNES ETRANGERES VICTIMES DE VIOLENCES.....	20
6. LE DROIT A LA SANTE DES PERSONNES ETRANGERES VIVANT EN FRANCE .....	26
7. UN TRAVAIL ACCRU SUR LES DROITS SOCIAUX DES PERSONNES ETRANGERES.....	31
8. LES ÉTRANGERS FAISANT L’OBJET D’UNE MESURE D’ÉLOIGNEMENT.....	32
9. ACCOMPAGNEMENT DES ETRANGERS DETENUS ET DES SORTANTS DE PRISON.....	368
II- DES ACTIONS COLLECTIVES AU-DELÀ DE L’ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL.....	46
1. ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF .....	46
2. GROUPE DE PAROLE POUR LES FEMMES ETRANGERES VICTIMES DE VIOLENCE .....	46
3. APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANCAISE AU CENTRE D’HEBERGEMENT DE MASSY.....	466
4. UN CAFE DES PARENTS A MASSY .....	46
5. UN ATELIER D’AIDE A LA RECHERCHE D’EMPLOI .....	47
6. ANIMATION D’UN ATELIER THEATRE A MASSY .....	47
7. ANIMATION D’UN ATELIER D’ECRITURE A DESTINATION DES FEMMES .....	47
III- DES ACTIONS DE FORMATION, DE MUTUALISATION ET DE PÔLE RESSOURCE.....	49
1. LA FORMATION INTERNE .....	49
2. ACTIVITE DE PÔLE RESSOURCE POUR L’EXTERNE.....	52
IV- DES ACTIONS DE PLAIDOYER ET DE SENSIBILISATION .....	53
1. DES ACTIONS DE VEILLES ET DE PLAIDOYER.....	53
2. DES ACTIONS DE SENSIBILISATION .....	60
V- LES RESSOURCES.....	698
1. LES EQUIPES.....	698
2. LES MOYENS FINANCIERS.....	70
VI- ANNEXES.....	72
1. Liste des 31 lieux d’accueil et d’intervention.....	72
2. Les partenaires institutionnels et financiers .....	72
3. Liste des acronymes.....	72

## Avant-Propos

---

L'action de La Cimade en Île-de-France/Champagne-Ardenne auprès des personnes migrantes et réfugiées est multiple. Association de terrain, elle organise dans toute la région, grâce à l'action de près de 300 bénévoles, des permanences d'accueil et d'information juridique pour les personnes étrangères et les accompagne dans toutes les démarches liées à leur droit au séjour en France.

Association de défense des droits, elle intervient également dans les débats publics sur la question des droits et de la dignité des migrants et des réfugiés. La Cimade est présente, grâce à des conventions avec les pouvoirs publics, dans les lieux de rétention administrative ainsi qu'en milieu pénitentiaire.

Enfin, elle s'engage dans l'hébergement et l'insertion de réfugiés statutaires et développe des projets en partenariat avec des associations du Sud.

Ce rapport traite de l'activité de La Cimade Île-de-France en 2014.

Le contexte de l'année 2014 peut se décliner en plusieurs grandes tendances :

Des projets de réformes législatives en cours, celle du droit d'asile, celle de la lutte contre la prostitution et celle sur l'immigration qui traite notamment de la question du contrôle, de l'enfermement et de l'expulsion des étrangers.

Un travail d'accompagnement de plus en plus ardu des personnes étrangères qui se présentent dans les permanences de La Cimade au regard des droits qui se restreignent, des difficultés d'accès aux administrations, des pratiques illégales de ces dernières, du développement de nouvelles méthodes de pression en vue de l'éloignement forcé de France et d'une limitation du recours à la justice.

Une stigmatisation importante des personnes étrangères à travers des préjugés et des amalgames de plus en plus nombreux et inquiétants.

Ainsi il a fallu poursuivre l'adaptation et l'amélioration de notre travail d'aide individuelle, d'expertise, de partenariat et de formations afin que les personnes étrangères puissent être accompagnées au mieux dans l'accès à leurs droits. Outre ce travail central dans notre activité nous avons continué à mener des projets collectifs afin de permettre un accompagnement dépassant le suivi juridique individuel et permettant de prendre en compte les différentes facettes de la vie des personnes migrantes.

Enfin nous nous sommes attachées à renforcer nos actions de veille, de plaidoyer et de sensibilisation car œuvrer pour l'accès aux droits des personnes ne peut se faire sans réfléchir à comment convaincre l'opinion publique et les politiques d'un nécessaire et incontournable vivre ensemble.

Les activités de la région se déclinent en quatre axes :

- **L'accueil et l'accompagnement des migrants et des exilés**, qui s'adapte aux besoins des personnes que nous recevons et au contexte législatif.
- **La mise en place d'actions collectives** dépassant le seul soutien individuel des personnes pour permettre un accompagnement diversifié prenant en compte les différents moments du parcours des personnes étrangères.
- **Les activités de formation, de mutualisation et de pôle ressource**. Activité centrale, tant pour l'exigence de compétences des bénévoles de l'association, que dans le travail avec nos partenaires.
- **Les actions de sensibilisation et plaidoyer** qui constituent un axe primordial pour défendre et faire avancer les droits des personnes étrangères et lutter contre les discriminations dont elles font l'objet.

*(Les actions dans les lieux de privation de liberté, ainsi que celles, d'hébergement et d'accompagnement à l'insertion au Centre de Massy, font l'objet de rapports spécifiques, plus complets.)*

# I – DES ACTIONS DE SOUTIEN ET DE CONSEILS JURIDIQUES

## 1. DONNÉES GÉNÉRALES

Au regard de la diversité des publics reçus et de la complexité des demandes, notre activité de permanences de soutien et de conseil juridique est organisée en 7 axes :

- Un **accueil généraliste** situé au siège de La Cimade IDF, Des permanences généralistes sur les questions de séjour, dites **permanences « migrants »**.
- Des permanences dédiées **aux demandeurs d'asile**.
- Des permanences spécifiques pour **les femmes et personnes étrangères victimes de violences**.
- Une permanence **d'accès aux droits des étrangers malades** en situation précaire.
- Des permanences pour les étrangers ayant fait l'objet **d'une mesure d'éloignement**.
- Un travail d'accompagnement dans 9 **lieux de détention** des étrangers incarcérés.

En 2014, on compte 12 permanences à Paris, 8 en Seine-Saint-Denis et 14 dans les autres départements incluant Champagne-Ardenne et Auxerre (liste en annexe, p. 104-105).

Certaines permanences sont ouvertes plusieurs jours par semaine.

Cela correspond par semaine à 53 demi-journées de permanence pour l'accueil physique des étrangers et 19 temps de permanence téléphonique dédiés (réponse aux étrangers et aux acteurs associatifs et institutionnels). Deux temps de permanence téléphonique ont été ajoutés depuis 2012 afin de mieux répondre aux professionnels et aux personnes étrangères et d'éviter tout déplacement inutile.

À ces activités s'ajoutent :

- Activité d'accueil et de suivi de réfugiés statutaires au Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) de La Cimade à Massy. Structure bénéficiaire du statut de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).
- Activité de soutien juridique auprès des étrangers retenus au centre de rétention du Mesnil-Amelot et dans le local de rétention de Cergy.

Ces deux autres types d'action apparaissent dans ce rapport d'activité mais font l'objet d'un autre rapport plus complet.

## Les lieux d'accueil

### Permanences d'accueil et d'accompagnement des étrangers en IDF en 2014\*

Thématiques/Lieux	Paris	Seine-Saint-Denis	Autres départements d'Île-de-France / Champagne-Ardenne / Auxerre	Nombre de permanences physiques par semaine (1/2 journée)	Nombre de permanences téléphoniques par semaine (1/2 journée)
<b>Migrants</b>	4	2	8	21	5
<b>Asile</b>	3	2	5	10	0
<b>Femmes/personnes victimes de violences</b>	2	1	0	3	2
<b>Éloignement</b>	1	1	1	7	1
<b>Sortants de prison</b>	1	0	0	1	1
<b>Santé</b>	0	1	0	5	4
<b>Accueil/orientation</b>	1	0	0	6	6
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>53</b>	<b>19</b>

(\*Hors lieux de rétention administrative, maisons d'arrêts et le Centre d'hébergement de Massy)

## Quelle analyse des sollicitations ?

### Nombre de sollicitations

Les personnes reçues viennent de l'ensemble de l'Île-de-France, de Reims, Charleville-Mézières et Auxerre. Ce tableau ne prend pas en compte nos activités au centre de rétention du Mesnil-Amelot ni au sein du CPH de Massy.

Thématiques	Nombre de sollicitations (physiques et téléphoniques)
Migrants	5.381 téléphoniques 18.367 physiques
Asile	4097 physiques
Éloignement	1 600 téléphoniques 599 physiques
Femmes/personnes victimes de violences	1 550 téléphoniques 343 physiques
Santé	1 561 téléphoniques 338 physiques
Accueil	5543 téléphoniques 7214 physiques
Locaux de rétention	256 physiques
Prison	288 physiques

*\*Hors activités au centre de rétention du Mesnil Amelot et au CPH de Massy.*

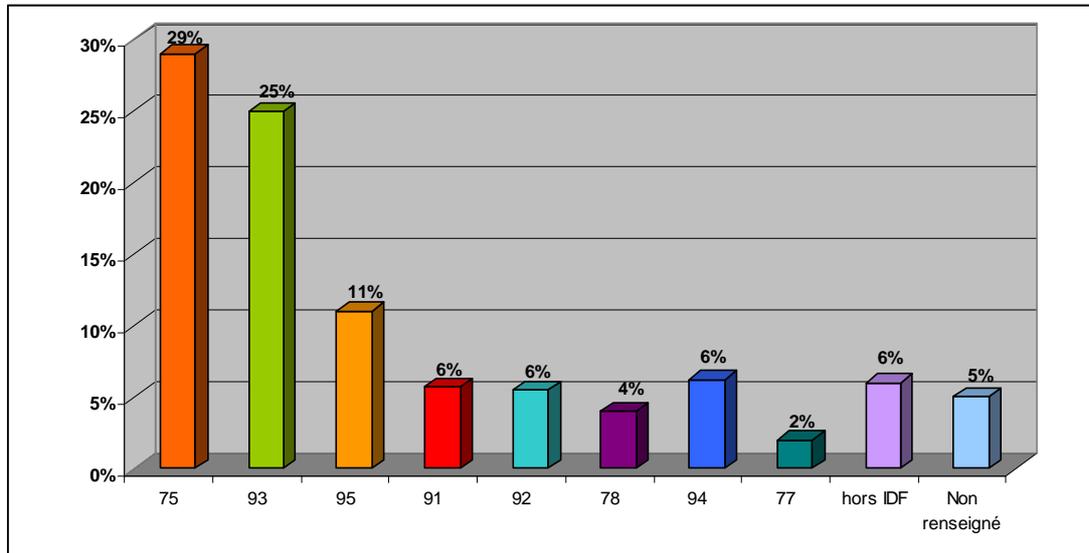
Dans l'ensemble des lieux d'accueil où La Cimade IDF intervient, nous avons reçu en 2014 : **31 502** (une même personne peut être reçue plusieurs fois), et avons été sollicités par téléphone par **15 635** personnes (une même personne peut téléphoner plusieurs fois).

Au total, le nombre de sollicitations en 2014 s'élève à **47 137**.

En 2014, l'équipe de référents a suivi environ **450 situations par mail** (certaines nécessitant plusieurs échanges), et à **45 courriers** émanant soit de personnes étrangères nous interrogeant sur leur situation administrative ou celle de leur proche, soit de professionnels.

### Départements d'origine

Ce graphique donne une idée des différents départements d'origine des personnes reçues (hors les personnes étrangères en prison et en rétention)



## La part des femmes et des hommes

Cette année nous remarquons une légère augmentation du pourcentage des femmes reçues.

Répartition des femmes et des hommes par type d'accompagnement

Thématiques	Répartition
	Femmes/Hommes en %
Migrants	F : 42.3% H : 57.7%
Asile	F : 27% H : 73%
Éloignement	F : 30% H : 70%
Femmes /personnes étrangères victimes de violences	F : 98% H : 2%
Santé	F : 41% H : 59 %
Accueil	F : 32% H : 66%
Locaux de rétention	F : 0 % H : 100%
Prison	F : 18% H : 82%

## 2. ACCUEIL GÉNÉRALISTE AU SIEGE RÉGIONAL

### Que faisons-nous, quel fonctionnement ?

L'accueil au sein du siège régional est assuré trois jours par semaine, du mardi au vendredi, tout au long de l'année. Pendant la période estivale de mi-juillet à fin août nous mettons en place un système de permanences juridiques d'urgence.

Les permanences physiques et téléphoniques sont assurées par une équipe de 20 bénévoles, dont 3 ont été recrutés et formés pendant l'année 2014.

Ces permanences ont plusieurs objectifs :

- Ecouter
- Comprendre la situation et identifier précisément les besoins

- Répondre aux sollicitations des personnes migrantes en donnant les informations juridiques nécessaires, en orientant vers une permanence d'accompagnement juridique de la Cimade Ile-de-France, ou vers un autre organisme ou un autre conseil juridique si le besoin ne correspond pas à notre champ de compétences
- Informer et répondre aux sollicitations des professionnels

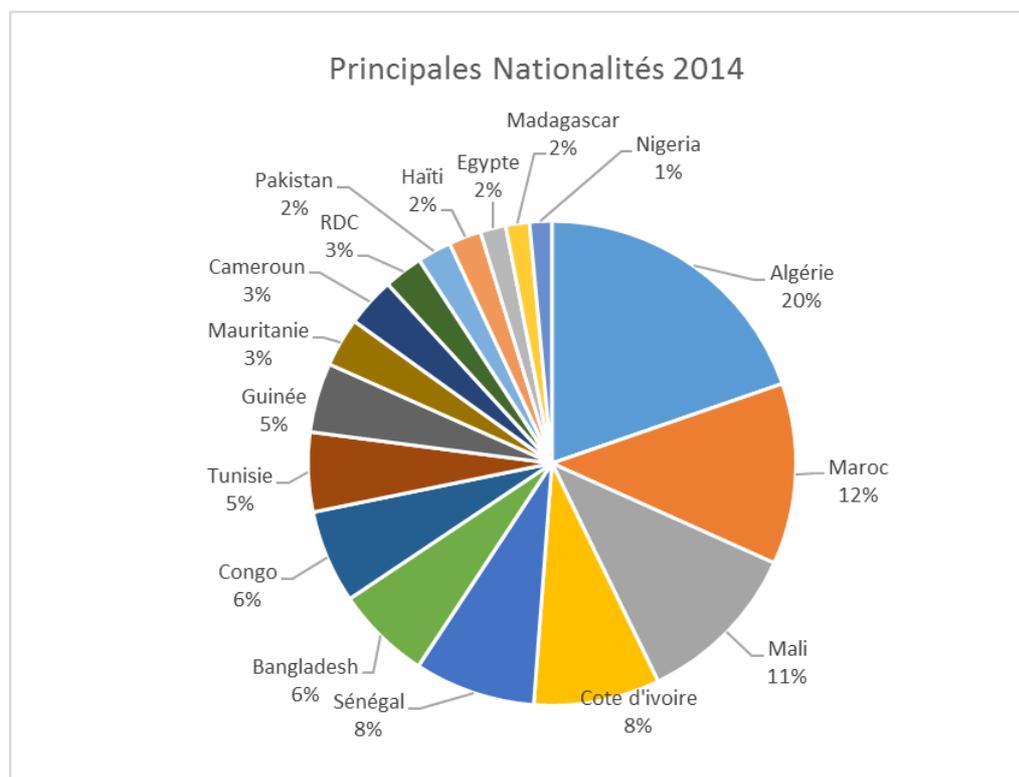
## Quel public reçu ?

Cette analyse provient d'un recueil de données établi sur 2 périodes : 2 semaines au printemps et 3 semaines en hiver.

La majorité des personnes qui nous contactent sont les personnes étrangères elles-mêmes (82%). Il est tout de même important de noter que 17% des sollicitations proviennent de travailleurs sociaux (soit des personnes orientées par des travailleurs sociaux ou bien des travailleurs sociaux eux-mêmes).

### Nationalité

Les cinq premières nationalités des personnes reçues sont sensiblement les mêmes que celles des années précédentes : Algérie, Maroc, Mali, Côte d'Ivoire et Sénégal. Nous percevons tout de même un fléchissement de la demande algérienne (moins 2 %) et ivoirienne (moins 2 %) et une augmentation provenant des Sénégalais.



### Lieu de résidence

Les deux principaux départements de résidence des personnes sollicitant le siège régional sont toujours Paris et la Seine-Saint-Denis.

Département de résidence	2014	2013
Paris	41,38%	43%
Seine-Saint-Denis	17,15%	14%
Val de Marne	9,81%	8%
Hauts-de-seine	10,24%	10%
Val d'Oise	3,33%	2%
Yvelines	3,41%	2%

Seine et Marne	3,41%	2%
Essonne	2,47%	4%
Hors Ile de France	3,00%	3%
Non renseigné	5,80%	10%

## Genre

Nous notons une augmentation de pourcentage de femmes : 38 % des sollicitations (36% en 2013) contre 58% d'hommes (3,5% non renseigné). Une différence persiste entre le pourcentage de femmes qui nous contactent par téléphone (47%) et celui de celles qui se présentent physiquement dans nos permanences d'accueil (32%).

## Quels constats généraux ?

### Les demandes

Les demandes reçues à l'accueil sont très diverses et touchent principalement des demandes liées directement au statut juridique des personnes étrangères mais également aux droits fondamentaux. Les principaux motifs de sollicitations sont les questions liées à une demande de titre de séjour ou à son renouvellement.

Motif des sollicitations	2014	2013
Séjour	63%	62%
Asile	14%	16%
Autres	6%	6%
Eloignement	4%	5%
Droits eco et sociaux	4%	4%
Nationalité	2%	1%
Demande de visa	1%	1%

### Les orientations

#### Orientations internes

Dans 44% des cas, au-delà des premiers conseils juridiques, l'équipe de l'accueil a réorienté les personnes vers un accompagnement juridique assuré par une permanence de la Cimade.

#### Orientations externes

En plus, des informations et des conseils, 11% des personnes reçues ont été orientées vers une autre structure, principalement des associations. La nécessité d'orienter les personnes lorsque que leur besoin dépasse notre champ de compétences demande un important travail de connaissance du réseau local et d'actualisation de nos répertoires. Par exemple, sur les possibilités de cours de français langue étrangère.

Permanence Migrants + Référénts	49%
Permanence Asile	19%
Permanence Eloignement	8%
Perm Femmes	9%
Espace Santé Droit	4%
Amoureux au Ban	3%
Autres	7%

## Focus : Mieux accueillir les personnes par la généralisation du pré accueil.

---

Devant l'augmentation du nombre de sollicitations au sein des permanences juridiques franciliennes et principalement parisiennes en 2013, une réflexion a été menée pour améliorer notre organisation des permanences.

La mise en place de pré-accueil a vu le jour pour répondre à plusieurs objectifs : mieux accueillir les personnes, pouvoir présenter la Cimade et son champ d'action, orienter et renseigner les personnes qui ont besoin d'une information simple et rapide afin de leur éviter d'attendre trop longtemps, disposer d'un temps pour les informer globalement sur leurs droits au-delà de la question du séjour et de l'asile (entre autres : droits à la domiciliation, à une protection maladie, aux soins ou encore aux prestations familiales).

Dès lors, dans plusieurs permanences franciliennes ouvertes sans rendez-vous, des pré-accueils ont été organisés, à chaque fois, adaptés aux réalités locales. (Aulnay, Montreuil, Paris Luxembourg, Paris Belleville, Paris Batignolles).

Pour soutenir leur mise en place :

- Recrutement de bénévoles et accompagnement des 10 bénévoles concernés par le pré-accueil.
- Des échanges entre les permanences et avec l'appui des référents salariés ont été organisés.
- Elaboration et présentation d'une note précisant le fonctionnement d'un pré-accueil et des documents (répertoire, note pratique) utiles pour le mettre en place.
- Une réunion de mutualisation des pratiques sur le pré-accueil a été organisée en janvier 2015 pour permettre un échange de pratiques et un perfectionnement de cette organisation.

### 3. ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DANS LES PERMANENCES MIGRANTS

#### Que faisons-nous, quel fonctionnement ?

---

L'activité des permanences dites « migrants » représente l'essentiel de l'accompagnement juridique des personnes étrangères en région Ile-de-France. Ces permanences généralistes traitent des questions relatives à l'entrée et au séjour des étrangers en France, et abordent des sujets très divers : conditions de régularisation, de regroupement familial, changement de statut...

Environ 150 bénévoles interviennent au sein d'une vingtaine d'équipes, réparties sur 13 lieux. Les permanences « migrants » ont des fonctionnements très divers, principalement liés à :

- Leur emplacement géographique et l'éventuelle existence d'un réseau associatif local :

A Paris et en proche banlieue, d'autres permanences thématiques de la Cimade prennent le relais sur des interventions plus spécifiques (demandes d'asile, recours contre une mesure d'éloignement, soutien aux personnes victimes de violences, etc.) A contrario, les permanences plus éloignées de Paris (Auxerre, Reims, Charleville, Evry) ont un champ d'intervention plus large, et développent parfois plus de partenariats avec d'autres associations.

- Des modes de réception complémentaires :

Les permanences en libre accès permettent de rencontrer sans la barrière du rendez-vous, tout type de public, et ainsi, d'avoir une idée plus globale et plus concrète de la situation des personnes étrangères en Ile-de-France (accès aux droits sociaux, conditions de vie...) et des permanences sur rendez-vous qui permettent de consacrer plus de temps aux personnes, de leur éviter l'attente et de faire des recherches. Les premières reçoivent évidemment plus de monde que les secondes.

A titre d'exemple : les bénévoles qui interviennent à la permanence du mardi à Fessart (Paris 19<sup>ème</sup>) ont répondu à plus de 3100 sollicitations dans l'année (soit une moyenne de près de 80 visites par semaine). Certaines sollicitations relevaient du simple renseignement. A l'inverse, au Foyer de Grenelle (Paris 15<sup>ème</sup>), où les deux permanences fonctionnent sur rendez-vous, les équipes ont eu 483 entretiens dans l'année.

## Quel public reçu ?

---

Les informations statistiques ci-dessous sont issues de l'analyse de données recueillies en 2014 pour environ 20% des personnes reçues dans nos permanences.

### Comment les personnes reçues ont-elles entendu parler de la Cimade ?

Personnes orientées par :	2013	2014
Bouche à oreille	40,70%	42,40%
Cimade	22,00%	18,90%
Travailleurs sociaux	18,40%	19,30%
Association	7,90%	8,30%
Internet	5,50%	4,70%
Administration	3,10%	2,90%
Foyer de Grenelle	1,00%	1,10%
Hôpital	0,60%	0,70%
Autre	0,8%	1,7%

Le bouche à oreille est incontestablement le moyen le plus efficace pour se faire connaître des personnes étrangères. Nous constatons que la part de personnes orientées par des travailleurs sociaux a encore augmenté cette année. Le développement de rencontres ou de formations avec des établissements ou des équipes de travailleurs sociaux a permis que nous soyons identifiés comme des acteurs compétents dans l'accompagnement des migrants pour certaines démarches administratives.

### Nationalité / pays de résidence

Les personnes qui viennent nous voir sont principalement originaires d'Afrique et du Maghreb -Mali : 12,4%, Algérie : 11,9%, Maroc : 6,9%, Congo RDC : 6,7%, Côte d'Ivoire : 5,7%, Sénégal: 5,6%, Cameroun: 4,6%. Il n'y a pas de changement notable de cette répartition par rapport à 2013. La part de ressortissants communautaires est restée stable : 1,08%.

Cette année encore, en réponse aux difficultés économiques que connaissent nos voisins européens, nous continuons à recevoir de nombreuses personnes qui sont en situation régulière dans un autre Etat européen (Italie et Espagne principalement), qui espèrent pouvoir trouver plus facilement un emploi en France. Ce sont généralement des hommes, issus de pays d'Afrique subsaharienne. Ils n'ont souvent qu'un titre de séjour de courte durée. Nous avons développé une fiche spécifique de formation à destination des équipes bénévoles sur cette situation particulière.

## Quels constats généraux ?

---

### Nature des sollicitations

En 2014, 62,87% des sollicitations sont liées à une demande de titre de séjour, ou à son suivi, avant la prise de décision par l'administration (contre 70% en 2013). Cela signifie que l'activité des permanences « migrants » se diversifie.

**Les démarches concernant le dépôt de demandes de titres de séjour** (par rapport à l'ensemble des démarches entreprises) :

Demandes de titre de séjour en première demande	47.7%
Diverses relances de la préfecture (accompagnement, courriers...)	4.9%
Demandes de carte de résident	2.91%
Demandes de renouvellement	2.8%

Changement de statut	1.56%
<b>Total des démarches liées au dépôt de demande de titre de séjour</b>	<b>62.87%</b>

#### Motifs des demandes de titres de séjour pour les personnes reçues dans nos permanences :

Motifs familiaux	Motifs privés	Motifs professionnels
Membres de famille de Français : <b>11.9 %</b>	Demande d'admission au séjour au titre des 10 ans de présence en France : <b>14.9%</b>	Etudiant : <b>4 %</b>
Membres de familles de communautaires : <b>0.3 %</b>	Demande de titre de séjour pour raison médicale : <b>12.9%</b>	Salarié : <b>24.5%</b>
Autres liens personnels et familiaux : <b>31.5 %</b>		

On constate que **71.5%** des demandes de titre sont liés au respect de la vie privée et familiale, et **28.5%** à des motifs professionnels.

#### Les autres démarches effectuées par les bénévoles de la Cimade se répartissent ainsi :

Toutes démarches en vue d'un contentieux	14,3% (+4% depuis 2013)
Renseignements et conseils avant le dépôt d'une demande	5,4%
Orientations vers une autre permanence de la Cimade ou une autre association	4,85% (-2.75% depuis 2013)
Toutes démarches pour regroupement ou rapprochement familial	4% (+1.1% depuis 2013)
Toutes démarches liées à l'asile	3,22% (+1% depuis 2013)
Demandes de nationalité	1,9%
Démarches liées à l'état civil	1,6%
Toutes démarches relatives aux droits sociaux	1,6%
Demandes d'autorisation de travail	0,6%
Demandes de visa qui ne sont pas liées au regroupement familial	0,5%
Autres démarches	2,05%

#### Quelques évolutions des demandes entre 2013 et 2014, au sein de nos permanences

Après une baisse de **7%** des demandes d'admission au séjour au titre des 10 ans de présence en France en 2012, on constate une **nouvelle baisse de 6%**. Encore une fois, cela s'explique principalement par le fait que les préfectures posent de nombreux obstacles au dépôt de ces demandes, et vont parfois jusqu'à décourager les demandeurs en les incitant à mettre d'autres motifs en avant. On relève une augmentation de près de 3% des demandes de séjour pour soins, et de 3.5% des demandes « salarié ».

#### En comparaison avec les statistiques du ministère de l'Intérieur :

Il est intéressant de comparer cette répartition avec les chiffres officiels de *délivrance* de titres de séjour sur le plan national. Si les chiffres de l'année 2014 ne sont pas encore définitifs, le site du ministère de l'Intérieur en présente une première estimation, consultable sur son site<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Statistiques/Tableaux-statistiques/L-admission-au-sejour-les-titres-de-sejour>

			2012	2013	2014	Ecart	
			Créations	provisoire Créations	estimé Créations	2014/2013	
<b>A. Economique</b>	MOTIFS	Motifs détaillés					
	Salarié	salarié	2 192	4 237	4 371	+9,2%	
	Saisonnier ou temporaire	travailleur temporaire travailleur temporaire (§ 2.2 circulaire du 28 novembre 2012)	67	166	191	+15,1%	
<b>Total A. Economique</b>			<b>2 259</b>	<b>4 409</b>	<b>4 822</b>	<b>+9,4%</b>	
<b>B. Familial</b>	Membre de famille	conjoint d'étranger en situation régulière -(§ 2.1.2 circulaire du 28 novembre 2012)	29	2 106	1 924	-8,6%	
		parent d'enfant scolarisé (§ 2.1.1 circulaire du 28 novembre 2012)	57	6 043	3 610	-40,3%	
	Liens personnels et familiaux	considérations humanitaires / motifs exceptionnels		1 297	1 187	937	-14,6%
		motifs humanitaires ou exceptionnels et résidence 10 ans		5 171	5 626	4 491	-13,5%
		mineur devenu majeur - (§ 2.1.3 circulaire du 28 novembre 2012)		8	611	672	+10%
		résident en France depuis 10 ans ou 15 ans pour les étudiants		1 325	1 640	1 176	-28,3%
		talent exceptionnel / service rendu à la collectivité (§ 2.1.4 circulaire du 28 novembre 2012)			14	14	-
vie privée et familiale		13 141	13 307	12 815	-3,7%		
<b>Total B. Familial</b>			<b>21 028</b>	<b>30 534</b>	<b>26 093</b>	<b>-14,5%</b>	
<b>Total C. Etudiants</b>	Etudiants et stagiaires	mineur devenu étudiant (§ 2.1.3 circulaire 28 du novembre 2012)	7	331	350	+5,7%	
<b>Total général (A+B+C)</b>			<b>23 294</b>	<b>35 274</b>	<b>31 265</b>	<b>-11,4%</b>	

On y relève une hausse des demandes « étudiants » et « salariés », également constatée dans nos permanences, mais également une **baisse de 14.5% des demandes liées à un motif privé ou familial** (alors que ces demandes constituent l'essentiel des accompagnements dans nos permanences).

**Les plus fortes diminutions concernent en tout cas les titres soumis au pouvoir discrétionnaire des préfets** (régularisation pour 10 ans de présence par exemple), ce qui renforce la légitimité de nos revendications à inscrire des critères transparents dans la loi et de plein droit pour tous.

Ces éléments ne doivent pas occulter le fait qu'il y a beaucoup de personnes que nous recevons en permanence pour lesquelles aucune démarche de régularisation à court terme n'est envisageable. Soit parce qu'elles n'ont pas suffisamment de preuves de leur présence en France, soit parce qu'elles ne remplissent pas les critères très restrictifs de régularisation. Il nous arrive trop fréquemment de devoir répondre aux personnes qu'une démarche ne serait pas judicieuse et les exposerait à un refus de séjour et à une obligation de quitter le territoire.

Par ailleurs, pour les personnes qui peuvent prétendre à un titre de séjour, les administrations posent de très nombreux obstacles, très fréquents. Les équipes de la Cimade s'habituent à la constance de ces mauvaises pratiques, tout en continuant à les dénoncer, par différents moyens. (D'où l'augmentation par exemple de 4% des actions contentieuses menées dans les permanences).

Cette année, les équipes 'migrants' ont mené un travail collectif, en lien avec une stagiaire, sur les conditions d'accès aux préfectures, premier obstacle rencontré par les personnes étrangères.

Recensement des blocages rencontrés, organisation de réunions régionales d'échanges et de mobilisation, élaboration d'actions en réaction aux constats. *Voir ci-après, partie IV sur les actions de plaidoyer et de sensibilisation, « Agir pour un égal accès à l'administration pour les personnes étrangères ».*

## Résultat des démarches

Il est difficile de mesurer les résultats des démarches entreprises, car nous n'en connaissons pas toujours l'aboutissement. Les actions sont portées par les personnes concernées et elles ne nous tiennent pas toujours informés des suites. Les raisons sont diverses : découragement, suivi par un avocat, ou obtention d'un titre de séjour... Par ailleurs, la part importante du nombre de dossiers « en cours d'instruction » au moment où nous avons relevé les statistiques est un reflet de la lenteur des procédures, qui dépassent bien largement le délai d'instruction de 4 mois inscrit dans la loi. Par exemple, au Raincy en 2014, les personnes attendent plus d'une année entre leur présentation à la sous-préfecture et la date de convocation pour déposer leur dossier !

Lorsqu'on y ajoute le délai de traitement des demandes, cela peut prendre encore plus de 6 mois...

## Résultats des actions réalisées en 2014

Ces résultats concernent les demandes de titres déposées lorsque la situation personnelle le permettait et ne comptabilise pas les dossiers perdus de vue.

Dossiers en cours d'instruction	39.3%
Dossiers en attente d'éléments pour pouvoir être déposés	19.6%
Dossiers ayant reçu une réponse favorable après notre intervention (accord d'un titre de séjour, jugement du tribunal favorable...)	17.2%
Dossier transmis vers un relais (autre permanence, autre association ou avocat)	16.2%
Toutes décisions de rejet (par la préfecture, le tribunal)	7.7%
Total	100%

#### 4. ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES REFUGIES

### Les permanences pour les demandeurs d'asile

#### Que faisons-nous, quel fonctionnement ?

Dans la région parisienne, l'accueil des demandeurs d'asile sollicitant notre aide se réalise dans 5 permanences. Depuis le milieu de l'année une sixième permanence spécialisée a ouvert à Plaisir où était déjà présente une équipe « permanence migrant ». Il est à noter que depuis cette année la répartition du public sur ces différents lieux est beaucoup plus équilibrée que précédemment. Les années précédentes, la permanence de Batignolles, au siège régional, concentrait une grosse majorité des personnes, dans des conditions matérielle parfois difficile (exiguïté de la salle d'attente). Grâce à nos efforts d'information, les réfugiés se rendent plus fréquemment dans les autres locaux et peuvent être accueillis dans de meilleures conditions.

Permanence	2014	2014%	2013	2013%	évolution part relative 2013/2014
Aulnay	442	20,7%	539	23,8%	-3,1pt
Cergy	215	10,1%	278	12,3%	-2,2pt
Montreuil	471	22,1%	446	19,7%	+2,4pt
Paris - Batignolles	574	26,9%	619	27,4%	-0,5pt
Paris - Luxembourg	391	18,3%	365	16,2%	+2,2pt
Plaisir	15	0,7%	0	0,0%	+0,7pt
Sens	23	1,1%	13	0,6%	+0,5pt
<b>Total général</b>	<b>2131</b>	<b>100,0</b>	<b>2260</b>	<b>100,0</b>	

A cours de l'année nous avons suivis **2131 personnes** pour lesquelles nous avons réalisé **2311 interventions** (-7,5% par rapport à l'année précédente), certaines personnes revenant plusieurs fois dans l'année pour d'autres types de démarches. Il est difficile de trouver des explications objectives à cette baisse ; cependant il convient d'observer que le nombre de demandes d'asile enregistrées au niveau national par l'OFPRA a également légèrement diminué.

#### Quel public ?

Principaux pays	nombre de personnes 2014	2014%	nombre de personnes 2013	2013%	évolution de la part relative 2014/2013
-----------------	--------------------------	-------	--------------------------	-------	---

En 2014, ce sont les ressortissants de la **République Démocratique du Congo** qui ont le plus sollicité les permanences de la Cimade Ile- de- France. La situation de crise quasi permanente que connaît ce pays depuis de nombreuses années en fait également une des premières nationalités représentée à l'OFPPRA.

La proportion de réfugiés et demandeurs d'asile **bangladais** est également en augmentation par rapport à l'année précédente. Il est à noter qu'un

rapport de l'OFPPRA publié cette année sur ce pays fait état d'une situation de violence politique inégalée depuis l'indépendance en 1971<sup>2</sup>.

Nous observons toujours une légère augmentation de la part des demandeuses d'asile **maliennes**. Cette évolution est à mettre en lien avec une décision du Conseil d'Etat de décembre 2012, permettant d'attribuer le statut de réfugié aux jeunes filles craignant des risques d'excision.

La part des demandeurs d'asile d'origine **Sri Lankaise** est en augmentation. Cette augmentation est essentiellement concentrée sur la permanence d'Aulnay-Sous-Bois, où travaillait une bénévole parlant le tamoul.

La part de la demande d'asile Guinéenne est relativement stable. En revanche la présence des demandeurs d'asile **ivoiriens** est toujours en légère baisse en raison de l'évolution de la situation dans ce pays.

Il convient de d'observer que les nationalités fréquentant les permanences de la Cimade ne correspondent pas toujours aux chiffres globaux des demandeurs d'asile recensés en France. Ainsi les ressortissants de plusieurs pays parmi les premières nationalités représentées à l'OFPPRA ne se rendent quasiment jamais dans nos permanences : Albanie, Chine, Kosovo. Il existe plusieurs explications à ce phénomène :

- Les communautés de ces pays sont suffisamment établies et organisées pour prendre en charge leurs ressortissants, sans qu'ils n'aient besoin de solliciter les associations (Chine) ;
- certaines nationalités déposent principalement leur demande dans d'autres régions de France (Albanais et Kosovars sont très présents dans l'Est de la France)
- La composition très familiale de certaines communautés (Kosovo), facilite leur prise en charge par les dispositifs financés de premier accueil et d'hébergement et limite par conséquent le recours aux associations comme la Cimade.

## Quels constats généraux ?

### Nature des sollicitations et des interventions par catégorie

Congo RDC	322	15,1%	300	12,8%	+2,3pt
Bangladesh	283	13,3%	271	11,5%	+1,7pt
Mali	218	10,2%	229	9,7%	+0,5pt
Sri Lanka	188	8,8%	169	7,2%	+1,6pt
Guinée	143	6,7%	171	7,3%	-0,6pt
Côte d'Ivoire	123	5,8%	169	7,2%	-1,4pt
Mauritanie	106	5,0%	100	4,3%	+0,7pt
Pakistan	103	4,8%	118	5,0%	-0,2pt
Géorgie	44	2,1%	83	3,5%	-1,5pt
Nigeria	42	2,0%	51	2,2%	-0,2pt
Algérie	37	1,7%	41	1,7%	-0,0pt
Congo	36	1,7%	32	1,4%	+0,3pt
Russie	32	1,5%	33	1,4%	+0,1pt
Arménie	31	1,5%	57	2,4%	-1,0pt
Birmanie	24	1,1%	28	1,2%	-0,1pt
Haïti	23	1,1%	50	2,1%	-1,0pt
Chine	22	1,0%	8	0,3%	+0,7pt
Centrafrique	21	1,0%	11	0,5%	+0,5pt
Autres pays	333	15,6%	428	18,2%	
<b>Total</b>	<b>2131</b>	<b>100,0%</b>	<b>2349</b>	<b>100,0%</b>	

<sup>2</sup> [http://www.ofpra.gouv.fr/documents/140425\\_BGD\\_violences\\_politiques.pdf](http://www.ofpra.gouv.fr/documents/140425_BGD_violences_politiques.pdf)

Type d'intervention	nombre d'interventions en 2014	% en 2014	nombre d'interventions en 2013	% en 2013	évolution part relative 2014/2013
AJ pour CNDA	362	15,7%	422	16,9%	-1,2pt
Dossier OFPRA	310	13,4%	271	10,8%	+2,6pt
Réexamen	250	10,8%	237	9,5%	+1,3pt
Visa pour famille de réfugié	230	10,0%	215	8,6%	+1,3pt
Dublin	226	9,8%	159	6,4%	+3,4pt
Conseils et orientation pour primo arrivants	222	9,6%	229	9,2%	+0,4pt
Recours CNDA	212	9,2%	344	13,8%	-4,6pt
Droits sociaux (CMU, ATA)	120	5,2%	90	3,6%	+1,6pt
Autre / divers	87	3,8%	101	4,0%	-0,3pt
Recours OQTF	76	3,3%	144	5,8%	-2,5pt
Régularisation, conseil sur titre de séjour autre que asile	71	3,1%	80	3,2%	-0,1pt
Pb d'accès à la procédure (refus guichet, délai d'attente, ...)	28	1,2%	20	0,8%	+0,4pt
Débouté sans solution	27	1,2%	43	1,7%	-0,6pt
Procédure prioritaire	26	1,1%	35	1,4%	-0,3pt
Hébergement (CADA, hébergement d'urgence, ...)	17	0,7%	24	1,0%	-0,2pt
Pb d'Etat civil OFPRA	15	0,6%	7	0,3%	+0,4pt
Recours CNDA si avocat défaillant	10	0,4%	37	1,5%	-1,0pt
Statut d'apatride	7	0,3%	9	0,4%	-0,1pt
Transfert de protection	5	0,2%	5	0,2%	+0,0pt
problème de renouvellement de récépissé	4	0,2%	14	0,6%	-0,4pt
Autorisation de travail	3	0,1%	5	0,2%	-0,1pt
Refus d'enregistrement par OFPRA	3	0,1%	8	0,3%	-0,2pt
<b>Total</b>	<b>2311</b>	<b>100,0%</b>	<b>2499</b>	<b>100,0%</b>	<b>+0,0pt</b>

## Assistance devant la Cour Nationale du Droit d'Asile

Comme les années précédentes, les interventions en relation avec un recours devant la CNDA contre une décision de rejet de l'OFPRA représente la majorité des dossiers suivis, soit 25,3 %. Cette aide regroupe plusieurs aspects : aide à la constitution de demande d'aide juridictionnelle (AJ, 15,7%), rédaction de recours directement par nos soins (19,2%), ou interventions si l'avocat désigné au titre de l'AJ se révèle défaillant pour faire le recours (0,4%).

De nouveau la part de cette activité est en forte baisse par rapport à l'année dernière où elle concernait 32% de nos interventions. En particulier nous observons une baisse très significative de la proportion des recours rédigés directement par nos équipes (-4,6 points). Cette évolution peut s'expliquer par une amélioration significative du service rendu par l'aide juridictionnelle de la CNDA et par la meilleure compréhension des enjeux de leur mission par les avocats. Nous rencontrons ainsi beaucoup moins de situation où, soit les demandeurs d'asile ne parviennent pas à contacter leur avocat, soit celui-ci refuse explicitement de rédiger le recours (-1 point).

## Assistance devant l'OFPRA

L'assistance devant l'OFPRA, notamment pour la constitution du dossier écrit concerne environ 13,4% de notre activité, ce qui représente une augmentation de 2,6 point par rapport à l'année dernière. Nous n'avons pas d'interprétation à donner pour cette évolution.

## L'accompagnement des déboutés du droit d'asile et demande de réexamen

L'assistance aux demandeurs d'asile déboutés occupe toujours une part importante de notre activité (12%). Notre travail dans ce domaine s'oriente essentiellement autour des dossiers de réexamen de la demande d'asile et de la recherche de faits nouveaux à présenter (10,8% des interventions, soit +1,3 point par rapport à l'année 2013). Ces interventions sont délicates à mettre en œuvre car les conditions de recevabilité d'une demande de réexamen sont très restrictives (événements intervenus postérieurement à la dernière décision de la CNDA) et les instances d'examen particulièrement

suspicieuses sur les documents fournis. Il est donc extrêmement difficile pour les demandeurs d'asile de convaincre l'administration de la réalité des événements survenus après leur départ, en leur absence.

### L'obtention des visas pour famille de réfugié

En 2014, nous avons poursuivi notre action en faveur des réfugiés statutaire, ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, rencontrant des blocages dans le processus de rapatriement de leur famille restée sur place, grâce à une équipe bénévole dédiée à cette procédure très particulière. 230 interventions, soit 10% de nos interventions ont été réalisées dans ce domaine cette année, ce qui constitue une progression de 1,3 point. Elles consistent essentiellement à préparer des contentieux contre les décisions de refus de visa notifiées par les consulats.

### Interventions relatives aux demandeurs d'asile soumis à la procédure dite « Dublin »

Ces interventions ont significativement augmenté cette année et représentent désormais 9,8% de notre activité, soit 3,4 points de plus par rapport à l'année 2013. Il s'agit de personnes ne pouvant déposer de demande d'asile en France en raison de leur signalement par un autre Etat européen. Des tractations assez compliquées s'engagent alors entre la France et ce premier pays pour savoir lequel sera responsable de l'examen de la demande d'asile. A l'issue de ces échanges le demandeur peut se voir notifier une décision de réadmission vers l'Etat concerné, accompagnée parfois d'une interpellation ou d'une assignation à résidence. Dans la majorité des cas ces procédures, qui sont relativement longues et complexes, nient les attaches amicales et familiales que les demandeurs peuvent avoir en France. Ce règlement ne tient pas non plus compte des fortes variations dans les conditions d'examen qui persistent entre les Etats de l'Union Européenne.

Près de 80% de ces procédures engagées par les préfetures échouent à renvoyer la personne vers l'Etat jugé responsable. Recommence alors un parcours assez fastidieux pour qu'elle puisse maintenir sa demande d'asile en France.

La progression que nous observons pour l'année 2014 est peut-être liée à l'application d'une nouvelle version de ce règlement, dénommé Dublin III. Ce nouveau texte ne modifie pas substantiellement les principes de fonctionnement énoncés plus haut, mais apporte quelques garanties supplémentaires aux demandeurs d'asile, notamment en matière d'information. Depuis ces premiers mois d'application nous avons pu constater un manque flagrant de préparation des préfetures et le non-respect de ces nouvelles garanties.

### Focus : les perspectives 2015.

---

La réforme de l'asile prévue pour être adoptée d'ici le mois de juillet commencera à entrer en application pendant l'été et à l'automne. Les premiers impacts sur notre activité devraient se ressentir dans les domaines suivants :

- Possibilité d'être présent au côté des demandeurs d'asile pendant l'entretien à l'OFPPA ;
- Complexification des recours devant la CNDA en raison de l'apparition de procédures accélérées d'examen des demandes d'asile, avec un examen par un juge unique en 5 semaines ;
- Multiplication des recours contre les procédures de réadmission Dublin avec la création d'un recours suspensif devant le tribunal administratif ;
- Simplification des démarches d'obtention des visas pour les familles de réfugié ;
- Accueil et accompagnement d'un public exclu du dispositif directif d'accueil donc en plus grande précarité.

### Le Centre de domiciliation des Gobelins

L'activité du groupe Cimade de Paris-Gobelins est exclusivement tournée vers la domiciliation des demandeurs d'asile et l'accès aux droits sociaux, dans le cadre du réseau Dom'Asile. Ce groupe a

assuré, en 2014, 192 nouvelles domiciliations de demandeurs d'asile. Au 31 décembre 2014, 746 personnes bénéficiaient d'une domiciliation auprès du groupe Cimade Gobelins.

#### Dom'Asile

L'association regroupe 11 centres de domiciliation de demandeurs d'asile dans la région parisienne, gérés par La Cimade, le Secours Catholique, la Mission Populaire Évangélique ou certaines Entraïdes Protestantes.

L'activité du groupe Cimade de Paris-Gobelins est exclusivement tournée vers la domiciliation des demandeurs d'asile. Ce groupe est soutenu financièrement par les financements propres de l'association Dom'Asile.

La Cimade IDF participe aux instances de l'association : le responsable des permanences pour réfugiés est membre du bureau de Dom'Asile et, depuis 2010, l'adjointe de la déléguée nationale en région est membre du conseil d'administration de Dom'Asile (un salarié de La Cimade nationale est également membre du CA). La Cimade héberge dans les locaux de la délégation régionale l'équipe de 3 salariés de l'association.

## Le Foyer international de Massy

### Que faisons-nous, quel fonctionnement ?

---

Le Centre de Massy a couvert en 2014 trois dispositifs :

**Le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) de La Cimade** : un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) dédiant 60 de ses 80 places à l'accueil de personnes reconnues réfugiées depuis moins d'un an.

**Le dispositif d'Aide au Logement Temporaire (ALT)**. Ce dispositif est en cours de suppression faute de financements permettant un accompagnement de qualité. Au 31/12/2014, il ne restait plus qu'une famille hébergée dans un logement loué auprès d'un bailleur social.

**Le projet d'hébergement « femmes étrangères victimes de violences »** concerne 7 femmes étrangères accompagnées de 6 enfants. Il associe deux missions de la Cimade : l'accompagnement administratif et juridique mené par les équipes bénévoles dans les permanences juridiques et l'accompagnement social assuré par les travailleurs sociaux intervenant au sein du foyer. L'objectif de ce projet est d'offrir à ces femmes un lieu stable où elles peuvent se reconstruire, accéder à leurs droits, jouir d'un accompagnement global, notamment pour ensuite leur permettre de s'insérer professionnellement dans la société française et de rechercher un logement.

L'accompagnement proposé dans chacun de ces trois dispositifs concerne l'intégralité des domaines qui composent la vie d'un individu en société : l'accès aux droits, l'insertion professionnelle, la santé, l'accès au logement autonome, l'accès aux soins, l'accès à la langue française. L'équipe de Massy a également porté des activités de plaidoyer et de sensibilisation du public en animant par exemple des débats à Palaiseau et Antony après la projection du film *Samba*. L'ensemble de ces missions est assuré par une équipe de 8 salariés, de 12 bénévoles et d'une volontaire allemande dans le cadre d'un partenariat avec le service civil allemand protestant EIRENE.

### Quel public reçu ?

---

Le public reçu au Centre de Massy varie selon les dispositifs en place :

**Le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)** de La Cimade a accompagné en 2014, 85 réfugiés de 14 nationalités différentes, totalisant 21871 sur les 21 900 nuitées théoriques<sup>3</sup>. Ces personnes sont réfugiés statutaires en très grande majorité (84%), les 16% restant bénéficiant de la protection subsidiaire.

Un peu plus de la moitié de cette population est du sexe masculin (55%). Les pays d'origine les plus représentés sont la République démocratique du Congo (32%), la Guinée Conakry (15%) et la Somalie (13%). On note toutefois en 2014 une baisse des pays d'Asie au profit du monde arabo-persan et des pays de l'Est, notamment les personnes en provenance d'Afghanistan et de Tchétchénie.

Depuis deux ans, les familles sont désormais majoritaires au centre (56% des personnes accueillies contre 44% de personnes isolées) et la part des familles monoparentales continue de progresser fortement (20% des résidents contre 10% en 2013). Le nombre d'enfants augmente donc significativement (39% des résidents ont moins de 18 ans contre 28% en 2013). La part des jeunes majeurs diminue en 2014 (15% contre 25% en 2013) tandis que celle des 25-45 ans progresse significativement (53% des personnes accueillies contre 39% en 2013).

La majorité des personnes orientées vers le CPH proviennent du département de l'Essonne (66% des entrées). Avant leur arrivée, elles étaient en majorité hébergées dans un dispositif d'hébergement de demandeurs d'asile (CADA, HUDA). Cependant, 29% des admissions concernent des arrivées dans le cadre de la réunification familiale ou des naissances dans le centre (4 en 2014).

La plupart des 24 résidents partis du CPH en 2013 ont intégré un logement autonome dans le département de l'Essonne (75%) dans le cadre des Accords Collectifs Départementaux.

**Le dispositif d'Aide au Logement Temporaire (ALT).** Fin 2014, il ne reste plus qu'une famille de 7 personnes à reloger, les autres baux associatifs ont été résiliés en cours d'année.

## Quels constats généraux ?

---

### L'intégration des personnes réfugiées en France

L'année 2014 a été marquée par un regain d'intérêt des pouvoirs publics pour les Centres Provisoires d'Hébergement. Le CPH de Massy était l'un des deux CPH visités par le sénateur Roger Karoutchi qui a réalisé un rapport sur ce dispositif pour la commission des finances du Sénat. L'équipe a également reçu la visite de Sandrine Mazetier, Vice-présidente de l'Assemblée Nationale et rapporteure de la Commission des lois sur le projet de réforme de l'asile. Nous avons pu expliquer en détails les nombreuses barrières qui freinent le processus d'intégration des personnes réfugiées et mettre en évidence la pertinence de ce dispositif.

### L'accès aux droits des personnes hébergées :

**Situation administrative :** Le délai moyen, observé au centre, en 2014 entre l'obtention du statut de réfugié et la délivrance de la carte de résident est de 9 mois. Il faut compter en moyenne 5 mois pour signer le Contrat Accueil et Intégration (CAI), qui est notamment indispensable pour avoir accès à la formation linguistique. Le délai moyen pour arriver à faire venir les enfants est actuellement de 19 mois. Dans ces conditions, il est extrêmement rare que les personnes quittent le centre dans le délai de prise en charge du CPH, à savoir un an (six mois renouvelable une fois) : seul un résident a réussi cet exploit en 2014 !

**Insertion professionnelle :** La proportion de personnes se trouvant en emploi est passée de 59% à 45% en 2014, dont 32% en contrats précaires (CDI ou CDD à temps partiel, intérim ou contrat d'insertion). Cette précarisation est une conséquence directe de la crise économique qui affecte les deux bassins d'emploi principaux des résidents : Paris et l'Essonne. De ce fait, 82% des adultes ont des ressources inférieures au SMIC.

---

<sup>3</sup>60 places × 365 jours

**Santé:** 88% des personnes que nous avons accompagnées en 2013 bénéficiaient de la CMU-C et 12% étaient affiliées au régime général, Seules 5 personnes ont pu bénéficier d'un suivi psychologique, les délais d'attente vers les structures adaptées étant toujours aussi longs.

**Education et parentalité:** Le mode de garde des enfants en bas âge reste problématique et constitue un frein à l'intégration des parents et notamment des mères isolées. Les deux tiers des enfants n'ont pas de mode de garde faute de place en crèche. Un tiers des enfants scolarisés a pu avoir accès à une classe spécialisée. La plupart des enfants scolarisés sont en maternelle ou en primaire dans l'école de secteur.

L'équipe a mis en place un partenariat avec une association massicoise, l'APASO qui a organisé trois cafés des parents au Centre afin d'offrir un espace de parole et d'échanges sur la parentalité –voir II. 1. 5.

**Accès au logement:** La plupart des résidents attendent toujours entre 1 et 3 mois pour signer leur bail auprès du bailleur et entrer dans leur logement. Aucune famille n'a eu de ressources suffisantes en 2014 pour sortir vers un logement du parc privé.

## Suivi du projet d'hébergement et d'accompagnement vers l'autonomie de femmes étrangères victimes de violences

En 2014, sept femmes et six enfants ont été hébergés et accompagnés dans leurs démarches pour obtenir un titre de séjour, accéder à leurs droits et acquérir leur autonomie. Deux d'entre elles ont obtenu un titre de séjour en 2014, ce qui porte à six le nombre de femmes régularisées depuis le début du projet. Les efforts des équipes se sont concentrés sur l'accès à l'emploi, la parentalité et la scolarisation des enfants. Deux d'entre elles ont tiré un bénéfice important de l'atelier théâtre qui leur a permis de retrouver confiance en elles.

Ces femmes sont toujours suivies de manière coordonnée et en binôme par les équipes bénévoles de la permanence juridique pour les femmes étrangères victimes de violences et les travailleurs sociaux du centre. Une réunion de point d'étape en septembre 2014 a permis de préparer la fin du dispositif prévue fin juin 2015, faute de financements.

### Focus : Une réorganisation difficile mais nécessaire

---

Face à l'ampleur du déficit du centre lié à la baisse des subventions alors que les coûts structurels continuent d'augmenter, l'équipe a dû se résoudre à opérer des choix organisationnels. L'enjeu consistait à maintenir la même qualité de service avec une économie de moyens.

Un poste de chargé d'hôtellerie a été supprimé. La gestion de l'accueil et de l'hôtellerie a été totalement réorganisée afin de pallier au passage de 2 à 1 ETP : les horaires d'ouverture de l'accueil ont été restreints, le courrier distribué sous les portes des résidents afin de limiter le passage à l'accueil. Deux bénévoles sont également venues en renfort à l'accueil le lundi, jour particulièrement chargé puisque la volontaire ne travaille pas et que la permanence « migrants » reçoit de nombreuses personnes.

Un poste de travailleur social en CDD n'a pas été renouvelé. L'équipe sociale est désormais composée de 4 travailleuses sociales qui accompagnent 60 réfugiés, 7 personnes en ALT et 13 personnes dans le cadre du projet femmes, soient 20 personnes par travailleuse sociale.

Le service de gardiennage a été supprimé et remplacé par un système d'astreintes en dehors des heures d'ouverture des bureaux. Trois salariées de l'équipe, dont la responsable qui loge sur place, se relaient pour intervenir. Elles interviennent en moyenne un peu moins d'une fois par semaine, en majorité pour régler des problèmes techniques ou de voisinage. Les résidents semblent satisfaits de ce système, à l'exception des femmes que la présence d'un veilleur de nuit qui filtrait les entrées au centre rassurait.

Les efforts se poursuivent également pour améliorer la qualité de service et une évaluation interne menée mi-2014 a abouti à des pistes d'amélioration, relativement faciles et peu coûteuses à mettre en place, tant sur l'aspect hébergement qu'accompagnement.

## 5. LES FEMMES ET PERSONNES ETRANGERES VICTIMES DE VIOLENCES

### Que faisons-nous, quel fonctionnement ?

---

La permanence « Femmes et personnes étrangères victimes de violences », créée en 2004, répond aux besoins spécifiques de personnes migrantes victimes de violence qui ont des conséquences sur leur situation administrative et notamment sur leur droit au séjour : violences conjugales, persécutions liées au genre dans leur pays d'origine, ou victimes de traite des êtres humains par exemple.

Ces permanences ont pour objectif de permettre aux personnes d'être informées de leurs droits et d'y accéder. En raison de la particularité de ce public, des conditions d'accueil, d'écoute spécifiques et de sécurité ont été mises en place. Ce public étant particulièrement vulnérable, il est essentiel qu'il puisse bénéficier d'une prise en charge globale (juridique, administrative, sociale, médicale, psychologique, mise à l'abri etc...).

Si les permanences réalisent un accompagnement administratif et juridique à titre principal, elles font également un travail de diagnostic de la situation globale de la personne afin qu'elle puisse être orientée et prise en charge par toutes les structures institutionnelles ou associatives dont elle pourrait avoir besoin.

Une permanence téléphonique se tient le mercredi toute la journée, quatre bénévoles conseillent et orientent et, si nécessaire, donnent un rendez-vous dans une des trois permanences physiques dédiées. Ces trois permanences d'accueil fonctionnent sur rendez-vous et sont assurées par 16 bénévoles réparties en trois lieux : deux à Paris et un à Montreuil.

En 2014, les quatre équipes de 20 bénévoles spécifiquement formées à la prise en charge de ce public, ont conseillé plus de 1550 personnes et suivi les dossiers de 344 personnes étrangères. La plupart des personnes sont accompagnées sur plusieurs années.

Huit nouvelles bénévoles ont intégré les permanences en 2014. Ces nouvelles bénévoles ont suivi une période d'observation puis plusieurs temps de formation approfondis et de travail en binôme. Un travail spécifique a été mené pour le renforcement de la permanence téléphonique.

Par ailleurs, une optimisation du fonctionnement des permanences a été impulsée par l'actualisation des documents de formation et du répertoire des acteurs locaux pouvant intervenir auprès des femmes. Une nouvelle fiche de suivi unique et très complète, accompagnant les personnes durant toute leur prise en charge à la permanence, a été créée. Les outils de la permanence ont tous été mis en ligne afin d'être accessibles et modifiables à tout moment et par tous (fiche de suivi, plannings de rendez-vous, planning de présence des bénévoles dans les permanences etc.). Les plannings de rendez-vous ont été aménagés afin que chaque bénévole puisse indiquer sa présence, sa disponibilité pour des rendez-vous de suivi de ses dossiers ou la prise de nouveau rendez-vous.

## Quel public ?

---

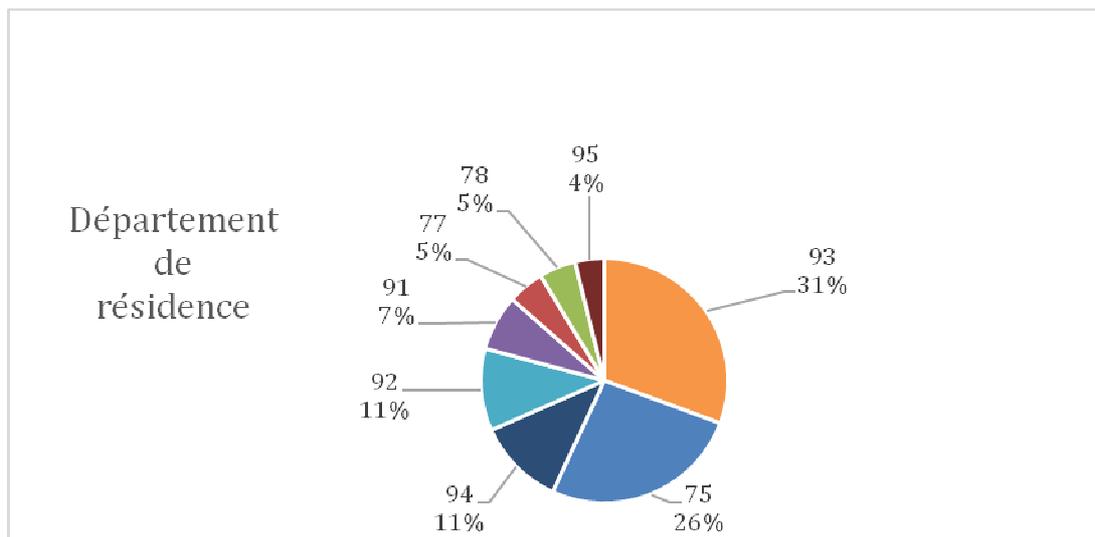
Les violences sont un phénomène universel qui touche les personnes quel que soit leur pays d'origine et leur catégorie socio-professionnelle. Elles recouvrent des situations très différentes.

### Répartition des personnes en fonction de leur genre

La permanence a accueilli en 2014 98% de femmes. Seuls 7 hommes ont été reçus par les bénévoles. Ce chiffre était de 5 l'année dernière et semble assez stable au fil des années.

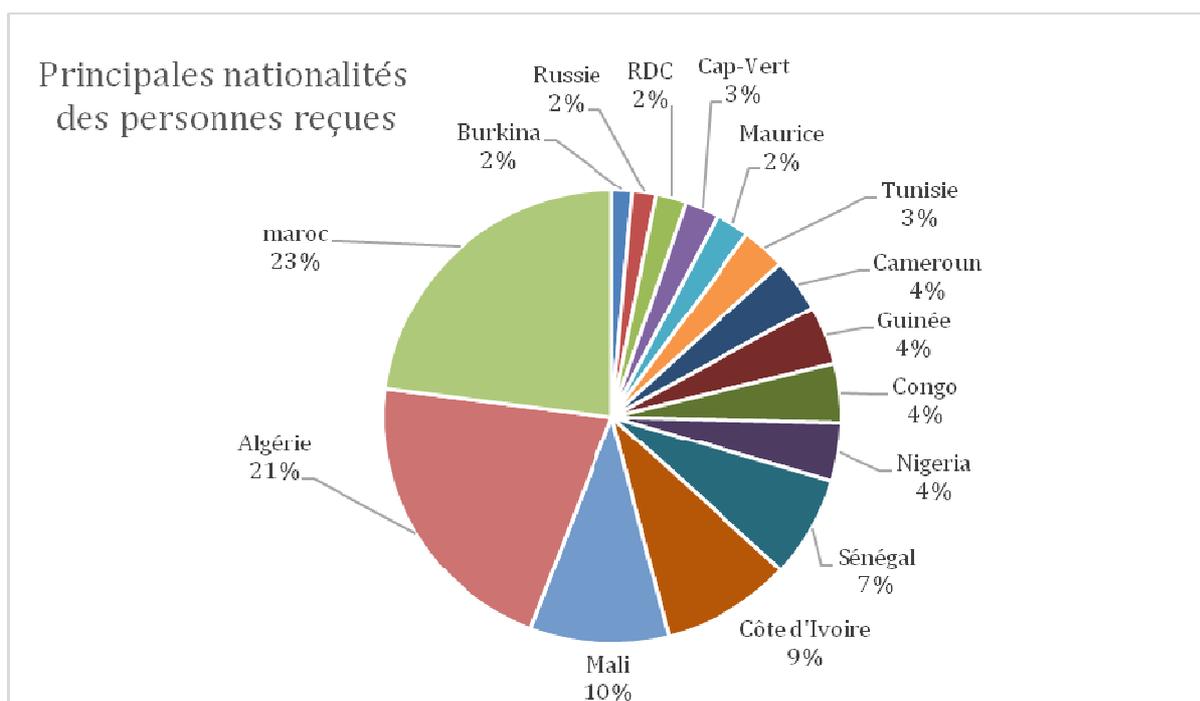
### Départements de résidence

Un peu plus de la moitié des personnes reçues dans nos permanences résident à Paris ou dans le 93 (57%). Nous notons une augmentation de 4% du pourcentage de personnes résidant dans le 93 en 2014.



### Nationalité des personnes

Les personnes reçues en entretien à la permanence viennent de tous les continents. En 2014, 54 nationalités différentes ont été comptabilisées. Sont mentionnés ici les pays les plus représentés dans nos permanences, mais nous avons également reçu à titre d'exemples trois syriennes, trois égyptiennes, deux iraniennes, deux albanaises et une afghane.

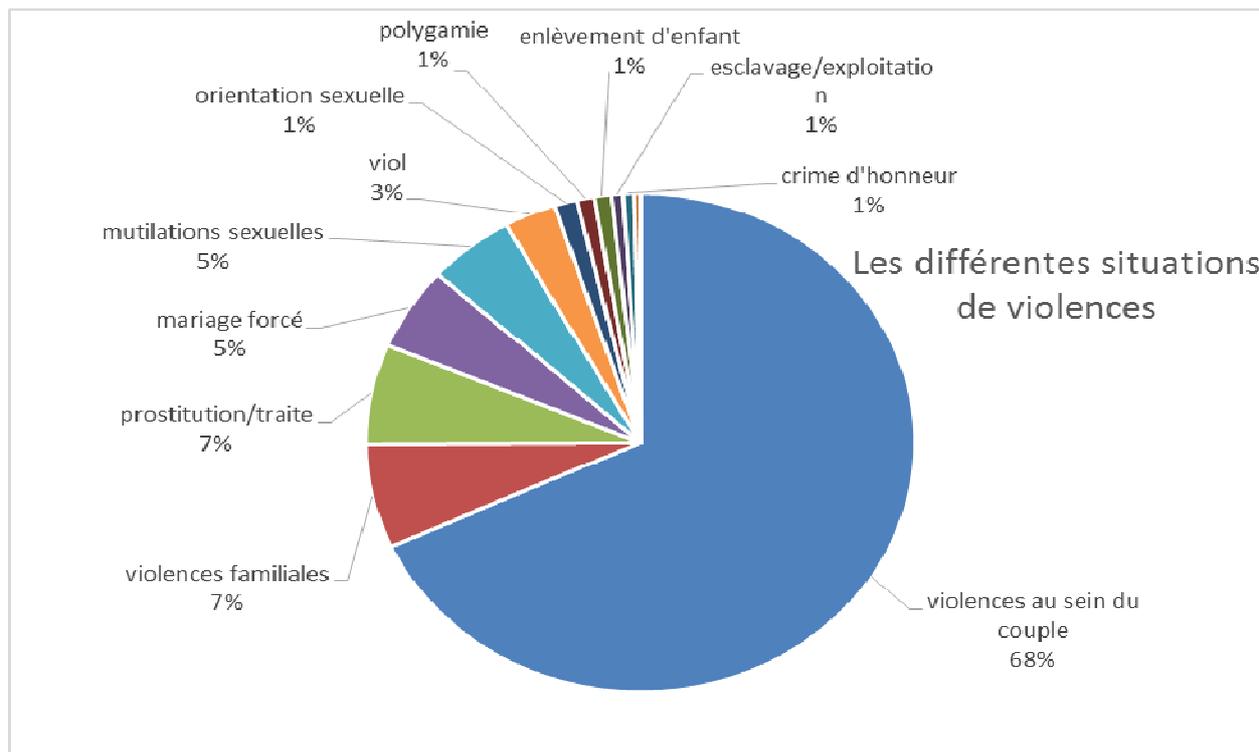


## Quels constats généraux ?

### Nature des sollicitations

#### Les différentes situations de violences

Commet en 2013, la part des violences intrafamiliales est très majoritaire (75% des personnes accompagnées) et notamment les violences conjugales (68%). Les 7 hommes que nous avons accompagnés en 2014 étaient tous victimes de violences conjugales. A cette violence s'ajoute une violence administrative : perte du titre de séjour, perte du logement, du travail etc.



### Répartition du type de demandes : droit au séjour et droit d'asile

78% des personnes entreprennent des démarches liées à leur droit au séjour et aux conséquences des violences sur leur statut administratif. Comme chaque année, cela représente la très grande majorité des personnes reçues. Les démarches accomplies par la permanence concernent tant les premières délivrances de titre de séjour que les demandes de renouvellement.

21% des personnes entreprennent des démarches liées à l'asile et aux persécutions dites de genre. Il s'agit pour la permanence d'écrire leur récit et de travailler l'entretien devant l'Office Français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA). La demande d'asile fait partie des dossiers pour lesquels les bénévoles doivent avoir de très nombreux rendez-vous avec les personnes suivies, parfois plus de 10. Si l'asile ne concerne que 19% des dossiers que nous traitons dans les permanences, ce sont les suivis qui représentent un gros travail pour les bénévoles.

### Analyse des demandes liées au séjour

#### Diversifications des situations de violences

Nous constatons une augmentation continue d'un phénomène : les personnes ne subissent pas uniquement des violences physiques dans le cadre du couple, elles sont de plus en plus victimes en parallèle d'autres violences : des violences familiales, des enlèvements internationaux d'enfants ou des confiscations de documents par exemple. Il semble que les auteurs de violences utilisent de plus en plus le lien de dépendance existant entre le maintien de la vie commune du couple et le maintien du droit au séjour de la personne, afin d'exercer un chantage et maintenir la victime sous emprise.

Or, malgré les textes, les préfetures ne prennent toujours pas en compte cette diversification et la part de plus en plus importante que prennent les violences psychologiques dans les violences subies. Les préfetures se focalisent sur les violences physiques et en exigent des preuves sous peine de ne pas appliquer du tout les textes protégeant les migrants.

Aussi, les bénévoles doivent être de plus en plus polyvalentes pour aider juridiquement les personnes dans tous les secteurs de leur vie administrative et judiciaire où des violences, ont des conséquences (le volet pénal lié aux violences, aux vols de documents administratifs, aux enlèvements d'enfants par exemple, et le volet civil lié au divorce, à la garde des enfants, aux médiations familiale etc.).

## Des pratiques illégales des préfectures

Les constats de 2013 perdurent : l'arsenal juridique censé protéger les victimes étrangères des conséquences de ces violences sur leur droit au séjour reste insuffisant et très souvent ignoré par les préfectures. Les violences conjugales occupent beaucoup les débats médiatiques et législatifs et les textes prenant en compte la situation des migrants dans ce domaine sont relativement récents : loi sur les violences de juillet 2010 instaurant l'ordonnance de protection, deux circulaires en date du 9 septembre 2011 et du 28 novembre 2012, la loi Égalité Femmes/Hommes du 4 août 2014. Pour autant, cela n'a pas d'influence sur les deux principaux phénomènes atteignant les migrants victimes de violences conjugales, au contraire la situation continue de se dégrader :

- Des vides juridiques ne protégeant pas les personnes victimes non mariées : nous constatons que de plus en plus de personnes non mariées et subissant des violences, nous sollicitent. Les textes protecteurs permettant de délivrer et renouveler les titres de conjoint malgré la rupture de la vie commune en raison des violences ne s'appliquent pas aux concubins ou aux personnes pacées. Les textes législatifs et réglementaires récents, ainsi que ceux en discussion au Parlement, ne prévoient pas cet élargissement pourtant fondamental aux personnes non mariées.
- Les pratiques illégales des préfectures et le non-respect des textes en vigueur :  
Cette année encore nous avons dû multiplier les courriers destinés aux préfectures afin de débloquent la situation des personnes en demandant simplement que la loi ou les circulaires leur soient appliquées.  
Par ailleurs, les bénévoles ont dû effectuer de nombreux accompagnements en préfecture pour que les personnes puissent, soit effectivement déposer leur dossier, soit se voir délivrer un récépissé, ou pour débloquent une situation inextricable.  
Enfin, en dernier ressort, nous avons eu recours à plusieurs reprises à des procédures contentieuses afin que le droit au séjour des personnes étrangères victimes de violences soit respecté.

### Exemples très courants d'exigence de pièces illégales en préfecture concernant la preuve des violences :

Alors que les textes indiquent que la preuve des violences sera rapportée par tous moyens (plaintes, mains courantes, procédures pénales, attestations, condamnations, certificats médicaux etc.) les préfectures exigent systématiquement que la victime produise une plainte et un certificat médical.

Les exigences abusives de preuves ne s'arrêtent pas là. Dans de très nombreux cas, les agents de la préfecture demandent d'apporter la preuve de la condamnation du conjoint, ou de produire un document attestant que les poursuites sont toujours en cours et n'ont pas été classées sans suite. Au-delà du caractère abusif de ces exigences, il faut noter que l'absence de condamnation ou le classement sans suite d'une plainte ne peut signifier pour autant qu'il n'y a pas eu de violences.

Systématiquement un certificat médical constatant les violences physiques sera exigé alors que de plus en plus de personnes que nous accompagnons sont victimes de violences psychologiques, pourtant extrêmement graves. Les préfectures n'appliquent donc pas les textes protégeant les victimes migrantes lorsqu'elles ne sont victimes « que » de violences psychologiques.

Nous avons donc dû multiplier, encore plus en 2014, les courriers interpellant les préfectures sur ces pratiques, ainsi que les recours contentieux.

## Des délais d'examen des demandes excessivement longs

Les délais d'examen des demandes par les préfectures n'ont pas diminué et ont pour conséquence de laisser des personnes sous récépissé durant parfois plusieurs années les plaçant ainsi dans une situation administrative très précaire. De nombreuses femmes obtiennent plus de 3 récépissés de demande de titre de séjour, parfois jusqu'à 11 récépissés (plus de deux années passées munies d'un simple récépissé).

## Analyse des demandes liées à l'asile et aux persécutions liées au genre

## **Difficultés croissantes pour déposer une demande d'asile et obtenir le statut de réfugié**

Les persécutions liées au genre ne sont toujours pas suffisamment prises en compte par l'OFPRA et la CNDA. Une analyse juridique approfondie est alors nécessaire pour conseiller au mieux les personnes pour le dépôt d'une demande d'asile ou d'un titre de séjour.

Lorsque les femmes étrangères victimes de violences déposent un dossier de demande d'asile en raison de persécutions qu'elles encourent du fait de leur genre, elles ne bénéficient souvent que de la protection subsidiaire, statut beaucoup moins protecteur que le statut de réfugié prévu par la Convention de Genève de 1951. Lorsqu'elles se voient accorder le statut, c'est sur le fondement de l'appartenance à un certain groupe social (celui des victimes de la traite par exemple), et jamais en raison des opinions politiques.

La majorité des femmes accompagnées dans leur demande de protection au titre de l'asile évoque des craintes liées à un mariage forcé et/ou une mutilation sexuelle. Nombreuses sont d'ailleurs les femmes qui font face à plusieurs violences, par exemple des violences familiales, des viols et un mariage forcé.

### **Une baisse des demandes fondées sur la crainte d'un mariage forcé**

Nous constatons que si nous avons accompagné le même nombre de personnes dans une demande d'asile en 2013 et en 2014, le nombre de demandes fondées sur des persécutions liées à un mariage forcé a fortement diminué. Quant à celles fondées sur les mutilations sexuelles, elles ont augmenté légèrement.

Ce double phénomène s'explique de deux manières selon nous :

Nous expliquons le maintien des demandes d'asile des parents pour leurs fillettes risquant l'excision dans leur pays d'origine par une jurisprudence toujours favorable à ces situations. En effet, le statut de réfugié est accordé très souvent aux enfants.

Quant aux demandes fondées sur un mariage forcé, elles ont fortement baissé pour deux raisons. Tout d'abord, la jurisprudence assez stricte, contrairement aux mutilations sexuelles, accorde rarement le statut de réfugié sur le fondement de l'appartenance à un groupe social. Ensuite, nous avons noté que cette tendance pour les mariages forcés est liée à l'évolution de la jurisprudence relative aux mutilations sexuelles. Aujourd'hui lorsque les fillettes obtiennent le statut de réfugié en raison des craintes de mutilations, les parents peuvent bénéficier d'une régularisation sur le droit au séjour. Or, dans de très nombreux cas, lorsqu'une fillette a de telles craintes, la mère a aussi des craintes personnelles liées à l'opposition à cette pratique et/ou à un mariage forcé. Depuis deux ans maintenant, lorsque la Cour nationale du droit d'asile accorde le statut à une fillette, même si sa mère a des craintes personnelles, elle refuse l'asile à la mère, partant du principe que de toute façon, elle sera régularisée sur le fondement du statut de réfugié de sa fille. C'est une tendance assez nette qui explique en partie cette baisse des demandes d'asile pour mariages forcés. Notons cependant qu'il en résulte un statut administratif moins protecteur pour ces femmes, un titre de séjour d'un an au lieu d'une carte de résident de 10 ans.

## **Résultats**

Sur les 344 dossiers suivis:

57 personnes se sont vu délivrer une carte de séjour d'un an (dont 3 protections subsidiaires)

9 ont bénéficié d'une carte de résident (dont 5 statuts de réfugiés)

20 personnes ont fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français.

Concernant les autres personnes suivies :

Dans certaines situations, aucune démarche n'a encore été effectuée. En effet, parler des traumatismes et des persécutions subies n'est pas un exercice facile et quelques femmes ne sont toujours pas en mesure de le faire : envisager une demande de titre est donc impossible pour elles à l'heure actuelle. Dans ces situations les bénévoles effectuent un important travail d'accompagnement afin d'aider la personne à faire les bons choix. C'est entre autres dans ces situations que les bénévoles orientent vers d'autres structures associatives et institutionnelles pour qu'un accompagnement global et complet des personnes soit réalisé en parallèle.

Enfin, de très nombreuses personnes sont encore en attente de réponse de la préfecture ou de l'OFPRA.

## Orientations et suivis

### Orientations vers notre permanence

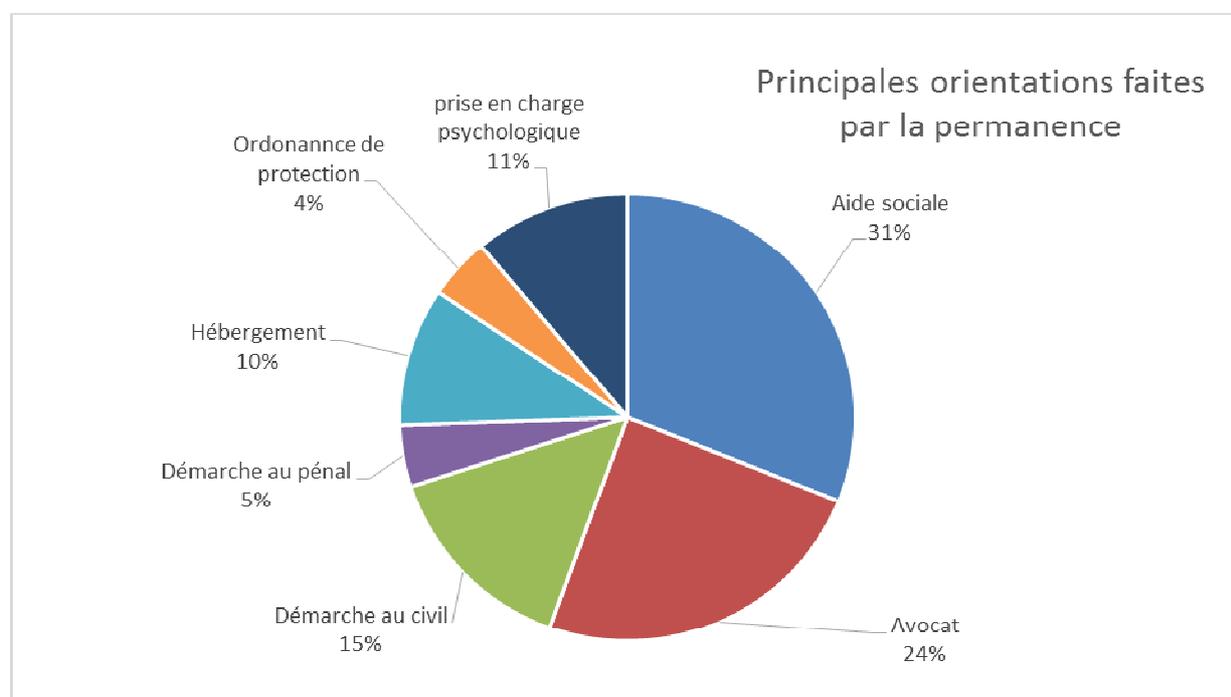
Les femmes reçues au sein de nos permanences arrivent souvent à La Cimade en bout de parcours, orientées par des travailleurs sociaux, par le bouche à oreille, par des associations, des psychologues de commissariat ou des juristes du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.

La part des personnes qui nous sont orientées par des travailleurs sociaux ou par des associations prenant en charge les femmes victimes de violences conjugales est très importante. (63% des orientations). Cela reflète en partie le travail de partenariat avec les autres acteurs de terrain, associatif ou institutionnel, que nous avons continué de développer en 2014. La nécessité d'être en mesure d'orienter les personnes vers d'autres structures pour qu'elles bénéficient d'un accompagnement global nous pousse à travailler toujours plus en partenariat.

### Orientations de notre permanence vers des suivis complémentaires

C'est un réflexe fondamental sans lequel le travail des bénévoles essentiellement juridique, ne pourrait se faire. Tout accompagnement d'une personne victime de violences commence par un diagnostic des suivis sociaux, médicaux, psychologiques et de mise à l'abri dont elle bénéficie.

Ce travail en partenariat est représenté dans le graphique ci-dessous.



Nous notons un pourcentage important d'orientation pour l'aide sociale, 31% (logement, vêtements, colis alimentaires, transports...) ou le suivi psychologique. Par ailleurs, étant donné la situation de plus en plus précaire des femmes que nous recevons et l'état de saturation du système d'hébergement d'urgence, nous sommes souvent amenés à rechercher avec elles des possibilités d'hébergement (urgence, mise à l'abri...).

Quelques exemples de partenariats en 2014 :

- Poursuite des partenariats avec les CIDFF 75 et 93 afin de travailler en commun sur des dossiers individuels permettant une prise en charge globale des femmes reçues et de mutualiser les différentes compétences et pratiques.
- Poursuite du travail avec les commissariats pour permettre les dépôts de plainte des femmes victimes de violences.
- Rencontre de l'Amicale du Nid 75 et 93 ainsi que le Mouvement du Nid et le délégué régional aux droits des femmes et à l'Égalité pour poser des bases de travail partenarial.
- Collaboration avec les intervenants en rétention de l'ASSFAM pour l'identification et l'aide juridique aux victimes de traite enfermées en rétention au vu de leur expulsion.

## 6. LE DROIT A LA SANTE DES PERSONNES ETRANGERES VIVANT EN FRANCE :

### Que faisons-nous, quel fonctionnement ?

---

Le travail d'équipe mené par les salarié.e.s et l'ensemble des équipes de la région Ile- de- France et la transversalité de la thématique santé nous ont conduits à redimensionner le projet santé de la région, non plus uniquement centré sur les activités de l'Espace Santé Droit mais englobant les actions des autres permanences de la Cimade ayant trait au droit à la santé.

Les données qui vont suivre sont néanmoins tirées essentiellement des activités de l'Espace Santé Droit.

L'Espace Santé Droit s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la Cimade Ile-de-France et le Comede pour la promotion de la santé et de l'accès aux droits des personnes étrangères malades en situation précaire.

Une équipe de 10 bénévoles assure une permanence de soutien juridique.

L'équipe est coordonnée par un salarié du Comede et une salariée de la Cimade, soutenue par la présence d'un médecin du Comede une fois par semaine. Un stagiaire participe aux activités de la permanence durant six mois et mène un travail de recherche sur un sujet spécifique (en 2014, le stagiaire a travaillé à la mise à jour du recueil de jurisprudence sur le droit au séjour pour soins élaboré conjointement par la Cimade, le Comede et l'ADDE (association des Avocats pour la Défense du Droit des Etrangers)).

Un médecin du Comede intervient une journée par semaine à l'Espace Santé Droit pour procéder à l'évaluation médicale des personnes. Cette évaluation médicale nous permet de conseiller les personnes malades au mieux sur l'opportunité des démarches à effectuer compte tenu du droit et des pratiques en vigueur.

La permanence d'accueil et d'accompagnement de l'Espace Santé Droit ne reçoit que sur rendez-vous pris via la permanence téléphonique de l'Espace Santé Droit qui est également un pôle ressource pour les professionnels et les partenaires associatifs.

L'Espace Santé Droit, par son activité centrée sur la thématique de la santé, est également un lieu privilégié d'observation des pratiques administratives et nourrit le plaidoyer sur ce sujet.

L'Espace Santé Droit aborde essentiellement les thématiques suivantes :

- Le droit au séjour et la protection contre l'éloignement des personnes étrangères atteintes de pathologies graves vivant en France et ne pouvant se soigner dans leur pays d'origine ainsi que le droit au séjour des accompagnants de malades
- L'accès aux droits et aux soins, notamment l'accès à une couverture maladie (assurance maladie -régime général et CMU-C- et Aide Médicale d'État).

Sont aussi traités : les problèmes de factures hospitalières impayées, l'accès au Fonds Soins Urgents et Vitaux (FSUV) et au dispositif PASS, les difficultés d'accès à d'autres droits sociaux (allocation adulte handicapé, allocation d'éducation de l'enfant handicapé...), la question de la stabilisation de la situation administrative par l'accès au droit au travail, l'accès à la carte de résident, la spécificité des droits des ressortissants de l'Union européenne ou encore le bénéfice du regroupement familial.

**Concernant la permanence physique :** en 2014, les rendez-vous se sont déroulés trois jours par semaine (mardi, mercredi, vendredi).

Par rapport à 2013, le nombre de consultations a légèrement diminué. Du fait de problèmes liés aux locaux (infiltration d'eau), nous avons été contraints de réorganiser notre activité au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2014 et obligé de limiter considérablement nos plages horaires de consultation. Nous avons

privilegié le suivi des personnes déjà accompagnées par l'Espace Santé Droit plutôt que la réception de nouvelles personnes.

Sur l'ensemble de l'année 2014, l'équipe de l'Espace Santé Droit a effectué **589 consultations et déplacements** (-13%) **pour 338 personnes reçues** (403 en 2013). Dans un contexte de durcissement de l'accès aux droits des étrangers malades et d'un travail de recentrage de l'Espace Santé Droit sur l'amélioration du suivi des personnes accompagnées par notre permanence, on observe en 2014 une **augmentation de la durée moyenne de suivi** (8 mois).

Le travail fourni en soutien des personnes reçues en rendez-vous à l'Espace Santé Droit va bien au-delà du temps du rendez-vous : nombreuses rédaction de courriers, mails et fax aux différents interlocuteurs (préfecture, CPAM, hôpital...) et entretiens téléphoniques avec ces mêmes interlocuteurs. De plus, des accompagnements en préfecture sont régulièrement nécessaires pour garantir les droits des personnes malades à l'accès au titre de séjour pour raison médicale

**Concernant la permanence téléphonique** : Nous avons aussi été contraint de réduire nos plages horaires de permanence lors du 2<sup>nd</sup> semestre 2014 : suppression de la permanence téléphonique du mardi après-midi et maintien des permanences téléphoniques du mardi, mercredi et vendredi matin.

**Sur l'ensemble de l'année 2014, l'ESD a traité 1561 appels dans le cadre de la permanence téléphonique** (-9% par rapport à 2013).

A partir notamment de ces permanences téléphoniques, nous avons pu recenser des demandes exprimées par les professionnels amenés à intervenir dans le champ de l'accès aux soins et l'accès aux droits liés à l'état de santé des personnes étrangères : travailleurs sociaux, médecins, partenaires associatifs, etc. Ces partenaires expriment une méconnaissance du droit relatif aux personnes étrangères, de la complexité des procédures, des changements législatifs et des difficultés pour faire face aux pratiques des administrations en constante évolution et, de manière sensible, dans le sens d'un durcissement fort pour l'accès à la santé.

Suite à l'important travail de refonte de notre base de données en 2013, nous avons décidé, en 2014, de travailler spécifiquement à l'amélioration de la qualité du suivi des personnes reçues en rdv à l'Espace Santé Droit. En effet, face aux obstacles administratifs rencontrés et à la précarité de leur situation, une part importante des personnes que nous recevons en rendez-vous ne donnent pas suite si ne les relançons pas.

En 2014, nous avons recruté un stagiaire avec lequel, durant six mois, nous avons spécifiquement œuvré à l'amélioration de notre permanence téléphonique dédiée aux suivis (01 43 52 69 56). La présence du stagiaire nous a également permis d'effectuer un important travail de relance téléphonique de personnes pour lesquelles nous n'avions plus de nouvelles.

L'amélioration importante de notre recueil de données a permis à l'ensemble de l'équipe de mieux s'approprier cet outil comme support dans l'accompagnement des personnes reçues et accompagnées.

Enfin, en 2014, nous avons renforcé notre permanence téléphonique dédiée aux personnes reçues en rendez-vous (environ 10 appels par jour) et créé des adresses mail spécifiques à l'ESD pour chaque membre de l'équipe afin de faciliter le suivi à distance.

**Ces évolutions ont permis un renforcement de l'efficacité de notre action pour résoudre les obstacles et difficultés rencontrés par les personnes faisant appel à nous.**

Cependant, les pratiques administratives en matière de droit au séjour et d'accès aux soins se durcissent considérablement.

## Quel public ?

### Concernant les permanences physiques :

Les personnes accueillies à l'Espace santé droit en 2014 résident principalement en Seine-Saint-Denis (34%), à Paris (31%), dans le Val-de-Marne (12%), les Hauts-de-Seine (9%), et le Val d'Oise (5%). Elles ont été majoritairement orientées par des associations (48% du total, Cimade 28%), des services

publics (20%, services sociaux de secteur 15%), des services de santé (16%, hôpital 12%) et des particuliers (13%). L'attribution des rendez-vous en consultation est ainsi plus fréquente parmi les personnes orientées par les associations et les services publics, probablement en raison d'une pré-orientation plus sélective.

En 2014, 66 consultations ont eu lieu en langue étrangère, notamment en anglais (45%), arabe (2%), russe et tamoul (1%). La traduction repose principalement sur les accompagnateurs (56%) et les membres de l'équipe (42%), une seule consultation ayant été conduite à l'aide d'un interprète professionnel.

### Concernant les permanences téléphoniques :

Les appels émanent majoritairement de particuliers (70%, dont personne concernée 42% et membre de famille 18%). Les autres appels proviennent des associations (14% du total, Cimade 5%), des services de santé (10%, hôpital 8%) et des services publics (6%). Deux tiers des appels (67%) conduisent à des orientations externes, principalement en direction de l'hôpital (36% du total des appels), des associations (16% et Comede 7%) et des services publics (12%).

La permanence téléphonique a été sollicitée en majorité pour des personnes résidant en Seine-Saint-Denis (33%), à Paris (28%), dans le Val-de-Marne (9%), les Hauts-de-Seine et le Val-d'Oise (5%).

## Quels constats généraux ?

### Nature des sollicitations

#### Motifs des sollicitations lors des rendez-vous.

Les interventions se situent majoritairement dans les domaines du droit au séjour pour raison médicale (76% des consultations et des appels) et de l'accès aux soins (27% des consultations et 24% des appels), et 11% des consultations ont eu lieu en langue étrangère.

Consultations sociojuridiques.	
Effectifs	589
Droit au séjour	76%
Titre de séjour pour soins	52%
Parent d'enfant malade	14%
Accomp. de majeur malade	5%
Titre de séjour autre motif	5%
Accès aux soins et PM	24%
Protection maladie	18%
Dette hospitalière	5%
Autre	1%
Autres	6%
Autres droits sociaux	3%
Accident du travail	1%

L'accompagnement des personnes étrangères malades ne se limite pas à l'ESD, les équipes des permanences généralistes ou intervenant en prison et en rétention agissent également pour l'accès aux droits des personnes (aux soins, à un titre de séjour, à être protégé contre l'éloignement) et notamment des personnes gravement malade n'ayant pas accès aux soins appropriés dans leur pays d'origine.

Il ressort de nos statistiques régionales **qu'environ 10% des personnes suivies dans chaque permanence Cimade qui ne porte pas**

**spécifiquement sur les questions de santé (séjour, asile, éloignement, femmes victimes de violences...) présentent une demande de soutien juridique lié à leur état de santé.**

#### Motifs des sollicitations par téléphone.

Permanence Tel	
<b>Effectifs</b>	<b>1561</b>
Droit au séjour	76%
Titre de séjour pour soins	59%
Parent d'enfant malade	6%
Accomp. majeur de malade	4%
Titre de séjour autre motif	7%
Accès aux soins et PM	27%
Protection maladie	21%
Dettes hospitalières	1%
Autre	5%
Autres	14%
Autres droits sociaux	6%
Accident du travail	<1%

Les répondants attribuent des rendez-vous en priorité dans les situations de blocage que ce soit pour l'obtention d'un titre de séjour ou d'une protection maladie. Dans les autres cas, les personnes sont adressées vers les services de droit commun, l'équipe de l'Espace santé droit agissant alors en soutien des professionnels du médico-social.

Cette permanence téléphonique publique est complétée par la tenue d'une permanence téléphonique dédiée aux personnes déjà suivies à l'ESD. Elle fonctionne le mardi, mercredi et vendredi toute la journée.

## Obstacles auxquels font face les personnes étrangères en matière d'accès aux soins

A partir de ces permanences juridiques, la Cimade a identifié plusieurs obstacles dans l'accès :

- **à une protection maladie** : Ignorance ou méconnaissance des droits, disparition ou diminution des lieux d'accueil des CPAM, multiplication des documents à présenter pour l'accès à la protection maladie dont des documents non prévus par la loi, suspicion généralisée de fraude, longueur de la procédure d'accès à la protection maladie, refus pour les étrangers communautaires ou les personnes détentrices d'un titre de séjour européen sur l'idée qu'ils bénéficieraient d'une protection maladie dans un autre pays européen.

- **aux soins** : refus de soins pour des personnes sans couverture maladie et dettes liées à des factures hospitalières.

- **à un titre de séjour pour raisons médicales** : Exigence de conditions supplémentaires ou de documents illégaux par les préfectures pour le dépôt de dossier. A titre d'exemples, exigence du passeport, d'un an de présence en France, de la présentation d'un certificat médical au guichet de la préfecture en violation du respect du secret médical. Le délai d'instruction des dossiers est déraisonnablement long pouvant aller jusqu'à deux ans dans le Val de Marne.

- **au respect de la procédure de protection contre l'expulsion** des personnes gravement malades ne pouvant être soignées dans leur pays d'origine, en particulier lorsqu'elles sont enfermées en prison ou en rétention : opacité quasi-totale de la procédure, pas de texte normatif contraignant, pas d'effet suspensif de l'expulsion à l'activation de cette procédure.

- **à un titre de séjour en tant qu'accompagnant d'une personne gravement malade** (enfant ou majeure)

- **aux droits sociaux liés à l'état de santé** : prestations familiales dont allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation adulte handicapée, etc.

Sur ce dernier aspect, nous avons constaté que les personnes qui nous sollicitent expriment des difficultés accrues d'accès aux soins ou sont victimes de discriminations dans leurs démarches de santé.

Ainsi, la montée en compétences des équipes de l'ESD sur les droits sociaux (prestations familiales, accident du travail, accès aux soins des communautaires) a été l'une de nos priorités en 2014. Nous avons également poursuivi la sensibilisation de l'ensemble des équipes de la région IDF à la protection maladie des personnes migrantes.

Tout ceci nous a permis d'avoir des réactions efficaces face aux pratiques des administrations conduisant à un refus des droits.

## Les partenariats sur la question de la santé des personnes étrangères.

Depuis la création de l'Espace Santé Droit, un axe fort du projet repose sur le partenariat, tout d'abord avec le Comede, association de professionnels de santé, qui permet au projet d'avoir une approche originale pluridisciplinaire : médicale, juridique et sociale.

Par ailleurs, nous intervenons en partenariat d'un point de vue opérationnel pour le suivi des personnes mais également afin de mutualiser notre expérience et expertise auprès de professionnels pouvant accompagner des personnes étrangères malades.

Ainsi, l'équipe travaille en lien avec des :

- Associations de soutien aux personnes en situation de vulnérabilité (à titre d'exemples, Secours Catholique, Samu social du 93, CAARUD)
- Associations de soutien aux personnes étrangères (Dom'Asile, Médecin du Monde)
- Association de malades (à titre d'exemples, l'Association Française des Hémophiles, Aides, Arcat et l'Association des Paralysés de France)
- Avocats (à titre d'exemple, l'ADDE)
- Des initiatives institutionnelles, notamment dans le cadre des contrats locaux de santé. A Aubervilliers et Saint-Denis.
- Les équipes de travailleurs sociaux, hospitaliers, de secteur, au Samu social ....

## Focus : un public particulièrement vulnérable

---

En 2014, à partir de ses permanences juridiques, la Cimade a identifié deux publics spécifiques qui rencontrent de graves difficultés dans leur accès aux droits et aux soins : **les personnes étrangères incarcérées et les personnes étrangères sortant de prison.**

Outre les très grandes difficultés sociales que connaissent la plupart des personnes incarcérées et sortant de prison et qui sont accrues pour les personnes étrangères du fait de leur situation administrative, les deux problèmes récurrents sont :

- le manque de protection effective contre l'expulsion des personnes étrangères incarcérées alors qu'elles sont gravement malades et ne peuvent être soignées dans leur pays d'origine ;
- les difficultés rencontrées par ces personnes pour accéder à un titre de séjour pour soins qui leur permettrait la continuité des soins que ce soit depuis la prison ou à la sortie compte tenu de leur incarcération.

*(Sources : rapport d'activité de la Cimade, rapport sur le droit à la santé des personnes étrangères enfermées ou expulsées (décembre 2013), rapport cour des comptes 2014 sur la santé des étrangers en prison, rapport du Défenseur des Droits juin 2014)*

## 7. UN TRAVAIL ACCRU SUR LES DROITS SOCIAUX DES PERSONNES ETRANGERES

Au-delà des questions relatives au séjour et à l'asile des personnes étrangères, les sollicitations que nous recevons concernent très régulièrement les droits sociaux : prestations familiales, protection maladie, hébergement d'urgence....

Plusieurs actions ont été mises en place afin que les équipes de la Cimade Ile- de- France disposent des informations nécessaires pour conseiller et orienter les personnes en fonction des besoins identifiés.

### Organisation de formations et soutien des équipes bénévoles

- une formation sur la protection maladie avec remise d'un document de formation et d'une note pratique relative à l'accès aux soins.
- une commission *Droits sociaux*, a été consacrée à l'accès aux prestations familiales des personnes migrantes principalement pour les familles dont les enfants ne sont pas entrés dans le cadre du regroupement familial ainsi qu'à l'accès à la domiciliation et aux droits qu'il est possible d'ouvrir avec une domiciliation.

- plusieurs documents de formation ou de fiches juridiques ont été élaborés : un document de formation sur les prestations familiales, une fiche pratique sur les dispositifs de domiciliation

### Interventions et formations dédiées à des travailleurs sociaux et partenariat avec des écoles de travailleurs sociaux.

La construction de formations et interventions spécifique dédiées à des travailleurs sociaux sur différentes thématiques participe à la construction des partenariats plus solides avec les services sociaux et permet à ce public de mieux comprendre les problématiques des personnes étrangères sans papier et d'assurer leur suivi social.

A titre d'exemples :

- Intervention à la Mairie du 18ème - Réseau d'aide aux victimes- devant un public composé notamment de travailleurs sociaux sur le droit au séjour des femmes victimes de violences
- Deux formations sur Incidences des violences sur la situation administrative des femmes: droit au séjour et droit d'asile dans le Val de Marne (75 travailleurs sociaux)
- Femmes étrangères victimes de violences: droit d'asile et traite des êtres humains. Mairie de Montreuil. Mission droit des femmes - Réseau violences faites aux femmes
- Sensibilisation au droit au séjour devant les étudiants en travail social de *l'Ecole social Rabelais* (150 élèves)
- Une journée de formation pour Médecins du Monde sur le droit au séjour pour raisons médicales (25 médecins et travailleurs sociaux)
- Deux journées de formation pour la Fondation Abbé Pierre sur le droit au séjour, le droit d'asile et les droits sociaux des personnes étrangères vivant en situation de précarité (17 travailleurs sociaux)
- Une intervention devant des travailleurs des Hauts de Seine sur la demande d'asile, les possibilités de domiciliation et de régularisation (20 travailleurs sociaux)
- Une formation sur le droit d'asile à la Mairie de Saint Denis (50 travailleurs sociaux)

### Suivi des pratiques des différentes administrations ou associations responsables de l'accès aux droits.

En 2014, nous avons focalisé notre action sur deux droits fondamentaux : l'accès à la protection maladie (voir I.6 6. LE DROIT A LA SANTE DES PERSONNES ETRANGERES VIVANT EN France) sur la et l'hébergement.

Travail mené sur l'hébergement d'urgence

L'hébergement d'urgence est une préoccupation récurrente pour les personnes que nous accompagnons dans leurs démarches. Les publics principalement concernés sont : les familles notamment celles déboutées de l'asile ou en réexamen mais pas seulement, les jeunes (mineurs ou juste majeurs) ou encore les personnes malades ou les femmes étrangères victimes de violences :

Afin de pouvoir réagir à ces situations :

- Phase de test d'un kit d'alerte comprenant les contacts des institutions et des modèles de saisine des autorités administratives responsables de l'hébergement d'urgence.
- Travail en partenariat avec les centres d'hébergement d'urgences dédiés aux femmes victimes de violences

## 8. LA DEFENSE DES DROITS DES PERSONNES ETRANGERES SOUS LE COUP DE MESURES D'ELOIGNEMENT

Depuis ces dix dernières années, le système législatif et juridictionnel en la matière n'a cessé de se complexifier, rendant plus difficile l'accès aux tribunaux et la possibilité de faire valoir ses droits : multiplication du nombre des décisions préfectorales de refus, multiplication des décisions administratives à attaquer, raccourcissement des délais de recours

Dans le même temps, nous constatons une augmentation des illégalités commises par les services des préfetures. Ce comportement est d'autant plus aisé que de moins en moins de personnes ont recours à la justice et les préfetures ont toute latitude pour ne pas remettre en cause certaines de leurs pratiques illégales.

Cette action d'accompagnement est primordiale dans une région qui concentre une part importante de la mise en œuvre des politiques d'éloignement (les plus grands centres et locaux de rétention notamment).

La Cimade IDF a développé trois types d'activités spécialisées pour répondre à ces objectifs :

- deux permanences dédiées spécifiquement aux étrangers faisant l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire français ainsi qu'une permanence téléphonique d'information et de prise de rendez-vous, -
- une permanence quotidienne dans le local de rétention de Cergy
- une permanence au sein des deux centres de rétention du Mesnil-Amelot (financé dans le cadre d'un marché public conclu avec le ministère de l'intérieur)

## Les permanences pour « la défense des personnes étrangères sous le coup de mesures d'éloignement »

### Que faisons-nous, quel fonctionnement ?

---

Créées en 2007, ces permanences spécialisées ont pour objectif de favoriser l'information et la défense des droits des personnes sous le coup de mesures d'éloignement (OQTF, interdiction du territoire,...) et de favoriser leur accès à la justice. Dans la région parisienne, l'accueil de ces personnes se réalise principalement au sein des deux permanences spécialisées : au siège régional et à Montreuil. Il est par ailleurs important de souligner qu'un certain nombre de personnes sous le coup de telles mesures sont également accueillies et reçues dans l'ensemble de nos autres permanences. Les chiffres suivants ne prennent en compte que les situations répertoriées au sein de nos deux permanences dédiées à ces questions.

Au cours de l'année, nous avons reçu et accompagné plus de 500 personnes pour lesquelles nous avons à chaque fois engagées plusieurs démarches : diagnostic de la situation, information sur les droits, aide à la demande d'aide juridictionnelle et suivi des demandes, mise en relation avec un avocat, rédaction de recours ....

Les sollicitations reçues au sein de notre permanence téléphonique du mardi après-midi, préalable à toute prise de rendez-vous, reçoit un nombre d'appels toujours très important : 1600 appels environ comme en 2013. Cette permanence est également un lieu de ressources, d'informations et d'orientations pour les personnes et leurs accompagnants.

Cette action est permise grâce au travail d'une équipe de 12 bénévoles et d'un stagiaire de l'Ecole du Barreau sous la coordination de l'équipe salariée régionale.

### Quel public ?

---

La majorité des personnes sont sous le coup de décisions de refus de titre de séjour assorties d'obligation à quitter le territoire avec un délai de départ volontaire. Ces décisions leur ont été délivrées suite aux démarches de régularisation qu'elles ont effectuées auprès de la préfecture.

Quelques personnes (moins de 5%) sont sous le coup de la « double peine » et font l'objet de mesures d'interdiction du territoire ou d'arrêté d'expulsion. Pour ces personnes bien souvent arrivées en France depuis de très nombreuses années et dont une part importante de la famille est en France, notre accompagnement s'étend sur plusieurs années.

#### Répartition par préfecture

Seine-Saint-Denis : 27%
-------------------------

Paris : 24,5%
Hauts-de-Seine : 11,5%
Val de Marne : 10,5%
Val d'Oise : 7,8%
Essonne : 7,5%
Seine et Marne : 4,7%
Yvelines : 3,4%
Préfectures autres : 3,1%

## Quels constats généraux ?

### Principaux motifs sur lesquels les personnes s'appuient pour déposer un recours contre l'éloignement :

Salarié	20,6%
Liens personnels et familiaux (L.313-1-7°)	16,6%
Malade	13,5%
Demandeur d'asile	13,5%
10 ans de présence en France (L.313-14)	12,5%
Etudiant	9,8%
Conjoint de Français	2,7%
Parent d'enfant français	2%
Regroupement familial	0,6%
Autres	7,4%

### Quelques évolutions statistiques entre 2013 et 2014

On observe une augmentation significative de 4% des recours déposés suite à un rejet de demande de titre de séjour « salariés » qui devient le premier motif des requêtes introduites contre les décisions de l'administration. Cela est sans doute à mettre en parallèle avec la hausse des demandes déposées dans le cadre de la circulaire Valls et l'application à géométrie variable de ses critères par les préfetures. De même en est-il pour les « étudiants » avec une hausse de plus de 3%.

La protection contre l'éloignement des personnes étrangères malades ne cesse de se dégrader, ceci est illustré par une augmentation (+ 2,5%) des personnes malades nous sollicitant.

Le nombre de rejet de demande de titre de séjour au titre de l'article L 313-14 (principalement au titre des 10 années de présence en France) s'explique par les analyses présentées dans le chapitre « accueil des migrants ». En effet la régularisation au titre des 10 ans de présence en France est laissée à l'entière discrétion du préfet, et nous semble disparaître de plus en plus.

### Un accès à la justice rendu toujours plus difficile

Nous en dressons le constat en 2013 et la situation en 2014 n'a fait que s'aggraver. Le développement exponentiel de demandes de pièces complémentaires des BAJ qui nous paraissent excessives, constituent des obstacles importants en matière d'accès à la justice. En effet, l'absence de réponse à ces courriers de demande de pièces complémentaires dans le court délai imparti (entre 8 et 15 jours), fait encourir des risques de décisions de caducité, décisions qui n'ouvrent aucun droit au recours, contrairement aux décisions de rejet. Même si nous n'avons pu établir d'étude quantitative précise du nombre de personnes concernées par ces pratiques, il semble que ce phénomène touche environ un tiers des personnes suivies au sein de notre permanence spécialisée.

Pourtant les ressources des personnes concernées sont en-deçà des plafonds de ressources nécessaires à l'élection de l'AJ et le formulaire d'AJ a été rempli avec l'aide d'un bénévole de la Cimade spécifiquement formé sur ces questions.

Nous avons parallèlement constaté le développement de décisions de rejet des BAJ au motif que les pièces fournies « ne sont pas de nature à justifier » le droit du demandeur au bénéfice de l'aide juridictionnelle.

Afin de pouvoir faire face à ces obstacles et difficultés, les permanences éloignement ont dû développer un nouvel axe de travail important sur le suivi des demandes d'AJ.

Un travail de concertation sur l'AJ est actuellement piloté par le ministère de la Justice, nous espérons que le souci de simplification pourra profiter à ce public très précaire des étrangers en situation irrégulière sous le coup de mesures d'éloignement.

### **Des nouvelles méthodes de pression de l'administration**

L'année 2014 a été marquée par l'apparition et le développement de nouvelles méthodes de pression en vue de l'éloignement forcé du territoire des personnes migrantes présentes en France, méthodes notamment fondées sur la circulaire du 11 mars 2014. Ainsi, il a fallu adapter nos réponses et notre accompagnement à trois nouveaux types de dispositifs mis en place en IDF.

#### **Les convocations à la PAF de saint Cyr dans les Yvelines pour « affaire vous concernant »**

Une nouvelle unité de la Police aux frontières a été créée en lien avec la préfecture du 78 depuis le début de l'année 2014. Les personnes qui demeurent en France après le délai de départ volontaire de l'OQTF, qu'elles aient ou non formé un recours, sont convoquées par téléphone ou par écrit à cette unité. L'objectif, selon les dires du secrétaire général de la préfecture, est de « convaincre les personnes à un départ libre un peu poussé ». Ces convocations se font dans un cadre légal flou. Quand les personnes ne répondent pas à ces rendez-vous, la police a pu se déplacer à leur domicile. A titre d'exemple, les fonctionnaires de police se sont déplacés dans un foyer de mineurs isolés pour chercher un jeune majeur qui y était hébergé, ils sont également venus dans un centre de domiciliation Dom'Asile.

#### **Le pointage en préfecture pendant le délai de départ volontaire : départements du Val d'Oise et des Yvelines**

Cette procédure permise par le CESEDA (article L 513-4) et créée par la loi relative à l'immigration du 16 juin 2011 constitue un moyen légal de pression sur les personnes pour qu'elles acceptent le renvoi « volontaire ». Elles concernent les personnes sous OQTF pendant le délai de départ volontaire et ont pour objectif de permettre à l'administration de vérifier les diligences que les personnes sont en train de faire pour repartir dans leur pays d'origine. Pourtant, le délai d'un mois de départ volontaire correspond aussi au délai pendant lequel la personne a le droit de former un recours. Ce recours étant suspensif de l'éloignement jusqu'à la décision du tribunal administratif, il n'y a aucune raison pour que la personne prouve ses démarches pour repartir ou qu'elle apporte son passeport à la préfecture en vue de son éloignement.

#### **La délivrance de mesures d'assignations à résidence « alternatives à la rétention » dans les départements de la Marne, des Ardennes et tout dernièrement dans l'Essonne.**

Pour rappel, ce type d'assignation à résidence créé par loi du 16 juin 2011 est prévu à l'article L 561-2 du CESEDA. Il correspond à la possibilité pour l'administration d'assigner à résidence les personnes étrangères en vue de leur expulsion pendant une durée de 45 jours renouvelable une fois : c'est la « rétention hors les murs ». Ces pratiques se sont particulièrement développées dans les départements de la Marne et des Ardennes, avec comme cibles privilégiées les déboutés de l'asile et les personnes en procédure Dublin. Ces mesures tendent également à toucher un certain nombre de personnes « vulnérables » : famille avec enfants mineurs, personnes étrangères malades....

En Ile de France, il semble que cette pratique se développe dans l'Essonne pour les personnes sous le coup de décision de réadmission Dublin.

L'accompagnement de ces personnes dans la défense de leurs droits est complexe du fait du délai de recours de 48 heures, délai trop court pour qu'elles puissent nous contacter.

## Les locaux de rétention administrative : le LRA de CERGY

### Que faisons-nous, quel fonctionnement ?

---

Depuis 2005, La Cimade intervient, grâce à des équipes bénévoles, auprès des personnes étrangères retenues dans les locaux de rétention administrative (LRA). Les LRA sont des lieux d'enfermement des personnes dérogeant au droit commun : les normes réglementaires tant au niveau des conditions matérielles de maintien qu'en matière d'organisation et d'assistance (juridique et médicale notamment) sont extrêmement faibles et beaucoup moins exigeantes que dans les centres de rétention administrative (CRA).

Nos objectifs d'intervention sont de défendre les droits des personnes retenues dans ces locaux, de favoriser les liens avec les avocats, de rédiger les recours en l'absence d'avocat, de soutenir les familles et de témoigner des conditions de vie en rétention et des situations des étrangers enfermés.

En Île-de-France, notre intervention est dorénavant concentrée sur le LRA de Cergy, situé dans le Val-d'Oise, qui est le local de rétention recevant le plus d'étrangers par an en France métropolitaine (537 personnes cette année), avec celui de Choisy-le-Roi.

Une équipe de 4 bénévoles y est mobilisée et permet d'assurer une présence quotidienne dans le LRA tous les après-midi de 14h à 18h et un accompagnement à l'audience devant le tribunal administratif le cas échéant.

Nos actions s'articulent autour de trois axes :

**L'accompagnement** au sein du local de rétention : informer les personnes étrangères de la procédure, préparer, en lien avec les avocats de permanence ou ceux choisis, l'audience devant le tribunal administratif ; procéder à une analyse de la situation administrative ; rassembler dans les délais les justificatifs nécessaires à la constitution des dossiers et à la préparation des audiences ; rédiger le cas échéant les recours devant le tribunal administratif compétent ; faire le lien avec les familles et les avocats des personnes retenues.

**Le suivi et l'observation** lors des audiences devant les juridictions administratives.

**Le témoignage** au sujet de la situation et des conditions d'enfermement des personnes retenues, grâce notamment à l'élaboration et à la diffusion d'un rapport annuel sur la rétention administrative ainsi que par les vecteurs quotidiens de communication (site internet de La Cimade, communiqué de presse, contact avec les médias).

### Quel public ?

---

Environ la moitié des personnes enfermées au LRA ont été accompagnées par l'équipe de La Cimade, soit 256 personnes. Cette année, la population rencontrée est entièrement masculine. La majorité d'entre eux est transférée au bout de quelques heures ou d'une journée vers un centre de rétention, le plus souvent celui du Mesnil-Amelot où est présente La Cimade, ce qui permet en principe une continuité dans le suivi de l'accompagnement.

### Quels constats généraux ?

---

#### Répartition des mesures rencontrées/Mesure d'éloignement à l'origine du placement

Les statistiques sont calculées au regard des informations que la Cimade a pu recueillir auprès des 256 personnes qu'elle a rencontrées.

Ancienne OQTF avec délai de départ	69	25%
------------------------------------	----	-----

volontaire (DDV)		
OQTF sans délai de départ volontaire	65	24%
<b>APRF travail (L. 533-1)</b>	<b>127</b>	<b>46%</b>
Réadmission Dublin et Schengen	14	5%
<b>TOTAL</b>	<b>275</b>	<b>100,0%</b>

## Quelles évolutions entre 2013 et 2014

Les éléments recueillis en 2014 viennent très largement renforcer les constats de 2013.

### L'augmentation des « APRF travail » et du nombre d'interpellations au faciès sur les marchés et chantiers du département

Les « APRF travail » sont des mesures d'éloignement qui permettent à l'administration, lorsqu'elle interpelle une personne étrangère en train de travailler illégalement, de prononcer immédiatement son placement en rétention. Ainsi, ces mesures permettent à la préfecture de déroger au principe du délai de départ volontaire pour quitter le territoire. Cette utilisation massive « APRF travail », spécifique à la préfecture du Val d'Oise, semble de plus en plus rodée : en 2013, 28% des personnes placées au LRA étaient placés en rétention sur cette mesure, en 2014 ce pourcentage connaît une augmentation significative puisqu'elle **concerne la moitié des personnes enfermées au LRA (49,6%)**. Cette situation met en exergue une réalité sociale et institutionnelle significative. Premièrement, elle illustre bien que, contrairement aux idées reçues, une très grande part de la population sans papier exerce une activité professionnelle, dans des conditions bien souvent précaires (rémunération faible, travail à la journée, heures supplémentaires non rémunérées). La grande majorité des arrestations qui fonde ces mesures est de fait issue de contrôles sur les marchés et les chantiers du département. A cet égard, on peut se demander sur quels critères, les contrôles ont lieu, il est craint que ce soit bien souvent au faciès des employés. D'autre part, il est important de souligner qu'au regard du droit du travail, le fait de travailler sans autorisation ne peut donner lieu à aucune sanction, seule la responsabilité de l'employeur est engagée. Pourtant avec ces mesures d'éloignement, ce sont bien les victimes qui sont sanctionnées et non leurs employeurs.

### Le renforcement de l'utilisation du LRA dans un but de confort gestionnaire au détriment des droits de personnes

En 2014, 537 des 742 personnes placées en rétention par la préfecture du val d'Oise sont passées par le LRA. Il s'agit la plupart du temps de placements « éclairs », les personnes restant majoritairement moins de 24 heures, et bien souvent une nuit avant d'être transférées dans un centre de rétention. La tendance de l'année 2013 est confirmée en 2014 : le LRA semble utilisé comme un sas entre la fin de la retenue ou de la garde à vue et le placement en centre de rétention. Afin de rationaliser le nombre des escortes, il est sans doute plus aisé pour l'administration de réunir les personnes interpellées dans la journée au LRA puis de les transférer ensemble au CRA du Mesnil-Amelot. On ne peut que soutenir la réduction du temps passé dans le LRA. Cependant, cette utilisation du LRA comme un sas constitue une atteinte à l'effectivité du droit au recours des personnes et *in fine* à leur possibilité d'avoir un accès à un juge. Rappelons que les personnes ont 48 heures pour former un recours contre les décisions de l'administration relatives à leur éloignement et leur placement en rétention. En l'absence de La Cimade ou d'avocat mandaté par les personnes, il semble que les services du LRA ne permettent pas d'assurer aux personnes l'exercice de tels recours. Cela signifie par exemple que les personnes arrivées après 18 heures et étant transférées avant 14 heures au CRA du Mesnil-Amelot (la majorité des cas), ne sont pas mises en mesure de contester leur décisions avant leur arrivée au CRA, soit près de 24 heures après. Si on rajoute à cela, le fait que lors de leur arrivée au CRA cela fait bien souvent deux jours qu'elles n'ont pas pu être à l'air libre, fumer une cigarette, voir l'OFII pour prendre contact avec leur famille, il arrive souvent que les personnes ne viennent voir la Cimade que le lendemain de leur arrivée au CRA, c'est-à-dire en dehors du délai possible de recours.

## Le Centre de rétention du Mesnil-Amelot

La Cimade défend les étrangers enfermés au centre de rétention administrative (CRA) du Mesnil-Amelot depuis le début des années 90. Depuis cette période, le contenu de la mission a évolué, ainsi que la réalité de la rétention : accroissement du nombre de places, allongement de la durée de rétention, apparition du placement des femmes et des familles, mission sociale de La Cimade devenue au fil du temps un véritable accompagnement juridique, défini comme « l'aide à l'exercice effectif des droits des personnes retenues ».

Une équipe de 8 salariés intervient quotidiennement, du lundi au samedi de 10h à 18h, dans ces deux centres de rétention du Mesnil-Amelot, chacun ayant une capacité d'« accueil » de 120 places. Le CRA du Mesnil-Amelot 2 est par ailleurs habilité à recevoir le placement des femmes et familles.

Comme les années précédentes, cette activité fait l'objet d'un rapport annuel national, qui a pour objectif de dresser un bilan des pratiques préfectorales relatives à l'éloignement des étrangers, des situations des migrants rencontrés, et de témoigner des conditions matérielles de maintien en rétention.

On peut d'ores et déjà noter que cette année aura été marquée par :

Les arrestations et placements en rétention massifs par la préfecture du Nord-Pas-de-Calais dans divers centres de rétention dont celui du Mesnil-Amelot de migrants interpellés dans la région de Calais. Le contentieux sur ce plan a eu une issue favorable puisque le tribunal administratif de Melun a jugé que le préfet du Nord-Pas-de-Calais a commis un détournement de pouvoir en prononçant, dans le cadre d'expulsions massives du domaine public à Calais, des obligations de quitter le territoire français (OQTF) à l'encontre d'étrangers sans effectuer les démarches pour rendre juridiquement possible leur éloignement.

Une vive recrudescence des placements en rétention de familles avec enfants mineurs malgré la circulaire de juillet 2012 précisant que le placement en rétention des mineurs accompagnant leurs parents doit rester exceptionnel. Si une baisse considérable du nombre de famille avec enfants mineurs placées en rétention avait été observée en 2013, en 2014 ce sont 9 familles qui ont été placées au Mesnil.

Le maintien d'un très fort nombre des placements en rétention et des expulsions d'étrangers gravement malades.

## 9. ACCOMPAGNEMENT DES ETRANGERS DETENUS ET DES SORTANTS DE PRISON

### Que faisons-nous, quel fonctionnement ?

---

#### Intervention auprès des personnes étrangères détenues

La Cimade intervient auprès des personnes étrangères détenues dans le cadre d'une convention pluriannuelle passée avec le Ministère de la Justice, fixée en 2013 pour trois ans et du Protocole de Partenariat National.

Les équipes de la Cimade en prison sont ainsi chargées :

- d'informer les personnes et leur famille sur leur situation et sur leurs droits notamment vis-à-vis du droit au séjour et des protections contre l'expulsion et quelque fois sur leur situation judiciaire (interdiction du territoire français et protection).
- d'identifier les stratégies juridiques à mettre en place, et le cas échéant d'accompagner les personnes dans leurs démarches pour activer leurs droits. Ce travail se fait en lien avec les conseillères pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) et des associations partenaires, comme le point d'accès aux droits.

L'accompagnement juridique consiste ainsi en :

- la rédaction de requêtes en relèvement d'ITF
- la constitution de demande de titre de séjour ou de leur renouvellement
- la rédaction de demande d'abrogations d'arrêtés d'expulsion ou d'assignations à résidence
- la remise d'attestations de suivi en vue d'appuyer une demande d'aménagement de peine

- la recherche d'avocats spécialistes du droit des étrangers si cela s'avère nécessaire ainsi que l'aide au dossier de demande d'aide juridictionnelle.

L'accompagnement s'effectue par des entretiens en détention avec les personnes étrangères, le plus souvent signalées par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ou s'il s'agit de demandes des détenus par courrier, avec l'aval du SPIP. Les demandes d'entretien peuvent venir également d'autres intervenants, de visiteurs, d'aumôniers, de familles ou d'autres personnes détenues. La collaboration avec les CPIP (Conseiller Pénitentiaires d'Insertion et de Probation) s'avère particulièrement importante, en particulier sur les questions familiales et d'hébergement qui font partie de leurs missions. Les bénévoles travaillent également en lien direct avec les juristes du point d'accès aux droits lorsqu'il existe. Actuellement, nous ressentons une certaine inquiétude sur la mise en œuvre de nos missions du fait de difficultés dans notre collaboration avec certains PAD et SPIP qui peut se matérialiser par la baisse ou l'absence de signalement aux équipes de la Cimade ce qui nous empêche concrètement d'agir. Plusieurs réunions ont donc eu lieu avec ces intervenants dans le courant de l'année. Bien entendu, la présence de juristes professionnels au sein des établissements est une absolue nécessité non remise en cause, cependant une coordination doit être possible entre les différents acteurs avec des missions bien définies. Ces relations sont précisées par le protocole signé avec l'administration pénitentiaire, notamment le fait que les intervenants rendent compte aux Conseillers et conseillères de leurs démarches et obtiennent de ces derniers les informations nécessaires.

La Cimade dont le rôle principal est l'accompagnement juridique a la spécificité de pouvoir intervenir aussi bien en amont dans ses permanences d'accueil, pendant la détention ( constitution des dossiers, contact avec les familles et les avocats, accompagnements en préfecture ) qu'à la sortie de la détention tant par sa présence dans certains centres ou locaux de rétention, que dans sa permanence juridique dite « sortants de prisons » ou ses permanences d'information et d'accompagnement pour l'obtention d'un titre de séjour.

Afin de rendre cet accompagnement le plus effectif possible, les bénévoles sollicitent par ailleurs les différentes administrations (les préfectures, les instances judiciaires, les consulats) ainsi que les avocats. Un lien très important est également constitué avec les familles et les proches des personnes concernées pour la recherche d'informations et le regroupement de documents administratifs en vue de la constitution des dossiers.

Les bénévoles peuvent également être amenés à accompagner physiquement la personne lors de ses déplacements à la préfecture.

L'équipe de 14 bénévoles intervenants en région Ile-de-France est présente régulièrement dans 8 établissements : maisons d'arrêt et centres pénitentiaires. La fréquence des interventions varie en fonction des besoins identifiés, des demandes et des disponibilités des bénévoles fixées au préalable.

Elle peut être hebdomadaire, mensuelle, sur une demi-journée ou encore sur une journée.

### **Intervention auprès des personnes sortant de prison**

En parallèle des interventions en détention, trois types d'actions sont menées :

**Une permanence, dite « permanence étrangers-justice »,** est assurée par une équipe de deux bénévoles. Cette permanence agit auprès des personnes étrangères en liberté qui se retrouvent en aménagement de peine ou sorties définitivement et qui nous sont signalées par les CPIP, les travailleurs sociaux, les bénévoles Cimade en détention ou encore sur demande des personnes elles-mêmes.

**Le suivi par correspondance des courriers des personnes détenues** en France pour des demandes d'informations ou de contacts est assuré par un bénévole.

**Une permanence téléphonique hebdomadaire** est mise en place pour l'information, l'orientation, le conseil des personnes, familles ou professionnels autour du champ prison-justice.

### **Un travail inter-associatif**

Ce travail est mené en parallèle à ces activités d'accompagnement individuel.

Les équipes bénévoles sont amenées à participer aux activités communes avec les visiteurs de l'ANVP (association nationale des visiteurs de prison), le GENEPI (groupement étudiant national d'enseignement aux personnes détenues) et d'autres associations, dans le cadre des Journées Nationales Prison.

La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 institue auprès de chaque établissement pénitentiaire la création d'un conseil d'évaluation chargé « d'évaluer le fonctionnement de l'établissement et de proposer, le cas échéant, toute mesure de nature à l'améliorer ». Ce conseil d'évaluation est présidé par le préfet du département.

Certains bénévoles sont amenés à assister aux réunions annuelles du Conseil d'Evaluation de l'établissement pénitentiaire où ils interviennent, ce qui leur permet de pouvoir mettre en évidence la situation spécifique des personnes étrangères détenues.

## Quel public ?

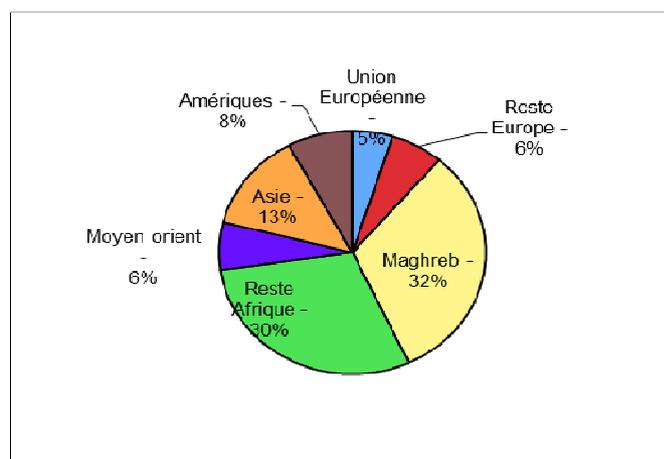
En 2014, 288 personnes étrangères détenues dont 52 femmes, soit 18%, ont été rencontrées dans les différents établissements pénitentiaires, ce qui représente près de 800 entretiens.

Certaines personnes n'ont été vues qu'une seule fois. L'entretien a alors constitué en une information précise sur les droits mais qui ne pouvaient donner lieu à des démarches. Cela concerne 43% des personnes reçues. Ce nombre est en augmentation régulière : de plus en plus de personnes arrivent seules sur le territoire (sans famille), dont la présence est relativement récente ( 2 à 5 ans) en provenance de pays en guerre.

Le nombre de personne accompagnées (252 personnes en 2012, 350 en 2013, et 300 en 2014) peut varier d'une année sur l'autre en fonction de circonstances diverses (internes à la Cimade : nombre de bénévoles, en relation avec les institutions : nombre de signalements (personnes signalées par le SPIP, et des caractéristiques des flux migratoires et de celles des personnes incarcérées)

### Nationalité / pays de résidence

Les personnes reçues sont d'une soixantaine de nationalités différentes, les principales origines sont présentées dans le graphique suivant, cependant nous notons une très grande diversité des nationalités (à titre d'exemples : Algérie, Chine, Irak, Mongolie)



### Situation personnelle

Les personnes accompagnées nourrissent pour la majorité des liens importants avec la France :

- 50% sont en France depuis plus de 10 ans
- 29% sont arrivées en France mineur et 19% avant l'âge de 13 ans
- 32% ont de forts liens familiaux
- 11% sont parents d'enfants français mineurs et 7% conjoints de français

La majorité, 73%, a entre 18 et 39 ans

## Quels constats généraux ?

---

### Nature des sollicitations et types d'interventions

Les équipes de bénévoles interviennent dans plusieurs domaines et auprès de différents acteurs :

**Droit au séjour** : demande d'un premier titre de séjour ou de son renouvellement.

**Demande d'asile** : constitution du dossier asile, travail sur le recours.

**Protection contre l'éloignement** : recours auprès du tribunal administratif, demande de relèvement d'ITF, demande d'assignation à résidence, participation aux Commissions d'Expulsion.

### Une multiplication des OQTF sans délai de départ volontaire : un accès à la justice réduit

Nous constatons un accroissement du nombre d'OQTF notifiées en détention et sans délai de recours parallèlement à une baisse des ITF prononcées en peines secondaires lors des jugements.

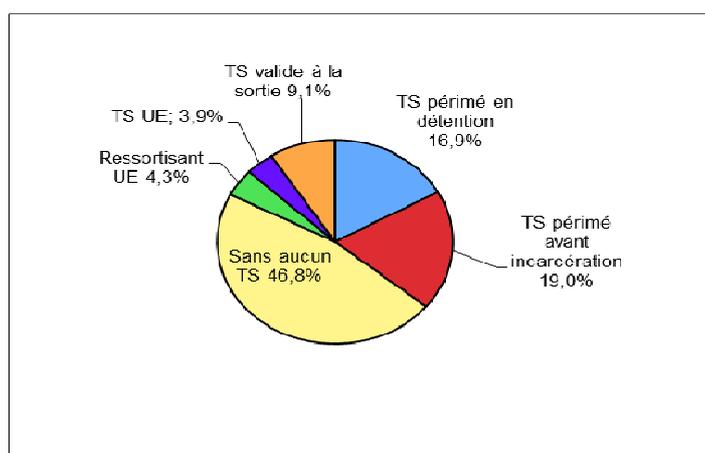
Les OQTF sans délai de départ volontaire posent de véritables problèmes d'accès aux droits, et notamment au droit au recours, pour les personnes étrangères détenues. En effet, le recours contre ces OQTF doit être envoyé au tribunal administratif 48h après sa notification et nous avons constaté que de nombreuses OQTF étaient notifiées en détention la veille du week-end.

Au mieux, la personne étrangère réussit à prendre contact avec le point d'accès au droit (PAD) de la prison qui enverra un recours par fax au tribunal ; au pire -et cela se vérifie dans 90% des cas-, il laissera passer le délai de 48h sans même avoir conscience que le préfet va l'expulser. Dans les deux cas, compte-tenu des contraintes de la prison (pas de libre accès au téléphone, restrictions pour recevoir des visites et/ou des documents), la personne ne pourra pas facilement réunir les pièces nécessaires à sa défense.

Plusieurs pistes coexistent pour expliquer la baisse du nombre d'ITF en peine secondaire qui seront à confirmer par la suite.

### Des situations administratives précaires et des réponses variant selon les préfetures et la magistrature : très grande hétérogénéité

Le graphique suivant précise la situation administrative des personnes rencontrées, il faut noter que près de 50% n'ont jamais eu de titre de séjour et que seul 9% sort de détention avec un titre de séjour valide.



La majorité des personnes détenues que nous avons rencontrées se trouvent donc dans une situation administrative très précaire, ce qui nécessite un examen approfondi de notre part.

En effet, pour entreprendre une démarche de régularisation administrative en prison, cela n'est pas simple. Premièrement, il est difficile de se procurer les documents nécessaires depuis la prison. Ensuite,

il est nécessaire pour faire un renouvellement de titre de séjour que la personne se présente physiquement à la Préfecture. Il faut donc demander une permission de sortir quand cela est possible.

La Cimade dénonce régulièrement les pratiques préfectorales qui freinent l'accès au droit au séjour des personnes.

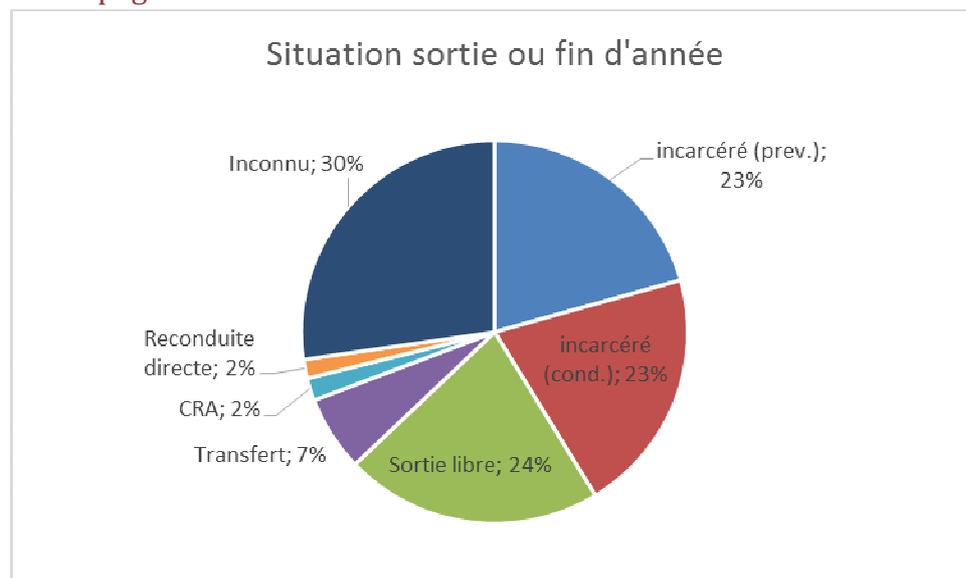
Faire une demande de titre de séjour ou le faire renouveler reste un droit voire une obligation pour les personnes. Ces demandes devraient être enregistrées et examinées comme toute autre démarche pour des personnes françaises (le renouvellement de la carte d'identité par exemple).

A noter que la circulaire du 25 Mars 2013 permettant à une personne détenue condamnée à plus de trois mois d'incarcération de faire une demande de titre de séjour par courrier, est progressivement appliquée : mise en place dans deux lieux de détention en 2014 et dans 5 lieux depuis janvier 2015 (voir focus).

### Des difficultés à obtenir des aménagements de peine

Les aménagements de peine sont très rares pour les personnes étrangères. Pourtant nous rencontrons un nombre important de personnes qui remplissent les conditions pour y prétendre. Généralement, ce qui est évoqué par le Juge d'Application des Peines (JAP), c'est l'impossibilité de présenter un titre de séjour valable durant l'incarcération et ainsi de pouvoir remplir les obligations imposées par l'aménagement de peine. Il faut également savoir que l'interdiction du territoire français ne fait pas obstacle juridiquement à un aménagement de peine. Par exemple, la libération conditionnelle suspend l'ITF de la peine aménagée et, de plus, si la libération conditionnelle se passe bien, l'interdiction du territoire est relevée automatiquement.

### Etat des lieux de la situation, à la fin de l'année 2013, des personnes étrangères accompagnées



## Focus

---

## La mise en place de la circulaire interministérielle pour l'accès à un titre de séjour en détention

Le 25 mars 2013, les ministères de la Justice et de l'Intérieur ont publié une circulaire pour permettre aux personnes détenues étrangères de demander ou de renouveler leur titre de séjour pendant leur incarcération. Jusqu'ici, comme nous l'avons exposé plus haut, ces demandes étaient rarement examinées ni même parfois enregistrées par les préfetures. Certaines personnes, incarcérées alors qu'elles étaient en situation régulière, ressortaient donc de prison sans-papiers.

Cette circulaire, attendue depuis de nombreuses années, est un premier pas. Cependant la Cimade reste vigilante quant à son application et demande à ce qu'un texte qui ait force de loi soit adopté. En effet, nous craignons, puisque cette circulaire n'est pas invocable devant un tribunal, qu'elle ne soit pas appliquée par les différentes administrations concernées.

Courant 2014, la Cimade Ile de France a interpellé, par courrier, l'administration pénitentiaire régionale ainsi que les préfetures d'Ile-de-France pour savoir comment serait appliquée cette circulaire. Nous constatons à la fin de l'année 2014 que 2 protocoles prévus dans le cadre de cette circulaire ont été mis en place en Ile-de-France, puis 3 autres en début d'année 2015. Nous commençons donc à voir les premières initiatives se mettre en place mais de manière différente selon les lieux de détention, aucun protocole régional ni même départemental n'ayant été adopté. Ainsi, chaque lieu de détention décline ses protocoles selon ses caractéristiques propres et selon la volonté des préfetures concernées, actuellement seuls les lieux de taille moyenne auront mis en place les protocoles.

Cependant, dans les lieux où la circulaire n'est pas encore mise en place, l'absence de réponse de certaines préfetures à une simple demande de rendez-vous pour le dépôt d'une demande de titre de séjour (nécessaire parfois à l'obtention d'une permission de sortir) est un obstacle majeur tout comme le silence entretenu suivant une demande de formulaire de demande d'asile...

Les équipes de bénévoles en Ile-de-France resteront donc vigilantes pour que l'accès à un titre de séjour ou à son renouvellement soit enfin respecté.

**Le guide « Vos droits en prison. Guide à destination des personnes étrangères » en 9 langues.**

Plus généralement c'est l'accès au droit dans son ensemble pour les détenus étrangers et la nécessité de mettre fin réellement à la double peine qui doit constituer l'axe majeur de notre activité. A cet égard la Cimade a publié au plan national, à la fin de l'année 2014 le guide « Vos droits en prison. Guide à destination des personnes étrangères » en 9 langues.

Distribué en Ile de France dans chaque lieu de détention accompagné d'une information aux directeurs et directrices ainsi qu'aux responsables des SPIP, ce guide a connu un certain succès. Il est manifestement apprécié tant par les personnes incarcérées que par les responsables pénitentiaires.

### Perspectives 2015

L'année 2015 sera marquée par le renouvellement du protocole précisant les rôles respectifs de chaque partie ainsi que les droits et les obligations entre la Cimade et l'administration pénitentiaire. Par ailleurs, des discussions sont ouvertes depuis le 7 Novembre 2014 relatives au statut de l'intervenant en détention.

- Intervention auprès des personnes exclues des dispositifs de régularisation ou de demande d'asile (sous procédure « Dublin »)
- Diversification des activités des permanences généralistes, notamment sensibilisation des équipes à l'obtention de la protection maladie.
- Diversification des situations de violences constatée (enlèvement d'enfants, vols de document...) et adaptation des équipes face à ce constat.
- Amélioration de la qualité du suivi des personnes étrangères malades
- Travail accru sur les droits sociaux des personnes étrangères et montée en compétences des équipes de l'Espace santé droit sur ce type de droits sociaux
- Nouveaux axes de travail sur l'accès à la justice et les nouvelles méthodes de l'administration pour expulser les personnes étrangères.
- Augmentation de nos actions contentieuses pour faire face aux pratiques illégales des administrations sur l'ensemble de nos thématiques. Parmi les dysfonctionnements les plus marquants : le placement de famille ou encore des personnes migrantes de Calais au centre de rétention du Mesnil Amelot, la multiplication des APRF travail, les obstacles à l'accès aux soins ou encore à un titre de séjour pour raisons médicales ou tant qu'accompagnateur d'une personne malade, l'exigence de pièces illégales en préfecture concernant la preuve des violences...

## II- DES ACTIONS COLLECTIVES AU-DELÀ DE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

---

### 1. ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

De nombreux migrants méconnaissent leurs droits, même les plus fondamentaux. Au-delà de nos permanences d'accueil, nous conduisons des actions pour informer les personnes de leurs droits.

#### Diffusion d'une plaquette d'information sur les droits des migrants

La plaquette a été diffusée dans les lieux de domiciliation, auprès d'associations de certaines communautés, auprès des centres de santé, dans les foyers, auprès d'élèves de cours de français ...

#### Réunions collectives d'informations

A titre d'exemples :

- Intervention sur le droit au séjour pour soins et l'accès à la santé au sein de l'ACT La Berlugane de la fondation Cognac Jay, entres autres devant des personnes atteintes de pathologies afin qu'elles puissent se saisir de leurs droits (plus d'une dizaine de personnes)
- Interventions et échanges auprès du Collectif de sans-papier Les Sorins à Montreuil
- Intervention sur les droits en rétention devant un public (50 personnes) d'usagers de drogue à l'association EGO.
- Intervention sur le droit au séjour et les risques d'arrestation et de placement en rétention devant un collectif de migrants à Montreuil
- Informations générales sur le droit d'asile (notamment sur l'excision et les violences) et les possibilités de régularisation pour les détenteurs d'un titre de séjour délivré par un pays de l'UE devant 30 personnes étrangères venant d'être expulsées d'un squat de Montreuil.
- Intervention devant 50 détenus de la maison d'arrêt de Fleury Mérogis sur l'asile et la rétention suite à la projection d'un film, *Life in paradise*.

### 2. GROUPE DE PAROLE POUR LES FEMMES ETRANGERES VICTIMES DE VIOLENCE

Parmi les personnes exilées et migrantes accueillies au Centre de santé du Comede ou à la permanence à destination des « femmes étrangères victimes de violences » de la Cimade, certaines ont exprimé le besoin d'avoir un lieu pour se retrouver, rompre l'isolement et parler entre elles. L'idée de donner la parole aux femmes au sein d'un groupe est née d'une réflexion commune aux deux associations, dans le cadre de leurs actions de soutien aux femmes exilées et migrantes, pour que celles-ci se rencontrent et partagent leurs expériences. Ainsi, depuis 2009, le Comede et la Cimade proposent aux femmes étrangères victimes de violences de se retrouver une fois par mois afin d'échanger, de créer des liens et de rompre l'isolement.

Suite au constat en 2013 de la diminution de la fréquentation du groupe par les femmes, dû en partie à une dégradation de leur situation administrative et sociale, nous avons décidé de clore ce groupe de travail et d'en faire son bilan en 2014.

Ce bilan nous a permis d'identifier avec elles vers quel nouveau projet il serait intéressant de se diriger. Si plusieurs pistes sont apparues, celle de l'envie d'un accès plus large à la culture, des expositions ou des spectacles, est apparue comme la plus pertinente pour tous.

Un tout nouveau projet d'accès à la culture des femmes migrantes sera ainsi construit en 2015.

### 3. APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANCAISE AU CENTRE D'HEBERGEMENT DE MASSY

Les résidents en difficulté avec la langue française, notamment à l'écrit, peuvent suivre des cours de français élémentaire dans **les ateliers sociolinguistiques** dispensés au centre par une dizaine de bénévoles.

En 2014, nous avons développé ces ateliers qui assurent des cours tous les jours ouvrés, pour des niveaux allant de l'alphabétisation au faux débutant en français. Ces cours sont ouverts à toutes les personnes étrangères, en général domiciliées dans le département de l'Essonne (91). Il s'agit en grande majorité de personnes réfugiées n'ayant pas encore accès aux formations octroyées par l'OFII, de demandeurs d'asile et de personnes déboutées. Une soixantaine d'apprenants en moyenne bénéficient de ces cours avec une régularité qui fluctue et oblige les intervenants à constamment adapter leurs méthodes de travail.

### 4. DES ATELIERS D'AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI A MASSY

Les résidents, qui sont en recherche de travail et qui le souhaitent, sont orientés vers **les deux ateliers d'aide à la recherche d'emploi (un en journée et un en soirée)** qui sont animés par deux bénévoles. Dans ces ateliers sont abordées les questions souhaitées par les résidents, de la rédaction d'email de candidatures à l'élaboration de CV, en passant par la préparation des entretiens, ou d'affichettes proposant des heures de travail à diffuser chez les commerçants de quartier (boulangers, pharmacies, etc.). Ces séances sont construites en fonction des besoins individuels tout en restant une démarche partagée, discutée et élaborée lors des réunions collectives. Une nouvelle formule d'atelier intensif sur trois jours a été conceptualisée fin 2014, elle allie atelier emploi et informatique sur trois jours.

### 5. CAFE DES PARENTS A MASSY

Pour toute famille exilée qui commence un processus d'intégration en France, la relation parent-enfant est amenée à évoluer du fait des changements de repères culturels.

La longueur de la procédure de réunification familiale et les nombreux freins à l'intégration qu'elle déclenche, nécessite un accompagnement très solide tant sur le plan psychologique, que social et juridique. Il faut apprendre à gérer la relation parentale à distance. L'arrivée du ou de la conjoint-e et/ou des enfants, après parfois plusieurs années de séparation, n'est pas non plus une chose aisée : c'est la recomposition familiale qu'il faut ensuite gérer.

Dans le but de créer un espace de paroles entre les parents, le centre a monté un projet de « Café des parents » ouverts aux résidents et aux personnes extérieures en partenariat avec une association spécialisée, l'APASO. Animés par deux psychologues, un homme et une femme ces cafés ont abordé différentes thématiques liées à la parentalité, choisies par les participants eux-mêmes. Ce projet ayant dû s'interrompre, La Cimade a sollicité la Fondation de France pour poursuivre cette action et l'élargir à d'autres aspects pour mieux gérer la parentalité en exil. Elle a obtenu fin 2014 un financement pour deux ans. Les ateliers reprendront en 2015.

### 6. ANIMATION D'UN ATELIER DE THEATRE A DESTINATION DES RESIDENTS DU CPH DE MASSY ET DES MASSICOIS.

Il s'agit d'un projet d'atelier théâtre initié par la compagnie Arti-Zanat' au sein du Centre international de la Cimade en partenariat avec le service culturel de la ville de Massy et le Conseil Général de l'Essonne.

Il se compose de trois volets : un atelier-théâtre hebdomadaire de création ouvert aux résidents adultes du Centre et aux habitants de Massy en partenariat avec la compagnie Arti-Zanat', un atelier théâtre pour les enfants et des sorties au centre musical Paul B. de Massy proposées à tous les résidents.

En 2014, soutenu par la mairie de Massy et le Conseil Général de l'Essonne, ce projet a vu naître un nouveau spectacle : « *Amour et langues mêlées* » présenté au Centre culturel Paul Baillart et à l'auditorium de l'Opéra de Massy. Cette deuxième représentation a reçu le soutien du festival

Migrant'scène et a fait l'objet d'un reportage diffusé sur France 2 dans le cadre de l'émission Présence Protestante.

## 7. ANIMATION D'UN ATELIER D'ECRITURE A DESTINATION DES FEMMES

Un atelier par mois d'échanges, de parole et d'écriture a été animé par une écrivaine, Virginie Poitrasson auprès d'une dizaine de femmes migrantes suivies et accueillies par la Cimade IDF. Ainsi une douzaine d'ateliers ont eu lieu en 2014. Ils sont financés par le Conseil régional Ile-de-France.

Les objectifs étaient multiples : donner la parole aux femmes migrantes au sein d'un groupe afin de créer la rencontre et le partage d'expérience ; rompre les situations d'isolement ; découvrir la langue française autrement ; susciter l'expression artistique ; créer un travail collectif entre les équipes bénévoles, les salariés, les migrantes et l'auteur ; poursuivre le travail de sensibilisation sur les migrations avec des rencontres littéraires et artistiques.

Le résultat de ces ateliers a été présenté sous forme d'une création artistique collective lors du festival *Migrant'scène*. Cette œuvre était portée par plusieurs voix : des lectures des cinq femmes, lisant un ou plusieurs de leurs textes choisis et travaillés lors des ateliers, une mise en écho avec des textes des deux écrivains, Virginie Poitrasson et Julien Delmaire, la projection d'un documentaire multimédia réalisé par Célia Bonnin retraçant les portraits de ces femmes.

Dans le cadre de cet atelier deux rencontres artistiques ont été organisées pour les participantes. Grâce à un partenariat avec la Maison des métallos, 5 femmes ont pu assister à la pièce de Leïla Anis, *Fille de* et rencontrer la comédienne et écrivaine à la suite de la représentation. D'autre part, Julien Delmaire, écrivain, slameur et poète de l'oralité s'est déplacé lors d'un atelier. Son intervention a été l'occasion pour les participantes de l'entendre slamer et déclamer ses textes. Il leur a dispensé des conseils pour lire en public et les a aidé à répéter et à poser leur voix afin qu'elles soient prêtes pour l'événement du festival *Migrant'scène*.

Enfin, un support de création a été publié sous la forme d'un carnet intitulé « *Solides, solidaires Paroles de femmes en exil* » (tiré à 500 exemplaires). Il contient des portraits photos des participantes et des extraits des textes les plus emblématiques écrits lors des ateliers autour des thématiques suivantes : premiers souvenirs de mon arrivée en France, souvenirs d'enfance, les cinq sens de l'exil, portrait de famille, les lieux où j'ai dormi, mon objet fétiche, mes rêves. Ce carnet fait office d'archives des ateliers d'écriture et sera réutilisable par la suite afin de toucher un public encore plus large et varié (scolaire et institutionnel).

### **Nouveautés 2014 « Actions collectives au-delà de l'accompagnement individuel »**

- Mise en place de réunions collectives d'information pour informer les personnes migrantes de leurs droits.
- Mise en place d'un atelier d'écriture pour les femmes migrantes.
- Développement des équipes en charge des ateliers sociolinguistiques.

## III– DES ACTIONS DE FORMATION, DE MUTUALISATION ET DE PÔLE RESSOURCE

---

L'activité de formation et de mutualisation de notre expertise est centrale, tant en interne afin que les équipes de bénévoles et de salariés atteignent une compétence optimale pour accueillir et accompagner le public reçu, qu'en externe afin de faire partager notre expérience et notre expertise des dispositifs administratifs et juridiques auxquels sont confrontés les migrants et les exilés.

### 1. LA FORMATION INTERNE

A l'instar des années précédentes, un programme de formation a été établi pour l'année 2014 comprenant un cycle de formation pour les nouveaux bénévoles, des modules de formation thématiques et de formation continue. Destinées prioritairement aux bénévoles intervenant directement dans les permanences ces formations peuvent être ouvertes à toute personne travaillant à la Cimade ou même ponctuellement à des partenaires. Elles sont animées par une équipe de formateurs composée de salariés et de bénévoles référents.

Sans compter les formations effectuées dans d'autres régions, 23 jours de formation ont été dispensés en région Île-de-France et 438 bénévoles ont été formés (un bénévole peut être comptabilisé plusieurs fois, dans la mesure où il peut suivre plusieurs formations).

### Les différentes formations

---

3 sessions de formation initiale destinées aux nouveaux bénévoles se sont déroulées et ont permis de former 57 Participants.

11 formations sur des thématiques spécifiques ont été proposées et ont permis de former 200 participants.

Parmi ces 11 formations on peut distinguer les formations juridiques et les formations de sensibilisation et de plaidoyer.

#### **Formations juridiques (apparaissent soulignées les formations créées en 2014) :**

- La procédure de demande d'asile. 1 journée. 13 personnes
- Formation sur le règlement Dublin III. 1 demi-journée. 34 personnes (bénévoles, salariés d'associations et avocats de la région IDF)
- Ressources juridiques utiles pour l'accompagnement socio-juridique. 2 fois une demi-journée. 37 personnes
- Opportunité des recours. Les différentes formes de recours. Savoir détecter les situations justifiant leur utilisation. 1 demi-journée. 29 personnes
- Formation sur le fonctionnement du tribunal administratif : les grands principes de la justice, les différents acteurs et le déroulé des audiences. 1 demi-journée. 12 participants
- Formation sur l'aide juridictionnelle actualisée en 2014 (répondre aux demandes de pièces complémentaires du BAJ et contester une décision de refus d'AJ). 1 demi-journée. 8 participants
- La double peine : savoir rédiger des requêtes en relèvement et des demandes d'assignation à résidence. 1 demi-journée. 10 personnes
- Formations sur le droit au séjour des personnes étrangères victimes de violences. Deux demi-journées. 8 personnes.
- La protection maladie et l'accès aux soins. 1 demi-journée. 18 personnes

#### **Des formations sensibilisation et plaidoyer :**

- Une formation pour professionnaliser les bénévoles aux prises de parole au nom de la Cimade, pour déconstruire les préjugés sur les migrants (travail en atelier relatif aux préjugés sur les Roms). 15 bénévoles. 1 demi-journée
- Les politiques européennes et plaidoyer européen. 2 jours. 20 personnes

## Les modules de formation continue

---

**Commissions Droits sociaux (1)** : thématique prestations familiales et la domiciliation des personnes étrangères en situation de précarité. 20 participants

**Commissions Asile (4)** : Projet de réforme du droit d'asile, mise en place du nouveau règlement Dublin, actualités juridiques en matière d'asile (jurisprudence de la Cour Nationale du Droit d'asile, du Conseil d'Etat...), réorganisation de l'OFPRA, nouvelles dispositions du code du travail sur l'allocation temporaire d'attente, droit au séjour des parents sous protection de l'OFPRA. 20 participants à chaque réunion.

En parallèle des réunions de ces commissions, **294 messages concernant des situations individuelles** complexes et inhabituelles ont été envoyés par les bénévoles au coordinateur régional. Ces messages font ensuite systématiquement l'objet d'une réponse proposant une analyse juridique de la situation et les moyens de remédier au problème rencontré.

**Commissions Migrants (3 sessions, dédoublées)** : projet de réforme sur l'immigration et le droit d'asile, actualités politiques et juridiques, étude de jurisprudences, discussions sur les pratiques des préfetures et les actions à mener, informations sur les nouvelles pratiques en matière de contrôle des migrants en vue de leur expulsion : analyse et conseils à donner, l'accès à l'aide juridictionnelle, le droit au séjour des jeunes majeurs, le regroupement familial, les pratiques des consultas, etc. environ 45 personnes à chaque session.

**Réunions entre les différentes équipes Femmes/personnes étrangères victimes de violences (2)** : actualités législatives, jurisprudentielles et relatives aux pratiques des préfetures. Diffusion d'informations en lien avec la thématique et d'outils de recherche et de travail. Travail sur l'organisation pratique des permanences et échange de pratiques. Traitements de points spécifiques (l'aide juridictionnelle, la domiciliation, le droit au séjour des parents d'enfants réfugiés etc). 20 participants à chaque fois.

**Réunions Accueil (3)** : Actualités régionales, échanges de pratiques. Thématiques spécifiques de travail : l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité, la procédure de demande d'asile et les droits sociaux ouverts aux demandeurs d'asile en fonction de leur statut. Environ 15 personnes à chaque réunion

**Réunions Eloignement (4)** : actualisations juridiques, échanges de pratiques. Thématiques spécifiques de travail : les pratiques abusives des BAJ (état des lieux et stratégies pour y répondre et les contester), premiers éléments sur les nouvelles mesures de contrôle de l'administration (assignation à résidence, pointage, convocation PAF). Une douzaine de personnes à chaque réunion.

**Réunions équipe santé (10)**: actualité du droit au séjour : refus de séjour après refus du médecin ARS ou médecin PP de rendre un avis médical au préfet, mauvaises pratiques des médecins agréés, accès au séjour des accompagnants de malades, protection contre l'expulsion d'une personne malade sous le coup d'une ITF...). Accès aux soins : changement de couverture maladie pour les demandeurs d'asile déboutés, accès au FSUV pour les personnes sans couverture maladie, lutte contre les discriminations dans l'accès aux soins subies par les ressortissants de l'Union européenne, la délicate conciliation des conventions bilatérales de sécurité sociale et du droit national...

## Mutualisation de l'expérience de l'Ile-de-France auprès des autres régions

---

Des temps de formation ont été élaborés pour mutualiser l'expérience et l'expertise de la Cimade Île-de-France auprès des autres groupes de la Cimade, d'autres régions ou d'autres équipes.

Formation sur l'exercice du droit d'asile en rétention. 8 salariés intervenant en rétention.

Formation sur le droit au séjour pour soins et les recours possibles, à Clermont-Ferrand.  
Formation sur le droit au séjour pour soins et l'accès aux soins à Montpellier

Sans compter les formations effectuées dans d'autres régions, 23 jours de formation ont été dispensés en région Île-de-France et 438 bénévoles ont été formés (un bénévole peut être comptabilisé plusieurs fois, dans la mesure où il peut suivre plusieurs formations).

## Conception d'outils, mutualisation et pôle ressource dédié à l'interne.

Dans le cadre de la formation des bénévoles, des outils et supports de formation sont régulièrement revus et élaborés afin que les bénévoles soient en possession d'une base solide pour accompagner les personnes étrangères.

### Les documents de formation/outils juridiques

#### Sur la thématique du séjour

**Mise à jour régulière du fichier de la documentation indispensable**, nécessaire à l'activité dans une permanence comprenant différents documents, hiérarchisés selon leur nature et leur pérennité.

**Fiches pratiques sur les procédures** (notamment sur les divers obstacles au dépôt des demandes de titre de séjour et les moyens de les contourner)

**Courriers-types** sur différents sujets, focus sur l'accès aux préfectures.

Fiche récapitulative sur la situation des **étrangers extra communautaires titulaires d'un titre de séjour délivré par un Etat de l'union européenne**.

#### Sur les femmes étrangères victimes de violences

Actualisation des documents de formation sur les conséquences des violences sur le droit au séjour, ainsi que sur le droit d'asile et les persécutions liées au genre.

#### Sur l'éloignement des étrangers

**Fiche-argumentaire** : « Répondre aux demandes excessives de pièces complémentaires par les BAJ d'IDF »

**Fiche-conseils** : « **Expulser sans enfermer** » : connaître les nouvelles méthodes de contrôle de l'administration

#### Deux fiches-pratiques relatives au contentieux administratif :

- les grands principes de la justice applicable aux audiences administratives
- acteurs et déroulement des audiences administratives

#### Informations régulières sur les nouvelles pratiques ou textes de loi et les réponses possibles :

Comment réagir face aux notifications de décisions de refus implicites par la préfecture du 93, comment réagir face aux notifications d'OQTF notifiées illégalement par voie postale, les vigilances à observer en cas de convocations au bureau éloignement de la préfecture de police de Paris, la nouvelle interdiction administrative du territoire créée par la dernière loi sur le terrorisme.....

**Actualisation du recueil de jurisprudences régionales** sur le droit au séjour et les protections contre l'éloignement des personnes étrangères.

**Actualisation du recueil des pratiques des différents BAJ d'IDF et rédaction d'une typologie des différents dysfonctionnements rencontrés**

#### Sur le droit d'asile

**Fiche synthétique des droits au séjour en France des personnes bénéficiant d'une protection au titre de l'asile ou un titre de séjour délivrés par un autre pays européen.**

## **Sur les sujets transversaux**

**Fiche pratique sur la saisine du défenseur des droits.**

**Document de formation sur l'accès aux prestations familiales**

**Fiche pratique sur les dispositifs de domiciliation**

**Kit des documents à remettre aux nouveaux bénévoles : actualisation d'un répertoire régional, refonte des documents présentant les actions et le mode d'intervention de la Cimade IDF**

## **Mise en place d'un extranet**

Il rassemble des documents de formation, des modèles de courriers, des documents pratiques, ainsi que les informations liées à la vie associative. Il peut être consulté de n'importe quel lieu, ce qui facilite la mise à disposition d'outils, et par conséquent l'autonomie des bénévoles.

## **Les référents**

Soutien technique pour les équipes bénévoles qui agissent en renfort des équipes salariés, répondent en premier lieu aux sollicitations internes, mais également à celles venues de l'extérieur (travailleurs sociaux, personnels de santé, autres structures associatives, employeurs...). Ils prodiguent des conseils juridiques en direct, par téléphone ou par mail, orientent et peuvent également relire les requêtes rédigées par les bénévoles.

## **2. ACTIVITE DE PÔLE RESSOURCE POUR L'EXTERNE**

Fort de notre expérience de terrain, d'analyse de la situation des migrants et exilés et de notre connaissance rigoureuse des politiques migratoires, nous avons assuré un important travail de mutualisation de nos compétences et de notre expertise. Cette activité de pôle ressource et de mutualisation vis-à-vis de l'externe est essentielle afin que les étrangers soient accompagnés de la manière la plus cohérente possible par les différentes structures auxquelles ils s'adressent.

## **Les permanences téléphoniques**

---

Les permanences téléphoniques thématiques mises en place pour les personnes étrangères, les bénévoles de la Cimade ainsi que les professionnels jouent un rôle toujours important de pôle ressource pour nos partenaires extérieurs.

Il existe de nombreuses permanences téléphoniques sur les différentes thématiques abordées au niveau de la région qui renseignent chaque année plusieurs milliers de personnes (Cf. Données générales p.8).

## **Les formations extérieures**

---

La diffusion de l'expertise de la Cimade reste une priorité des équipes de la Cimade Île-de-France pour l'année 2014

Quinze formations ont ainsi été assurées par les salariés ou les bénévoles de la Cimade Île-de-France, formations qui nous permettent d'apporter un éclairage et des compétences techniques à un public extérieur, parfois peu informé des lois et des pratiques relatives au droit des étrangers.

Ce public est constitué majoritairement de travailleurs sociaux, mais également de juristes, de salariés et de bénévoles d'associations partenaires, ou encore de acteurs institutionnels.

Près de 430 personnes ont ainsi pu bénéficier des compétences de La Cimade Île-de-France.

Intitulé	Pour quelle structure	Pour quel public?
Le droit au séjour des personnes étrangères en situation de prostitution (1journée)	Mouvement du Nid	20 personnes. Bénévole et salariés
Personnes étrangères victimes de violences liées au genre: droit au séjour et droit d'asile (1/2 journée)	DDCS 94 - ADRIC	25 personnes du champ social, juridique, administratif du 94
Incidences des violences sur la situation administrative des femmes: droit au séjour et droit d'asile (1/2 journée)	DDCS 94 - ADRIC	50 personnes du champ social, juridique, administratif du 94
Le droit d'asile et les persécutions liées au genre (1/2 journée)	ADDE	30 personnes. Avocats de l'ADDE
Femmes étrangères victimes de violences: droit d'asile et traite des êtres humains (1/2 journée)	Mairie de Montreuil. Mission droit des femmes - Réseau violences faites aux femmes	25 personnes. Salariés de structures du réseau violence
Le droit d'asile (1/2 journée)	Mairie de Saint Denis	40-50 travailleurs sociaux du 93
Le nouveau règlement Dublin III (1/2 journée)	CFDA	50 militants associatifs
Le nouveau règlement Dublin III (1/2 journée)	Anafé	12 bénévoles et salariés de l'association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers
Droit d'asile, droit des étrangers (1/2 journée)	EDAS Colombe	21 assistantes sociales du Conseil Général du 92
Initiation aux droits des étrangers: asile, séjour, droits sociaux (2 jours)	Fondation Abbé Pierre	15 personnes - travailleurs sociaux et bénévoles des accueils de jour
La procédure de demande de titre de séjour, confrontation entre la théorie et la réalité. Le pouvoir du guichet (1/2 journée)	Mairie de Saint Denis	50 personnes- Acteurs associatifs et institutionnels de Saint Denis-
Initiation au droit des étrangers, au droit au séjour pour soins et à l'accès aux soins (1journée)	DU "santé - précarité" de la faculté de Médecine de Montpellier	20 personnes - infirmières, médecins et assistantes sociales hospitaliers inscrites au DU
droit au séjour des étrangers et droit au séjour pour soins (1journée)	Médecins du Monde	26 professionnels et bénévoles de la structure
Le droit au séjour pour soins (1/2 journée)	Mairie d'Aubervilliers	8 professionnelles de la mairie
Le droit à la protection maladie et le séjour des étrangers malades (1journée)	Médecins du Monde	26 personnes salariés et bénévoles de la structure.

Légende des couleurs :

Formation extérieure sur la thématique « femmes »
Formation extérieure sur la thématique « asile »
Formation extérieure « généraliste »
Formation extérieure sur la thématique « santé des étrangers »

### **Nouveautés 2014 « Actions de formation, de mutualisation et de pôle ressource »**

- Cinq nouveaux modules de formations créés pour les bénévoles
- Création de nombreux nouveaux documents/outils de formations
- Montée en compétences de bénévoles sur la formation
- 15 formations extérieures réalisées et 430 partenaires associatifs et institutionnels formés sur de nombreuses thématiques, dont 339 personnes issues du champ du social.

## IV– DES ACTIONS DE PLAIDOYER ET DE SENSIBILISATION

---

Cette année encore, les actions de sensibilisation et de plaidoyer ont été centrales car s'il est primordial d'aller à la conquête des droits, nous n'y parviendrons pas sans tenter de convaincre l'opinion publique et les politiques de la nécessaire acceptation de cette France plurielle.

Dans un contexte d'amalgames et de rejet de l'autre, nous avons mené un travail ardu de déconstruction des préjugés relatifs aux personnes étrangères, de veille et de dénonciations concrètes des situations que nous constatons dans nos lieux d'accueil et de propositions alternatives en prise directe avec les réalités de terrain.

### 1. DES ACTIONS DE VEILLE ET DE PLAIDOYER

#### **Veille sur les pratiques des administrations et des tribunaux**

---

##### **Veille générale des pratiques et des dysfonctionnements des préfectures franciliennes**

###### **Initiatives inter-associatives relatives aux pratiques des préfectures.**

Dans le prolongement de la sortie en 2010 du livre noir *Étrangers : conditions d'accueil et traitement des dossiers à la préfecture de Bobigny : l'indignité !*, publié par un collectif d'associations implantées en Seine-Saint-Denis, et face à un constat très négatif sur l'évolution des pratiques de la préfecture de Bobigny et des autres départements d'Île-de-France, La Cimade a poursuivi son implication dans le collectif inter associatif qui s'est fortement remobilisé en 2014.

Le travail effectué depuis 2 ans par les associations a très probablement contribué à sensibiliser la préfecture de Seine Saint Denis sur la question de l'accueil en préfecture. Une chargée de mission a été spécifiquement nommée pour l'amélioration de l'accueil à la préfecture de ce département. Elle devrait prolonger sa mission à la sous préfecture du Raincy en 2015.

Toujours dans un cadre inter-associatif, nous avons rencontré les représentants de la préfecture d'Evry, de Palaiseau, de Versailles, de Bobigny et du Raincy, et de Seine et Marne.

Nous avons également rencontré les préfectures du Val d'Oise et de Paris.

###### **Agir pour un égal accès à l'administration pour les personnes étrangères**

Les personnes étrangères rencontrées dans les permanences juridiques sont confrontées de manière exponentielle à la difficulté d'accéder aux services publics, notamment à la possibilité de déposer une demande de titre de séjour, alors que la loi les oblige à en faire la demande.

Concrètement, elles ne parviennent pas à accéder aux services des préfectures, entre autres, en raison du peu de tickets délivrés chaque jour (numerus clausus) et des modalités de prise de rendez-vous restrictives<sup>4</sup>. Lorsque cet accès est enfin possible, elles ont des difficultés à déposer une demande de titre de séjour (exemples : multiplication des refus guichet, exigences de pièces non prévues), puis se trouvent confrontées au silence de l'administration pendant de très longs mois, même quand l'obtention d'un titre de séjour est expressément prévu par la loi.

###### **Réalisation d'un travail de recensement**

Un travail de recensement a été réalisé pour identifier et illustrer concrètement les difficultés d'accès aux préfectures et aux sous-préfectures d'Ile- de- France.

---

<sup>4</sup> Certaines préfectures mettent en place des prises de rendez-vous exclusivement par Internet, ce qui écarte les étrangers les plus précaires et ne maîtrisant pas cette technologie.

Cet état des lieux a été élaboré à partir des situations rencontrées dans les permanences de soutien juridique et grâce à des accompagnements en préfecture et des missions d'observation.

L'état des lieux reprend les pratiques de chaque préfecture et sous-préfecture et est organisé en fonction des différentes problématiques liées à l'accès à l'administration préfectorale, à savoir :

- Les obstacles temporels au dépôt de demande de titre de séjour,
- Les obstacles matériels (files d'attente nocturnes, dématérialisation des procédures de demande ou de renouvellement de titre de séjour),
- Les refus guichets et les demandes abusives de pièces et de requalification des demandes,
- Les blocages liés à l'identification de la préfecture compétente principalement du fait de la détermination du lieu d'hébergement et/ou de la domiciliation,
- L'accueil général en préfecture.

### **Organisation de réunions régionales d'échanges et de mobilisation**

Au regard de cet état des lieux, des réunions régionales à destination des équipes de bénévoles ont été organisées deux fois dans l'année pour, d'une part, initier un partage d'expérience et une réflexion sur les actions à mener et dans un second temps, présenter les différents outils et les projets à mettre en place.

### **Elaboration d'actions en réaction aux constats**

Face à ces constats plusieurs actions ont été initiées en 2014, collectives ou individuelles.

Actions collectives pour modifier les pratiques :

- Actions auprès des préfectures : courrier d'interpellation et rencontres des services préfectoraux concernés notamment dans le Val d'Oise (Sarcelles) et en Seine-Saint-Denis (Bobigny, Le Raincy)
- Actions juridiques : construction d'argumentaires juridiques pour contester les pratiques illégales (exemple sur l'exigence du passeport ou d'une adresse de logement), travail en collaboration avec des avocats
- Actions de communication : mobilisation, contact avec les médias

### **Actions individuelles :**

- Elaboration de modèles de courriers individuels à destination des préfectures (à titre d'exemple, pour demander un rendez-vous à la préfecture sans avoir à passer impérativement par un serveur internet).
- Saisine du défenseur des droits (à titre d'exemple, sur les difficultés d'accès au guichet pour les personnes ne possédant pas de passeport mais un autre document d'identité).

## **Veilles des pratiques spécifiques relatives aux femmes et personnes étrangères victimes de violences et mise en place de stratégies contentieuses et politiques pour faire appliquer la loi**

De nombreux dysfonctionnements constatés et notamment, la non application des textes de loi par certaines préfectures concernant les personnes étrangères victimes de violences, ont donné lieu à :

**L'Observation des pratiques préfectorales** sur la délivrance et le renouvellement des titres de séjour pour les femmes victimes de violences. Ré interpellation des préfectures d'Ile de France sur les problèmes d'application des dispositions et saisines des observatoires des violences locaux et les délégués départementales des droits des femmes.

**La participation à l'Observatoire de l'Egalité Femmes/Homme de Paris, à l'Observatoire des violences faites aux femmes du 93** (notamment au groupe de travail spécifique sur les violences faites aux femmes étrangères), ainsi qu'à **l'Observatoire régional des violences faites aux femmes**, nouvellement créé.

**La présence au sein de ces institutions**, aux côtés de tous les acteurs institutionnels et associatifs travaillant sur les violences permet d'interpeller sur les dysfonctionnements constatés dans les préfectures d'Ile-de-France et de les faire diminuer.

**L'interpellation des Déléguées départementales aux droits des femmes** sur ces mêmes dysfonctionnements et travail de plaidoyer pour faire progresser le respect des droits des femmes migrantes victimes de violences dans les préfectures.

Partenariat poussé avec la direction départementale droit des femmes 94 : Participation aux réunions du groupe de travail spécifique sur les violences faites aux femmes étrangères, formation pour un public très large du 94 sur le droit au séjour et le droit d'asile des Femmes étrangères victimes de violences.

Rencontres et collaboration avec la Déléguée départementale de Seine-Saint-Denis

## **Veille des pratiques spécifiques aux demandeurs d'asile**

### **Pratiques des plateformes d'accueil des demandeurs d'asile (PADA)**

Rencontre de l'équipe de la plate-forme de France Terre d'Asile à Paris pour mieux comprendre leur fonctionnement et assurer des orientations efficaces.

### **Pratiques de la préfecture de Cergy**

Rencontre des équipes de la préfecture de Cergy, avec les représentants de Dom'Asile, pour débloquer la situation pour l'accès à une demande de réouverture pour les demandeurs d'asile du département.

### **Pratiques de l'OFPPRA et de la CNDA**

Organisation de réunions de la commission asile réunissant tous les bénévoles de la région pour décortiquer le fonctionnement de l'OFPPRA et de la CNDA.

Suivi de la nouvelle organisation de l'OFPPRA : participation à une visite de l'OFPPRA initié par son directeur Pascal Brice suivi d'un temps d'échanges sur cette nouvelle organisation et participation à une réunion inter-associative sur les problèmes générés par la restriction de l'accueil du public à l'OFPPRA.

Rencontre avec les référents de l'OFPPRA sur les questions de traite des êtres humains et de violences conjugales.

Suivi des nouvelles pratiques de la CNDA : rencontre avec la CNDA ainsi qu'avec la responsable du bureau d'aide juridictionnelle de la CNDA afin d'échanger sur les changements de pratiques de la juridiction, et notamment sur les problématiques d'accès à l'aide juridictionnelle des demandeurs d'asile.

## **Campagne d'observation dans les tribunaux administratifs de Cergy et de Montreuil**

Afin de faire vivre la publicité des débats et de pouvoir observer et témoigner du traitement des personnes étrangères en tant que justiciables, nous avons monté une campagne d'observations des tribunaux administratifs de Montreuil et de Cergy. Ces observations se déroulent d'octobre 2014 à mars 2015.

En 2014, nous avons dans ce cadre :

Préparer les équipes bénévoles pour la campagne : formation sur les grands principes directeurs de la justice et le déroulé des audiences devant les juridictions administratives, remise de document de formation et des grilles d'observation, tenue de deux réunions ad hoc.

Rencontrer les présidents des TA de Montreuil et de Cergy pour leur présenter la campagne et permettre une bonne circulation des informations entre les acteurs des TA et les équipes de la Cimade.

Lancer les observations hebdomadaires à raison de deux par semaine à compter du mois d'octobre

## Plaidoyer auprès des élus et des pouvoirs publics au regard des actualités législatives

---

Grâce à son expertise, la Cimade Ile-de-France continue son action de plaidoyer et de sensibilisation auprès des pouvoirs publics, des parlementaires et des ministères concernés.

### Sur la situation générale des migrants en France

#### **Participation à l'Etat des lieux des migrations 2014**

La Cimade Ile de France a participé activement à l'élaboration et à la rédaction d'un état des lieux des migrations reprenant différentes thématiques, comme le droit d'asile, la situation des étrangers malades, l'éloignement des étrangers.

#### **Participation au collectif français Etrangers pour l'égalité des droits**

En 2014, le collectif s'est réuni à 6 reprises pour poursuivre le travail inter-associatif et inter-syndical initié à l'issue des grandes grèves de travailleurs sans papiers.

Les principaux projets menés en 2014 :

Rédaction d'un ouvrage collectif compilant des interventions thématiques sur les difficultés d'accès à un titre de séjour (Ex : interventions de deux syndicats sur l'accès au titre de séjour au vu de l'activité salariée, intervention de la Cimade sur l'accès au titre de séjour pour soins).

Cet ouvrage ayant pour but d'illustrer des revendications communes à savoir l'accès à un titre de séjour unique, sans précision du motif de la délivrance de titre.

Lancement d'une pétition pour porter ces revendications sur le blog Egalité des droits. Une soirée de lancement a été organisée en mai 2014.

Soutien aux mobilisations autour des salarié.e.s des salons de coiffure du boulevard de Strasbourg

#### **Action au sein du Conseil Economique et Social de la région Île-de-France sur la prise en compte des populations en précarité en Ile-de-France**

Depuis 1991, la Cimade dispose d'un siège au Conseil Economique et Social de la région Île-de-France. Celui-ci est partagé avec le Secours Catholique, le Secours Populaire et ATD-Quart Monde.

En partenariat avec les quatre autres associations, la Cimade milite au sein de cette instance pour une meilleure prise en compte dans les politiques régionales des populations précaires ou exclues, et parmi elles, des populations migrantes.

En 2014, le CESER a participé au dialogue avec le conseil régional dans le cadre de la concertation avec les associations portant sur le processus de simplification engagé à la région, concernant notamment les demandes de subvention.

### Les demandeurs d'asile et les familles de réfugiés : plaidoyer au regard de la nouvelle réforme asile

La réforme relative à l'asile annoncée en 2014 a été reportée. Le projet de la loi a été déposé au conseil des Ministres en juillet 2014 puis en définitive discuté en décembre 2014 à l'Assemblée Nationale pour une adoption, après un passage au Sénat, au printemps 2015.

La Cimade IDF a mené des actions de plaidoyer en participant aux actions menées collectivement à la défense des droits des demandeurs d'asile, notamment au sein de la Coordination française de défense du droit d'asile : Participation à une journée d'analyse, au printemps 2014, rassemblant les membres de la CFDA et diffusion d'un communiqué de presse en juillet 2014 et d'un document d'analyse de la loi.

Analyse de cette mesure en 2014 et suivi de son éventuelle application dans le cadre de notre accompagnement en 2015.

## Les personnes étrangères menacées d'expulsion

### **Rencontres avec les pouvoirs publics et les autorités administratives indépendantes**

#### **Rencontres avec la nouvelle Contrôleur générale des lieux de privation de liberté (CGLPL)**

Participation à la rencontre inter associative du 30 septembre initiée par madame Adeline Hazan sur le droit des étrangers et plus spécifiquement sur la question des personnes étrangères enfermées et menacées d'expulsion.

Rencontre de la Cimade avec la CGLP et son équipe le 16 décembre pour aborder plus spécifiquement les problématiques rencontrées par les personnes étrangères menacées d'expulsion et enfermées rencontrées par la Cimade en prison, rétention et dans les permanences.

#### **Saisine du défenseur des droits et de la CGLP**

Développement des saisines individuelles adressées au Défenseur des droits ou au contrôleur général des lieux de privation de liberté, afin de sortir du vis-à-vis avec les administrations. Cette année a été une nouvelle fois particulièrement marquée par la situation des étrangers malades menacés d'expulsion, l'interpellation et le placement en rétention de famille

#### **Rencontre entre les associations intervenant en rétention (ASSFAM, FTDA et La Cimade) et la présidente de la Cour d'Appel de Paris**

Le but de cette entrevue était de discuter de diverses difficultés rencontrées dans les modalités de mise en œuvre des appels introduits par les personnes enfermées en rétention.

#### **Rédaction de documents d'analyse pour le plaidoyer**

Participation à l'élaboration de fiches-argumentaires relatives aux dispositions du nouveau projet de loi relatif à l'immigration, notamment sur les alternatives à la rétention et l'accès à la justice.

Participation au rapport annuel sur les centres de rétention, dont une partie consacrée au LRA.

#### **Participation à l'Observatoire de l'enfermement des Etrangers**

Suivi de la mobilisation autour de l'accès des associations aux centres de rétention en France (participation à la consultation organisée sur cette question par le ministère de l'intérieur notamment)

Rédaction et diffusion d'un rapport sur les entraves à l'accès aux juges dans les lieux d'enfermement (site internet pour le public, parlementaires, autorités administratives indépendantes...)

Elaboration d'argumentaires relatifs au danger des mesures « alternatives à la rétention ».

Intervention lors de l'atelier « enfermement et détention » dans le cadre du forum pour l'accès aux droits organisé à Saint Denis et dans le cadre d'un dossier pour le journal Humanité sur l'enfermement des étrangers en Europe

Organisation de 5 réunions publiques qui réunissent à chaque fois entre 50 et 70 personnes sur les thèmes suivants : Etat des lieux de la rétention en France ; Souffrance et violences dans les lieux d'enfermement des étrangers ; Les entraves à l'accès au juge et au recours effectif pour les étrangers privés de liberté en France ; Expulser sans enfermer: mesures d'assignation à résidence et autres méthodes ; la face cachée de l'enfermement en Europe les différentes réalités en Europe des camps d'étrangers.

#### **Participation au réseau Migreurop**

La Cimade IDF est impliquée dans plusieurs campagnes initiées par le réseau Migreurop.

#### **Open Access Now ! :**

La campagne Open Access Now, lancée en 2011 par les réseaux Migreurop et Alternatives Européennes, a pour objectif la fermeture de tous les camps d'étranger-e-s en Europe et au-delà et de faire connaître la réalité et les conditions de l'enfermement des étranger-e-s, jouer un rôle d'alerte et de défense des étranger-e-s détenu-e-s et témoigner des violations des droits fondamentaux.

Pour 2014, nous avons pris part à des actions et à la création d'outils de sensibilisation : campagne de visites de parlementaires, diffusion de témoignages de personnes enfermées, participation à la rédaction du livret « La face cachée des camps d'étranger.e.s en Europe », interventions publiques....

### **Close the Camps :**

Cette campagne a donné lieu à la création d'une cartographie dynamique et participative de l'enfermement des étrangers en Europe et au-delà pour :

- Documenter les lieux, formes et conditions de l'enfermement des étrangers et leurs conséquences humaines dramatiques
- Faciliter l'accès aux informations concernant les lieux de détention d'étrangers et le contact avec les personnes détenues
- Mobiliser toutes celles et ceux qui s'opposent aux mécanismes d'enfermement et d'éloignement des migrants pour défendre leurs droits fondamentaux.

Notre participation consiste à rechercher et compiler des données pour mettre régulièrement à jour cette carte des camps (que vous trouverez ici : <http://closethecamps.org/>). La Cimade IDF investie sur cette campagne est en charge de la compilation des données pour la France, la Belgique et le Luxembourg.

### **Participation à l'observatoire citoyen de la rétention de Seine et Marne**

La Cimade participe aux réunions trimestrielles de l'observatoire citoyen de la rétention de Seine et Marne qui organise des visites de personnes retenues dans le CRA du Mesnil-Amelot ainsi que des observations d'audiences au tribunal administratif de Melun et à l'annexe du tribunal de grande instance de Meaux située à coté du CRA.

## **Les femmes et personnes étrangères victimes de violences**

### **Plaidoyer et suivi de l'adoption de la loi Egalité Femmes/Homme**

Cette loi, adoptée le 4 août 2014 réforme le droit au séjour des femmes étrangères victimes de violences. La Cimade IDF a notamment participé à l'analyse de la loi et a proposé des amendements pour une prise en compte des spécificités des femmes étrangères victimes de violences.

### **Plaidoyer sur la loi relative à la lutte contre la prostitution en discussion à l'assemblée**

Cette loi, toujours en discussion au Parlement, comporte des articles concernant pour partie l'activité de la permanence « Femmes et personnes étrangères victimes de violences » : analyse du projet de loi, participation à la rédaction d'amendements, audition au Sénat, sensibilisation des acteurs sur les enjeux de la loi (A titre d'exemple, participation au colloque "Le droit au séjour des victimes d'exploitation sexuelle : état des lieux et enjeux actuels" organisée par Maud Olivier)

**Participation à l'ADFEM** : La Cimade participe activement à un groupe inter associatif sur la question des violences faites aux femmes étrangères : Action et Droits des Femmes Exilées et Migrantes (ADFEM). Il s'agit d'un collectif d'associations pour réfléchir, agir et informer sur les droits des femmes étrangères. La Cimade a participé aux projets menés par ce collectif et notamment le lancement d'un questionnaire recensant les pratiques des préfectures en matière de droit au séjour pour les femmes étrangères victimes de violences ou encore le suivi des réformes impactant les femmes étrangères (loi sur l'Egalité Femmes/Hommes).

## **Les étrangers malades**

### **Dénonciation des situations de refus de droits ou de soins : saisines du défenseur des droits**

En 2014, la coordinatrice santé de la Cimade a chapeauté plusieurs saisines du Défenseur des Droits qui ont mis l'accent sur de graves illégalités et permis parfois aux personnes d'accéder à leurs droits. A titre d'exemples :

- Suite à notre saisine, le 4 février 2014, le défenseur des droits a rendu une décision condamnant fermement la discrimination subie par une dame en situation irrégulière ayant

- fait l'objet d'un refus de soins (suspension d'une opération)
- Suite à notre saisine, le 30 juillet 2014, le défenseur des droits a rendu une décision reconnaissant l'attitude discriminatoire de la préfecture de Police de Paris à l'égard d'un enfant gravement malade et sa mère, à qui elle délivrait des autorisations de séjour de quelques mois sans droit au travail au lieu d'une carte de séjour temporaire avec droit au travail.
  - Le défenseur des droits est également intervenu suite à notre saisine pour une dame syrienne, ascendante de français à charge, arrivée en France sous visa d'installation mais opérée avant trois mois de présence en France.
  - Saisine du défenseur des droits à propos de la situation d'un monsieur haïtien qui s'est défenestré après avoir reçu la notification par la préfecture de police de Paris du refus de renouvellement de son titre de séjour et obligation de quitter le territoire français. Le Tribunal administratif a annulé la mesure et enjoint la préfecture à délivrer le titre de séjour demandé. La préfecture de police de Paris persiste et exige de ce monsieur, devenu tétraplégique suite à sa défenestration, qu'il vienne en personne chercher le titre de séjour. Elle refuse de le donner à sa sœur qui a pourtant la curatelle.
  - Une saisine du défenseur des droits a été envoyée dans le cas d'une femme ayant demandé le renouvellement de sa carte de résident pour laquelle la préfecture du Val d'Oise refusait de la remettre à l'assistante sociale hospitalière de l'intéressée alors que cette dame était en fin de vie (soins palliatifs l'empêchant de se déplacer à la préfecture, attestés par plusieurs certificats médicaux) et avait donné procuration expresse à l'assistance sociale pour la représenter

### **Actions relatives aux étrangers malades enfermés**

- Diffusion du rapport élaboré par la Cimade « Droit à la santé des personnes placées en rétention » auprès des acteurs publics sur cette thématique, des partenaires associatifs, des avocats franciliens.
- Rencontre Cimade/Comede/Assfam sur la santé en rétention  
Le but de cette rencontre était d'échanger sur les pratiques concernant la procédure de protection contre l'éloignement des étrangers malades en rétention en Île-de-France.
- Rencontre le 7 novembre 2014 avec le pôle droit justice ARAPEJ qui intervient dans les maisons d'arrêt de Nanterre, Fleury, Meaux, Melun, et centre de détention de Réau, et qui coordonne deux permanences sortants de prison à Paris 15 et Paris 19. L'objectif de cette première prise de contact a été de partager les différents constats et mutualiser les différentes réponses possibles en matière de protection des étrangers malades incarcérés.

### **Actions au sein de l'ODSE**

La Cimade est membre de longue date de l'Observatoire du droit à la santé des étrangers ([www.odse.eu.org](http://www.odse.eu.org)). Ce collectif à vocation nationale regroupe des associations de malades, de médecins et de défense des droits des étrangers

Les objectifs de l'Espace Santé Droit touchant les mêmes sujets, ses activités contribuent à alimenter le travail de l'Observatoire. Les permanents de la Cimade et du Comede de l'équipe de l'Espace Santé Droit participent activement aux travaux de l'Observatoire du droit à la santé des étrangers.

Les événements auxquels la Cimade IDF a activement participé en 2014 :

#### **Accès aux soins**

- Communication et interpellations du ministère de la Santé et de la CPAM 93 suite aux refus massifs de demandes d'Aide Médicale d'Etat opérés par la CPAM 93 en début d'année 2014
- Elaboration d'une plateforme de recommandations sur le dispositif PASS (Permanences d'Accès aux Soins de Santé)
- Audition d'une délégation de l'ODSE par la présidente de la commission des Affaires Sociales, Catherine Lemorthon, sur la permanence des soins
- Communications autour du traitement de l'hépatite C et de son coût

## **Droit au séjour et protection contre l'expulsion**

- Participation aux rencontres autour du projet de loi sur l'immigration principalement sur la réforme de la procédure d'obtention d'un titre de séjour pour soins : Ministère de l'intérieur, de la santé et Matignon.
- Communications et interpellations du gouvernement alertant sur les dangers du projet de réforme visant à transmettre aux médecins de l'OFII l'évaluation médicale dans le cadre de la procédure de demande de titre de séjour pour soins, aujourd'hui dévolue aux médecins ARS.
- Elaboration d'une plateforme de recommandations en réaction au projet de loi immigration adopté en conseil des ministres durant l'été 2014
- Communications dénonçant l'attitude de préfetures refusant de suivre les avis des médecins ARS préconisant la poursuite des soins en France
- Action de communication « soigner ou expulser » via twitter visant à alerter le gouvernement sur l'absence de protection effective contre l'expulsion des personnes gravement malades enfermées en prison et en rétention et ne pouvant être soignées dans leur pays d'origine
- Saisine par l'ODSE du ministère de la santé et du ministère de l'Intérieur, tout au long de l'année, pour une trentaine de personnes étrangères gravement malades suivies en rétention par la Cimade pour éviter leur expulsion.

## **Les conséquences des politiques européennes relatives à l'immigration**

En 2014 La Cimade IDF a mené des actions pour sensibiliser les candidats et les futurs députés européens au moment de la campagne pour les élections et de l'attribution des responsabilités notamment au sein de la Commission libertés civiles.

- Deux journées de formation sur le fonctionnement des institutions européennes et le processus d'élaboration des politiques européennes ainsi que sur les politiques européennes d'asile et d'immigration, leur logique et les grands enjeux. 20 participants bénévoles ou salariés
- Courrier de proposition de rencontre aux candidats franciliens et envoi de l'analyse et propositions de la Cimade sur ce sujet.
- Rencontre de deux parlementaires.

## **2. DES ACTIONS DE SENSIBILISATION**

Les actions de sensibilisation prennent une place de plus en plus importante dans les activités de la région.

Un groupe d'une dizaine de personnes composé de bénévoles et de salariés de la région IDF est chargé en lien avec les différents groupes de piloter les actions de sensibilisation en Ile de France. Il s'est réuni à 5 reprises en 2014.

Par ailleurs, un groupe spécifique de 7 personnes pilote le festival Migrant'scène IDF.

Outre ces deux groupes de travail, afin de mener ces différentes actions de sensibilisation, nous avons commencé en 2014 à mettre un place un pool de bénévoles et de salariés pouvant intervenir. Afin de constituer ce pool plusieurs actions ont été mises en place :

- Création d'une formation sur la déconstruction des préjugés. La thématique choisie était les préjugés sur les roms.
- Construction en commun de modules d'intervention et travail sur les supports artistiques et pédagogiques.
- Mise en place d'une liste des bénévoles et salariés ressources pouvant être sollicités sur des actions de sensibilisation selon leurs compétences et domaines d'actions.

Grâce à ces différentes ressources plusieurs actions ont été mises en place afin de réaliser un programme de sensibilisation sur 2014.

## Un programme de sensibilisation sur l'année

### Participation à des événements phares tout au long de l'année et interventions publiques

L'année 2014 a été marquée par des temps forts auxquels la Cimade participe pour défendre le droit des personnes étrangères et éveiller les consciences : les forums des associations, la fête de l'Humanité, la journée de lutte contre les violences faites aux femmes, la journée internationale des femmes, la journée mondiale des réfugiés, la semaine des solidarités internationales.

Outre ces rencontres qui ponctuent l'année, les équipes participent tout au long de l'année à des interventions publiques en région Ile-de France ainsi qu'en Champagne-Ardenne.

Plus de 45 interventions ont eu lieu sur l'année 2014 sur des différents thèmes et ont permis de toucher plus de **2400 personnes** d'horizon divers.

Thèmes de l'intervention	Quoi ?	Organisé par qui ? / où ?	Publics touchés
<b>Expulsion et enfermement</b>			
	Le fonctionnement de la rétention administrative	Télécom paris Tech	10 étudiants Genepi
	Intervention dans le cadre d'un débat faisant suite à la projection du film « le cimetière des vivants »	Genepi, Maison des initiatives étudiantes	30 étudiants Genepi
	L'intervention associative en rétention	Jussieu	25 étudiants du Genepi
	L'enfermement et le contrôle des étrangers	Ecole polytechnique	50 étudiants du Genepi
	Intervention dans le cadre de la présentation de la campagne Open Access Now : droit d'accès des parlementaires aux lieux d'enfermement des étrangers	Sciences po (réunion publique de l'Observatoire de l'Enfermement des Etrangers)	70 militants / étudiants
	Intervention portant sur la rétention administrative dans le cadre d'un cours intitulé « sécurité et liberté »	Université de Poitiers	20 étudiants Sciences Politiques
	Participation à un colloque portant sur la délocalisation des audiences	Université du Havre	40 étudiants, professeurs, avocats.
	Droits et procédure en rétention administratives	Association EGO	50 personnes (travailleurs sociaux et usagers de drogue)
	Intervention sur les interpellations, l'enfermement et les mesures d'expulsion	Montreuil	70 personnes étrangères du collectif de Sorin.
	Les alternatives à la rétention	Observatoire de l'enfermement des étrangers- Ligue des Droits de l'Homme, Paris 18	70 personnes
	Intervention sur l'enfermement des étrangers	Culte à Dammarie-les-Lys (77)	70 personnes - public issu du milieu protestant-

<b>Femmes/personnes étrangères victimes de violences</b>			
	Sensibilisation sur droit au séjour et droit d'asile des personnes étrangères victimes de violences	Espace Robespierre IVRY-sur-seine	100 personnes. Travailleurs sociaux et autres du 94
	Colloque "Le droit au séjour des victimes d'exploitation sexuelle : état des lieux et enjeux actuels".	Conseil Général de l'Essonne	200 personnes. Public très large (administratifs, politiques, associatifs).
	Quels droits pour les femmes étrangères victimes de violences ?	Libre terre des Femmes (association)	10 personnes (salariés, bénévoles et personnes suivies par cette association)
	Intervention théorique et pratique sur le droit au séjour des personnes étrangères victimes de violences	Table ronde pour le 25 novembre- Mairie du 18ème - Réseau d'aide aux victimes	70 personnes. Très large, réunion publique, professionnels, associatifs, et autres
<b>Le droit d'asile</b>			
	Les demandes d'asile en rétention Débat après projection après le film "Life in Paradise"	Festival du film de droit de l'homme/ MA de Fleury Mérogis	40 - 50 détenu-e-s et 5-6 surveillants
	Les demandeurs d'asile. Débat après à la projection du documentaire franco-norvégien "Les réfugiés de la nuit polaire"	Festival international du film des droits de l'homme de Paris/Cinéma le Nouveau Latina	80 personnes
	Les politiques d'asile. Débat après la pièce de théâtre "La Faille" de Mathieu Bauer	Nouveau Théâtre de Montreuil (NTM)	200 personnes
	Réforme du droit d'asile	Paris XV Foyer de Grenelle	30 militants Cimade et Dom'Asile
	Réforme du droit d'asile	Bourse du travail de Bobigny	60 militants RESF
	Réforme du droit d'asile	Grenoble	100 militants associatifs du 38
<b>Droit à la santé et accès aux soins</b>			
	Droit à la santé et séjour pour soins des étrangers	Les Appartements de coordination thérapeutique (ACT) du foyer La Berlugane	12 personnes, personnels du travail social ou médical ainsi que des personnes étrangères séropositives au VIH
	Droit à la santé et séjour pour soins des étrangers	Association Française des Hémophiles (AFH)	4 salariés de l'AFH (rencontre)
	Droits au séjour pour soins / droits sociaux	FNARS IDF	4 salariés de la FNARS (rencontre)
	Séjour pour soin et protection contre l'éloignement	Association ego	15 travailleurs sociaux
	Saisine des médecins agréés (MARS) concernant le droit au séjour et la protection contre l'éloignement des étrangers malades	Agence régionale de santé IDF/ Villetaneuse	6 personnes, médecins et associatifs (rencontre)
<b>Politiques en matière de séjour des étrangers</b>			
	Présentation générale du droit au séjour lors de la journée d'étude de l'école de travail social rabelais Clinique de l'immigration	Lycée Rabelais Paris 18	150 étudiants en 1ère, 2nde et 3ème année d'école sociale ainsi qu'une 20aine de professeurs et de professionnels de la santé et du social.

	Droit au séjour généraliste	Espace Bénévolat paris	40 personnes professionnelles du FLE du milieu associatif et institutionnel
	Intervention sur la régularisation par le travail	Prud'homme	conseillers prud'hommaux
<b>Politiques générales migratoires et actions de la Cimade</b>			
	Informations générales sur le droit d'asile et le droit au séjour	Montreuil, maison des asso	30 personnes étrangères (2/3 homme, 1/3 femmes enceinte ou avec enfants) en situation irrégulière
	Eclairage sur la situation des étrangers en France	Locaux SUD PTT 95	23 personnes du bureau du syndicat SUD PTT 95
	Débat sur les politiques migratoires françaises et les actions d'accompagnement de La Cimade IDF	Pax Christi- Fontenay sous bois	30 personnes
	Débat sur le traitement des étrangers en France après la projection du film <i>Samba</i>	Cinema de Palaiseau	50 personnes
	Idem	Cinéma des Cinéastes	100 personnes
	Débat sur les récits d'exil suite à la pièce de théâtre " <i>Fille de</i> " de Leila Anis.	Maison des métallos	100 personnes
	Intervention sur les parcours de femmes en exil et les actions de La Cimade à travers son projet d'atelier d'écriture	Master 2 de l'Université Paris Diderot/PARIS 1.	15 personnes
<b>Les politiques migratoires européennes</b>			
	Intervention sur les politiques européennes migratoires et les camps suite à la projection de <i>Ceuta douce prison</i> de Jonathan Millet, Loïc H Rechi	Cinéma LA CLE	60 personnes
<b>Sensibilisation d'un public scolaire</b>			
	Intervention sur la notion de frontières, les motifs de l'exil, les politiques européennes en matière d'immigration- Echanges, à partir du film <i>Les brûleurs</i> de Farid Bentoumi	4 classes du Lycée du Blanc Mesnil	60 élèves
	Intervention sur les politiques européennes migratoires et les camps suite à la projection de <i>Ceuta douce prison</i> de Jonathan Millet, Loïc H Rechi	Lycée Auto géré Paris 15e	50 élèves
	Idem	Cinéma l'Archipel	92 lycéens
	Echange autour de la notion de discrimination et de racisme dans le cadre de la visite d' <i>Exhibit B</i> de Brett Bailey	Lycées de Stains, Sarcelles, Montreuil, 2 à Saint-Denis et un collège de Paris 10°	135 élèves - 5 classes de lycéens (1ères) et une classe de 3ième-

	idem	104- étudiants de Paris 8	30 étudiants
	idem	104- jeunes participants aux ateliers jeunes reporter organisé par l'association Korom lors des journées de lutte contre les discriminations.	10 jeunes entre 8 et 16 ans
	Atelier citoyen sur la thématique des réfugiés	Collège privé Claude Bernard (75005)	10 élèves de 6ème et de 5ème

## 8<sup>ème</sup> édition du festival

Organisation de l'édition 2014 de Migrant'scène sur la thématique : *Rêve[s] et tourmente[s] sur les routes de l'Europe*.

L'Europe est au cœur des préoccupations politiques, économiques et sociales, en témoignent les récurrents naufrages en Méditerranée et le contexte de crise qui favorise le développement d'un sentiment de rejet de l'Autre de plus en plus marqué.

Pourtant, n'en déplaise à nos représentations, les migrations sont des facteurs dynamiques de transformations sur le plan économique, démographique, social et culturel. Les migrations rassemblent les peuples, favorisent la mixité sociale et le développement du vivre ensemble.

La Cimade Ile de France a choisi de mettre en avant quatre axes phares ainsi qu'un focus:

- Les roms, les plus étrangers des européens.
- Les migrations européennes entre histoire et présent.
- Les parcours migratoires face aux politiques européennes d'enfermement
- Identité et frontières européennes
- **Focus** : Parcours d'hommes et de femmes exilés en Europe : la parole des personnes migrantes

Le festival s'est déroulé dans plusieurs villes de la région IDF : Paris, Montreuil, Elancourt, Cergy et Massy.

Le festival en quelques chiffres :

7 jours de manifestations/7 lieux/20 manifestations : 3 projections, 5 débats, 3 spectacles vivants, 2 témoignages multimédia, 2 expositions, 1 lecture, 2 concerts, 2 jeux militants

Plus de **1000** personnes ont assisté aux événements organisés lors du festival en Ile de France

## La Journée Mondiale des Réfugiés

**La commémoration de la Journée Mondiale des Réfugiés en juin 2014** – Cette journée portes ouvertes au centre est l'occasion de sensibiliser le public aux problématiques des personnes exilées. Le thème en 2014 concernait « La parentalité en exil », avec une conférence-débat organisée en partenariat avec le CADA de PSTI à L'Hay-les-Roses. Toute la journée du samedi 28 juin dans l'enceinte du centre et de son parc arboré, les résidents ont pu rencontrer d'autres habitants de la ville, partager leurs talents culinaires lors du moment clé de la journée, le « Buffet Saveurs du Monde », visiter les nombreux stands associatifs, participer à un défilé de costumes traditionnels. Un concert a été organisé le soir. Les enfants ont pu profiter d'un atelier-cirque.

L'édition 2015 de la Journée Mondiale des Réfugiés aura lieu le 30 mai, et sera centré sur le vivre ensemble.

## Soirée « historique » d'échanges et de témoignages sur les actions menées par la Cimade d'hier à aujourd'hui 60 participant.e.s

Une soirée historique a été organisée en juin 2014 dans le but de témoigner des actions menées par la Cimade pour la défense des droits au fil de son histoire et du contexte politique, géopolitique et législatif et ainsi les mettre en perspectives avec la situation actuelle.

Trois intervenants étaient invités : **Jacques Maury**, président d'honneur de la Cimade qui a été président de l'Eglise Réformée de France, puis président de la Fédération Protestante de France de 1977 à 1987 et de la Cimade de 1989 à 1995. Son regard a permis de nous replonger dans l'époque qui a vu naître la Cimade et ses engagements. **Geneviève Jacques**, présidente de la Cimade depuis 2013, elle en fut Secrétaire générale de 1988 à 1996. Elle a su, à travers ses expériences passées à la Cimade et son activité actuelle de présidente faire résonner l'évolution des positions et des actions de l'association au fur et à mesure du contexte politique global qui s'est imposé à nous. **Maité Albagly** travaille depuis 25 ans dans la défense des droits humains et la prévention de la violence de genre. Equipière à la Cimade, elle a été responsable du service Droits de l'homme et membre du bureau exécutif (de 1991 à 1999). Ensuite, Secrétaire générale du planning familial durant 8 ans, elle est aujourd'hui experte indépendante.

Les échanges se sont déroulés selon quatre grandes périodes historiques :

- 1939-1945. S'engager et résister. Les origines de la Cimade
- 1954-1962. La guerre d'Algérie. Les luttes de libération nationales.
- Les années 80-90. Action internationale et Défense des Droits de l'homme /Théologie de la libération en Amérique latine.
- La Cimade contemporaine à partir des années 90

L'animation était assurée par Alain Bosc, militant de la Cimade depuis de nombreuses années et les témoignages ont été appuyés par une nombreuse documentation.

## Partenariat et outils de sensibilisation

---

### Des partenariats avec des lieux culturels ou des œuvres artistiques

Plusieurs des interventions réalisées dans l'année se sont tenues après des films, pièces de théâtre ou performances.

A titre d'exemples, nous avons travaillé en lien avec deux films et une performance :

*Samba* d'Éric Toledano et Olivier Nakache. Nous avons mené tout au long de l'année une collaboration étroite autour de la construction de ce film (observation des réalisateurs dans nos lieux de permanences, relecture du scénario, participation des équipes bénévoles au tournage...)

*Ceuta douce prison* de Jonathan Millet, Loïc H Rechi. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises après ce film que nous avons programmé lors du festival Migrant'scène et nous avons donné une interview présentée dans le DVD.

*Exhibit B* de Brett Bailey. En lien avec le 104 et le théâtre Gérard Philippe de Saint Denis nous sommes intervenus à de nombreux débats autour d'*Exhibit B* et avons mené un travail important de sensibilisation des scolaires.

### Des partenariats radiophoniques et autres...

Outre ces interventions publiques, nos partenariats radiophoniques mensuels ont perduré avec Fréquence Protestante et Radio Aligre sur des thématiques diverses : la rétention, la santé des étrangers, les politiques européennes, les ateliers d'écriture, la réforme de l'asile...

### Nos outils de sensibilisation

#### La Crazette

*La Crazette* est journal trimestriel des intervenants au centre de rétention du Mesnil-Amelot. 4 numéros ont été diffusés sous un format de newsletter informatique. *La Crazette* compte aujourd'hui

plus de 300 abonnés. Il est par ailleurs distribué sous format papier lors des différents événements auxquels La Cimade participe ou dans ses permanences juridiques.

### Le site Web

Les pages régionales du site Internet de La Cimade sont très régulièrement alimentées en informations sur les activités en Île-de-France, sur l'actualité des mobilisations et sur notre agenda. Cet outil est un vecteur pour communiquer sur nos actions auprès d'un public large. Par ailleurs, c'est un outil important pour la recherche de bénévoles.

### Les jeux militants

Création d'un nouveau jeu militant par l'association **Underconstruction** spécialement sur la thématique du festival : les politiques européennes migratoires. **Underconstruction** est un collectif de personnes, militantes de l'Education Populaire, qui contribuent à la conception et à l'animation de jeux sur des questions sociales et citoyennes. Cette animation a été très appréciée par le public qui a pu réfléchir à ces questions de manière active et ludique.

## Focus : Les scolaires et les étudiants

---

En 2014, le nombre de scolaires et d'étudiants touchés a été particulièrement important : 425 étudiants (universités, grandes écoles, formation de travailleurs sociaux...), et 357 élèves (principalement des lycéens) entre 8 et 18 ans.

Ce public était en effet visé en 2014 à plusieurs titres :

- Collaboration mise en place avec le GENEPI, composé uniquement d'étudiants pour les accompagner dans leurs réflexions sur les questions des personnes étrangères enfermées en centre de rétention. Ainsi, La Cimade IDF a animé quatre ateliers dans le cadre de rencontres régionales et nationales du Genepi dans le but de sensibiliser les étudiants du GENEPI à la question des personnes étrangères menacées d'expulsion et notamment à la question de leur enfermement administratif dans les centres de rétention. Ces ateliers ont réunis entre 15 et 40 personnes à chaque fois.
- Interventions dans le cadre de cursus universitaires ou dans de grandes écoles, sur différentes thématiques : les lieux d'enfermement des étrangers/l'accès à la justice et la délocalisation des audiences/ les récits des femmes en exil et l'expérience d'ateliers d'écritures...
- Intervention dans le cadre de cursus de formation d'étudiants en école sociale.
- Développement des nos interventions auprès d'un public de scolaires avec la mise en place de partenariats avec des lieux culturels, tels que la Maison des métallos, Le 104 de Paris et le Théâtre Gérard Philippe à Saint Denis, autour de créations artistiques, qui nous ont permis d'intervenir dans une dizaine de classes sur différentes thématiques : les frontières/la déconstruction des préjugés/les discriminations.

### Nouveautés en 2014 relatives à l'axe « Actions de plaidoyer et de sensibilisation »

- Participation à l'Etat des lieux national des migrations 2014
- Campagne d'observation dans les tribunaux administratifs de Cergy et de Montreuil
- Travail de recensement des pratiques, de mobilisation et de constructions d'actions afin d'agir pour un égal accès à l'administration pour les personnes étrangères en IDF.
- Travail de plaidoyer sur plusieurs projets de loi : le projet de loi asile, le projet de loi relatif à la lutte contre la prostitution et le projet de loi sur l'immigration, notamment sur la procédure d'obtention d'un titre de séjour pour soins et des nouvelles alternatives à la rétention
- Participation à une nouvelle action de communication « soigner ou expulser » via twitter visant à alerter le gouvernement sur l'absence de protection effective contre l'expulsion des personnes

gravement malades enfermées en prison et en rétention et ne pouvant être soignées dans leur pays d'origine

- Travail accru au regard des rencontres et des saisines des autorités indépendantes : Défenseurs des droits, Contrôleur générale des lieux de privation de liberté

- Nouvelle formation en interne sur la déconstruction des préjugés

- 8<sup>ème</sup> édition du festival Migrant'scène sur la thématique de l'Europe

- Outre nos partenariats dans le cadre du festival, travail particulier autour de plusieurs œuvres artistiques. A titre d'exemples, la performance de Brett Bailey, *Exhibit B*, le film *Samba* d'Olivier Nakache et Eric Toledano, le documentaire *Ceuta douce prison* de Jonathan Millet, Loïc H Rechi.

- Intervention dans plus d'une quarantaine d'événements de sensibilisation et plus de 2400 personnes d'horizons divers touchées dont 425 étudiants et 357 élèves d'établissements secondaires.

## V- LES RESSOURCES

### 1. LES EQUIPES

#### Les équipe bénévoles

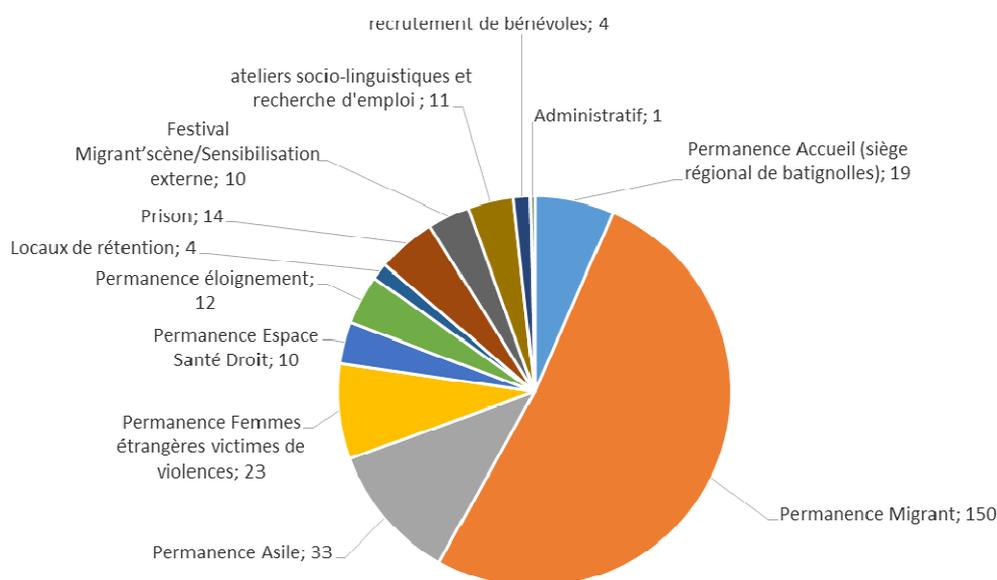
L'essentiel de l'activité de terrain de La Cimade Île-de-France est assuré par des équipes de bénévoles qui, pour certains, participent également activement à l'animation des activités de la région.

Dans tous les cas de figure, les bénévoles qui animent ces permanences consacrent beaucoup de temps à cet engagement. Entre la présence sur place, les divers accompagnements devant les institutions (il n'est pas rare que l'on doive soutenir les étrangers devant des préfectures qui ne respectent pas la loi), la formation initiale et continue, la rédaction de courriers, des recherches en tout genre, les bénévoles dédient facilement un à deux jours de la semaine à leur activité à la Cimade. **Sur les différentes activités mentionnées ci-dessus, La Cimade IDF compte, en 2014, 291 bénévoles actifs.**

Leur activité équivaut à **74 équivalents temps pleins.**

**Par ailleurs, la vie associative de la Cimade Île-de-France est toujours active avec 296 adhérents dans la région, dont 227 adhérents bénévoles, 18 salariés et 52 membres associés.**

Nombre de bénévoles par activité



## Le recrutement des bénévoles

Au vu du développement des activités de la Cimade Ile-de-France et de la nécessité de consolider les équipes en place et de remplacer les personnes qui stoppent leur engagement, **une équipe de quatre bénévoles a assuré pendant toute l'année 2014 un travail important de recrutement de nouveaux bénévoles dans l'association.**

Nous comptabilisons environ près de 300 **propositions de bénévolat**. Ces rendez-vous ont permis à **près de 60 nouvelles personnes** de participer à une activité de La Cimade.

## L'encadrement des bénévoles

Au-delà du soutien technique par les formations, la rédaction d'outils de travail, l'amélioration de notre extranet, la mise en place de référents juridiques, des temps ont été consacrés à l'amélioration de l'organisation des permanences et au suivi régulier des bénévoles.

- Réunions régulières avec les responsables des permanences
- Mise en place d'un suivi régulier notamment pour les nouveaux bénévoles et de kits des nouveaux bénévoles
- Animation de la vie associative

## Les équipe salariés

---

L'équipe de salariés de la Cimade Île-de-France est composée de **24 salariés**.

**2014 a été l'année de plusieurs changements dans deux équipes, celles du Centre provisoire d'hébergement et celle de la région :**

**Equipe régionale : un nouveau poste a été créé en 2014 en Ile de France pour coordonner les actions de défense des droits des personnes étrangères menacées d'expulsion.**

**7 salariés** interviennent au sein de la délégation régionale de la Cimade en Île-de-France Champagne-Ardenne : 1 déléguée nationale de la Cimade en région, son adjointe, 5 chargé.e.s de projet sur les thématiques suivantes : droit au séjour/droit d'asile/accès aux soins et droit des personnes malades/droit des femmes victimes de violences/personnes étrangères menacées d'expulsion.

**Equipe du centre provisoire d'hébergement de Massy**

8 salariés. L'organisation de l'équipe salariée s'est modifiée profondément et une nouvelle directrice a pris ses fonctions au milieu de l'année. A la fin de l'année 2014, l'équipe est constituée d'une directrice, de 4 travailleurs sociaux, d'une responsable de l'accueil, d'une responsable des questions financières et comptable et d'un responsable de l'entretien du centre.

**L'équipe agissant pour la défense des droits des personnes retenues en rétention est restée stable avec 8 salariés** intervenant au centre de rétention du Mesnil-Amelot (77) **et une coordinatrice.**

**Au-delà des activités spécifiques de chacun, l'ensemble de ces salariés participe à l'animation de l'activité régionale de la Cimade.**

Un temps important du travail régional est consacré :

- Au suivi et à la coordination de l'équipe de 25 salariés qui composent la Cimade Ile de France
- A la mise en place de formations pour les nouveaux salariés
- A l'organisation de réunions des différentes équipes toutes les semaines
- A l'organisation de réunion de l'ensemble des salariés de la région toutes les 6 semaines

## 2. LES MOYENS FINANCIERS

Il existe trois budgets distincts pour la région Ile-de-France, gérés de manière indépendante.

Seul le budget de la délégation régionale est développé dans ce rapport. Les budgets relatifs à l'intervention au centre de rétention du Mesnil-Amelot et au Centre provisoire d'hébergement seront développés dans les rapports dédiés.

### Budget de la région Ile-de-France, géré par la délégation régionale

7 salariés de la région Ile-de-France et les frais de la délégation ainsi que ceux des groupes locaux régionaux.

### Comptes prévisionnels de la région pour l'année 2014

CHARGES	Réalisé 2014	%
Achats	17634,95	3%
Services extérieurs	84781,91	16%
<i>Locations</i>	66123,98	13%
<i>Entretien</i>	8956,38	2%
<i>Documentation</i>	805,16	0%
<i>Divers</i>	6218,00	1%
Autres services extérieurs	30158,02	6%
<i>Honoraires</i>	4836,00	1%
<i>Frais postaux &amp; télécomm</i>	17019,76	3%
<i>Déplacements et réception</i>	7495,76	1%
Impôts et taxes	21753,31	4%
Charges de personnel	295703,71	57%
Autres charges de gestion courante	63245,68	12%
<i>Frais de mise en œuvre</i>	48294,00	9%
Amortissements	8201,42	2%
<b>TOTAL</b>	<b>521479,00</b>	<b>100%</b>

Produits	Réalisé 2014	%
Ventes de produits finis, prestations	22 183,03 €	6%
<i>Animation/Formation</i>	7 957,00 €	2%
Subventions	286 000,00 €	77%
<i>Subventions publiques</i>	255 000,00 €	69%
<i>Subventions privées</i>	31 000,00 €	8%
Cotisations	6 560,00 €	2%
Dons	31 277,29 €	8%
Autres	1 296,00 €	0%
FMO et tranfert projet	21 800,00 €	6%
<b>TOTAL</b>	<b>369 116,32 €</b>	<b>100%</b>
Apport national : DONS	152 362,68 €	
<b>TOTAL</b>	<b>521 479,00 €</b>	

La différence entre les charges de la région et les recettes qu'elle a pu obtenir est comblée par les dons collectés au niveau national.

A noter pour 2014 que le **budget de la Cimade Ile-de-France est maîtrisé** du point de vue des charges, son budget n'a en effet pas beaucoup progressé au vu du développement de nos activités et notamment de la prise de poste d'une chargée de projet pour la défense des personnes menacées d'expulsion. Par ailleurs, nous rencontrons de plus en plus de difficultés pour financer nos actions. Les équipes doivent ainsi multiplier les demandes de subvention (une vingtaine de dossier de demande de subvention en 2014) et passer de plus en plus de temps pour rendre compte des actions réalisées et des dépenses engagées pour la réalisation des projets.

## **VI– ANNEXES**

---

- 1. Liste des 31 lieux d'accueil et d'intervention**
- 2. Les partenaires institutionnels et financiers**
- 3. Liste des acronymes**

## 1. LES LIEUX D'ACCUEIL ET D'INTERVENTION DE LA CIMADE ILE-DE-FRANCE CHAMPAGNE ARDENNE

### **Délégation régionale – 46 bd des Batignolles – Paris 17<sup>e</sup>**

Accueil général migrants /Permanence téléphonique généraliste

Accueil permanence Asile

Permanence téléphonique et RV pour les femmes/personnes étrangères victimes de violences

Permanence Femmes/personnes étrangères victimes de violences

Permanence téléphonique éloignement

Permanence éloignement sur rendez-vous

**Paris - Paroisse du Luxembourg - 58 rue Madame – Paris 6<sup>e</sup>** Permanences migrants et asile

**Paris - Paroisse Saint Jean-Baptiste de Belleville - 25, rue Fessart – Paris 19<sup>e</sup>**

Permanences migrants

**Paris- Gobelins – 18, boulevard Arago – Paris 13<sup>e</sup>** Permanence de domiciliation des demandeurs d'asile

**Permanence Femmes/personnes étrangères victimes de violences – Paris 11<sup>e</sup>**

**Foyer de Grenelle – 17 rue de l'Avre – Paris 15<sup>e</sup>** Permanence migrants

**Paris. 64 rue de Clisson –Paris 13<sup>e</sup>** Permanence pour les personnes étrangères sortantes de prison

**Aulnay-sous-Bois – 1 bd de Gourgues – 93600 Aulnay-sous-Bois** Permanence migrants et asile

**Espace Santé Droit – 195 av. Victor Hugo – 93300 Aubervilliers**

**Montreuil – 12, bd Rouget de L'Isle – 93100 Montreuil.** Permanence migrant, asile, éloignement et femmes/personnes étrangères victimes de violences

**Massy - Foyer Cimade – 80 rue du 8 mai 1945 – 91300 Massy.** Permanence migrants

**Evry – Maison du Monde – 509 patio des Terrasses – 91034 Evry.** Permanence migrants

**Cergy – Terrasse du centre commercial des Trois Fontaines – 95000 Cergy.** Permanence migrants et asile

**Plaisir – 2, rue Calmette – 78370 Plaisir.** Permanence migrants

**Reims – 19, rue Raymond Guyot – 51100 Reims.** Permanence migrants

**Charleville :** accompagnement juridique et social de personnes migrantes, demandeuses d'asile et réfugiées

**Auxerre – 2 rue des Boucheries 89000 Auxerre.** Permanence migrants et asile

**Sens –63, boulevard de Verdun.** Permanence migrant

**Centre de rétention du Mesnil-Amelot (77)**

**Local de Rétention Administrative de Cergy Pontoise (95)**

**Interventions auprès des détenus étrangers : Maisons d'arrêt :** Fresnes (94), Bois d'Arcy (78), Nanterre (92), Versailles (78), Villepinte (93), Villenauxe (10), Osny (95), Meaux (77), Fleury Merogis (91). **Maison Centrale :** Poissy (78).

**Le Foyer International de Massy (91).** Le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) de Massy accueille et accompagne les réfugiés statutaires et leur famille.

## 2. NOS PARTENARIATS FINANCIERS

La Cimade Île-de-France remercie ses partenaires financiers, certains de longue date, qui permettent de poursuivre nos actions en faveur des personnes migrantes et exilées et de contribuer à un changement de regard sur les personnes étrangères.

**Agence régionale de Santé d'Île-de-France**

**Conseil Général de Seine-Saint-Denis**

**Conseil Régional d'Île-de-France**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris**

**Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile de France (DRJSCS)**

**Mairie et département de Paris**

**Mairie d'Aubervilliers**

**Mairie de Saint-Denis**

**Ordres des Avocats (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, l'Essonne)**

**La Cimade Ile de France a également bénéficié de soutien financier sur certains de ses projets par le biais des réserves parlementaires**

## 3. ACRONYMES

**ACT** : Appartement de coordination thérapeutique

**ADDE** : Avocats pour la Défense des Droits des Etrangers

**ADFEM** : Action et Droits des Femmes Exilées et Migrantes

**ADRIC** : Agence de développement des relations interculturelles pour la citoyenneté

**AJ** : Aide juridictionnelle

**ALT** : Aide au logement temporaire

**AME** : Aide Médicale d'Etat

**APASO** : Association pour la prévention, l'accueil, le soutien et l'orientation

**APRF** : arrêté préfectoral de reconduite à la frontière

**ARCAT** : Association pour la Recherche et la Communication pour l'Accès aux Traitements

**ARS** : Agence régionale de santé

**ATA** : Allocation temporaire d'attente

**BAJ** : Bureau d'aide juridictionnelle

**CAA** : Cour Administrative d'Appel

**CAARUD** : Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues

**CADA** : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

**CESEDA** : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

**CFDA** : Coordination française pour le droit d'asile

**CGLPL** : Contrôleur général des lieux de privation de liberté

**CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

**CIDFF** : Centre d'information aux droits des femmes et des familles

**CMU** : Couverture Maladie Universelle

**CMU-C** : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

**CNDA** : Cour Nationale du Droit d'Asile

**Comede** : Comité Médical pour les Exilés  
**CPAM** : Caisse primaire d'assurance maladie  
**CPH** : Centre Provisoire d'Hébergement de Massy  
**CRA** : Centre de rétention administrative  
**DDCS** : Direction départementale de la cohésion sociale  
**DDD** : Défenseur des droits  
**EDAS** : Espaces départementaux d'action sociale  
**ESD** : Espace Santé Droit  
**FNARS** : Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale  
**FTDA** : France Terre D'Asile  
**FSUV** : Fonds pour les soins urgents et vitaux  
**GENEPI** : Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées  
**GISTI** : Groupe d'information et de soutien des immigrés  
**ITF** : Interdiction du territoire français  
**LRA** : Locaux de rétention administrative  
**MA** : Maison d'arrêt  
**ODSE** : Observatoire du droit à la santé des étrangers  
**OFII** : Office français de l'immigration et de l'intégration  
**OFPRA** : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides  
**OQTF** : Obligation de quitter le territoire français  
**PAD** : Point d'accès aux droits  
**PM** : Protection maladie  
**PASS** : Permanence d'accès aux soins de santé  
**RESF** : Réseau Education Sans Frontières  
**SPIP** : Service pénitentiaire d'insertion et de probation  
**TA** : Tribunal Administratif  
**TGI** : Tribunal de Grande Instance  
**TGP** : Théâtre Gérard Philippe